



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

12^e séance plénière

Mercredi 23 septembre 1998, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

En l'absence du Président, M. Baudin (Sénégal), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 118 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/53/345/Add.3)

Le Président par intérim : Dans une lettre publiée sous la cote A/53/345/Add.3, le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de ses communications publiées sous la cote A/53/345 et additifs 1 et 2, le Burundi et la République de Moldova ont effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Allocution de M. Hassan Gouled Aptidon, Président de la République de Djibouti

Le Président par intérim : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République de Djibouti.

M. Hassan Gouled Aptidon, Président de la République de Djibouti, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Hassan Gouled Aptidon, Président de la République de Djibouti, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Aptidon : Je transmets à tous les représentants à l'Assemblée générale les chaleureuses salutations du peuple de Djibouti et j'adresse au Président mes sincères félicitations pour son élection à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. À une époque où l'ensemble de la planète est à notre portée et où les problèmes auxquels nous sommes confrontés représentent un défi de plus en plus difficile à relever, les délibérations du forum de l'humanité, l'Assemblée générale, revêtent une importance critique. Sa compétence, qui se fonde sur une large expérience, nous guidera, nous en sommes convaincus, au cours de l'année qui vient.

Nous exprimons également notre reconnaissance à son prédécesseur, l'ancien Ministre des affaires étrangères d'Ukraine, pour la qualité de sa pensée et pour sa productivité qui fut exemplaire. Grâce à une compréhension exceptionnelle des problèmes soumis à l'Assemblée générale, il a pu nous conduire vers des issues satisfaisantes.

Notre infatigable Secrétaire général, M. Kofi Annan, suscite toujours notre profonde admiration pour la manière dont il dirige les activités de l'Organisation, en particulier pour la manière dont les Nations Unies en sont sorties grandies aux yeux du grand public.

On exige de plus en plus des Nations Unies. Des problèmes économiques, écologiques, sociaux et politiques en mutation constante sont venus s'ajouter à ces demandes pressantes. Cependant, les contributions de base aux fonds et aux programmes continuent à baisser, et les Nations Unies sont confrontées à un flux de ressources au montant imprévisible en raison des contributions en souffrance. Conscient qu'une transformation radicale des Nations Unies entraînerait des tensions politiques, le Secrétaire général a sagement élaboré une série de réformes réalistes destinées à rationaliser les opérations, réduire les coûts et recentrer sur certains domaines critiques l'attention des Nations Unies, notamment le soulagement de la pauvreté, le développement durable et le renforcement de la gestion et de la coordination, tant dans le cadre des activités du Siècle que sur le terrain.

Nous appuyons les efforts inlassables du Secrétaire général visant à communiquer directement avec les peuples de la planète et à s'assurer de leur participation, à explorer des questions critiques et à échanger des vues avec eux et à expliquer le rôle et les possibilités du système des Nations Unies, ainsi que les obstacles auxquels il est confronté. Il a donné aux Nations Unies une réalité et un nouveau visage qui sont essentiels à sa mission.

Au début du mois d'août, cette partie du monde, l'Afrique de l'Est, a été profondément choquée, déconcertée et attristée à la suite de l'explosion bien coordonnée et simultanée de deux bombes dans les ambassades américaines de Nairobi et de Dar es-Salaam. Plus de 260 personnes ont perdu la vie et des milliers d'innocents ont été blessés lors de ces attaques.

Cet acte d'agression éhonté a provoqué un carnage sans précédent, une destruction et des dégâts matériels importants. Je me suis rendu récemment à Nairobi. Ce que j'y ai vu ressemblait à une zone en guerre. Je condamne sans réserve cet acte de terrorisme insensé. Une fois encore, je désire exprimer nos sincères condoléances à toutes les familles qui ont perdu un être cher dans cette tragédie et souhaiter un prompt rétablissement aux blessés.

Je voudrais également exprimer notre inquiétude concernant l'action menée par les États-Unis contre le

Soudan. Des doutes de plus en plus profonds subsistent quant à la justification du raid qui a ravagé l'usine pharmaceutique d'El Shifa, qui produisait des médicaments dont la population a un besoin crucial. En visite dans ce secteur récemment, j'ai été frappé par l'étendue des dégâts. De l'usine, il ne reste qu'une montagne de gravats. La responsabilité incombe cette fois aux États-Unis de produire d'autres preuves pour appuyer leurs dires. Nous prions également les Nations Unies d'entreprendre une enquête indépendante pour déterminer si l'usine fabriquait vraiment des armes chimiques, comme on l'a prétendu.

Il semble indispensable de se souvenir que la session annuelle de l'Assemblée générale est l'unique occasion pour pratiquement tous les peuples de la planète d'évaluer ensemble la condition humaine. En outre, alors que nous sommes sous le charme envoûtant du nouveau millénaire, il devient urgent de faire le bilan de nos succès, de nos résultats et de nos échecs, tout en établissant des priorités et en élaborant des stratégies pour l'avenir.

Il y a un peu plus de 50 ans, la planète a entrepris avec idéalisme, enthousiasme et optimisme un voyage dans le but exemplaire de mettre fin au fléau de la guerre, d'éliminer la pauvreté et de créer un monde de liberté et de justice pour tous. Certainement, de grands succès ont été accomplis, et nous vivons définitivement dans un monde meilleur, bien que de nombreux rêves ne se soient toujours pas réalisés et qu'il faille encore s'acquitter de nombreux engagements.

Cette décennie a notamment été témoin de la tendance à la fragmentation des sociétés, qui est préoccupante, de la propagation des troubles et des conflits civils, et du resserrement du piège de la pauvreté. D'une manière générale, nous constatons que les droits de l'homme sont mieux respectés et que de nombreux pays embrassent la démocratie et appliquent une bonne gouvernance, ce dont nous pouvons nous féliciter.

Malheureusement, nous constatons aussi que des violations des droits de l'homme continuent d'être perpétrées et nous inquiétons sans cesse de savoir si l'ONU sera dotée des capacités, des ressources et des mandats qui lui permettront d'intervenir en temps voulu en cas de violations flagrantes des droits de l'homme. Nous avons fait la mauvaise expérience de nous trouver confrontés à une indécision et à une indifférence regrettables, alors que des crimes épouvantables étaient commis en Bosnie et au Rwanda et sont actuellement perpétrés au Kosovo. Comme l'a noté

avec justesse le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, les mesures visant à éviter les violences les plus abominables ne doivent pas porter uniquement sur la résolution des conflits ethniques et politiques, mais également sur le problème social que pose le sous-développement chronique, la misère écrasante, le chômage généralisé, un analphabétisme largement répandu et des inégalités systématiques en matière de revenus et de possibilités.

Nous nous félicitons donc de la création de la Cour pénale internationale, qui remplace une fois pour toutes les instances à caractère ad hoc. Cette Cour comble les lacunes du droit international dévoilées par les fameux procès des criminels de guerre nazis à Nuremberg, à savoir la nécessité de disposer d'une institution internationale permanente, capable d'enquêter sur les crimes de guerre, les génocides et les crimes contre l'humanité.

Les nombreux succès et progrès réalisés au cours du XXe siècle en matière de technologie sont à l'origine de nombreux autres problèmes. La mainmise de l'homme sur la nature dans le seul but d'en tirer profit est un cauchemar en puissance de catastrophes naturelles, que nous semblons n'avoir la volonté ni d'éviter ni de corriger. Allons-nous continuer à avoir de la terre à cultiver, de l'eau salubre à boire, un air sain à respirer ? Nos villes vont-elles se transformer en un univers décadent, peuplé d'êtres entassés les uns sur les autres et pour qui la seule survie quotidienne sera la réussite de toute une vie ?

Le surpeuplement, une pauvreté abjecte, la criminalité, les drogues et les conséquences qui en résultent pour la société risquent d'ébranler rapidement les fondations de la cohésion sociale. Ces forces sont dans une grande mesure transnationales, hors de portée et du contrôle des États individuels. Elles sont mondiales en nature et elles obligent la société et ses dirigeants à relever de sérieux défis. Nous devons agir collectivement en réunissant les ressources nécessaires pour limiter les conséquences destructrices de la modernisation et de la mondialisation.

Il est indiscutable que la création de l'ONU est l'un des événements qui marqueront ce siècle. Au bout de 50 ans, nous pouvons nous féliciter de constater que cette institution a toujours sa raison d'être. Naturellement, étant donné l'envergure et la complexité des problèmes auxquels sont confrontées l'ONU et l'humanité, rien d'étonnant à ce que des divergences d'opinions se manifestent concernant l'évolution du rôle de l'ONU. Cependant, sa mission essentielle n'a pas varié d'un iota : une action internationale collective en faveur du maintien de la paix et de la sécurité

internationales, ainsi que de la promotion du développement économique et social pour tous.

Si la Charte a toujours sa raison d'être, nous avons toutefois laissé le monde de 1945 loin derrière nous. Les Nations Unies d'aujourd'hui doivent embrasser les réalités du nouveau millénaire. Des structures anachroniques et un mode de pensée désuet ne peuvent coexister avec les besoins et les perceptions d'aujourd'hui.

L'augmentation phénoménale du nombre d'États Membres des Nations Unies nous fait caresser l'espoir de voir cet organisme devenir plus démocratique, plus transparent et plus représentatif. C'est le cas en particulier pour le Conseil de sécurité, qui doit se résoudre à subir une transformation profonde, tant en termes de structure que de fonctions, pour rendre plus équitable la représentation géographique des pays en développement et des pays développés.

Les hostilités qui ont soudain éclaté entre nos voisins, l'Éthiopie et l'Érythrée, nous ont profondément consternés. Comme en Somalie, Djibouti a essayé de diverses manières de rapprocher les points de vue, mais les signes tangibles nous permettant d'espérer pouvoir sortir de l'impasse sont rares. Outre la perte tragique de vies, le déplacement de populations et la destruction de biens et d'équipements, les lésions psychologiques résultant des tensions et des hostilités qui séparent ces pays laissent présager plusieurs années difficiles avant que la corne de l'Afrique ne redevienne une région où régneront la paix et la confiance. Les deux dirigeants comprennent mes frustrations, à vrai dire mon exaspération, en regard de ce conflit superflu, inutile et dont nous ne voyons pas la fin. Nous sommes confrontés à de graves problèmes régionaux et nous devons raviver des économies en sommeil depuis longtemps. Nous avons besoin d'une nouvelle vision, de nouvelles orientations et d'une stratégie à long terme pour régler nos divergences bilatérales.

Je prie instamment mes amis, les dirigeants de l'Éthiopie et de l'Érythrée, de donner sa chance à la paix. Mettons fin à une propagande hostile et à une rhétorique provocatrice et remplaçons-les par un désir véritable de rechercher de manière constructive une solution à ce problème. Il serait tragique que les efforts des dirigeants et hauts responsables de plusieurs gouvernements, notamment des directeurs d'organisations régionales, qui font sans cesse la navette entre Addis-Abeba et Asmara, faisant preuve d'une bonne volonté et d'une persévérance incommensurables et consacrant un temps, une énergie et des efforts infinis à la

résolution de ce conflit, soient considérés par certains comme essentiellement symboliques. Nous sommes convaincus que tel n'est pas le cas. La série de tentatives déployées par une pléthore de médiateurs et de facilitateurs témoigne de la gravité de cette affaire. Les nombreux points de vue, opinions, décisions et résolutions ayant trait à ce conflit, s'ils ne sont pas acceptables dans leur intégralité par l'une des parties ou les deux, contiennent néanmoins des éléments importants qui peuvent former la base d'un règlement. Il incombe aux deux dirigeants de dépasser ce problème immédiat et malencontreux et de se tourner résolument vers un avenir meilleur et prometteur, dont tout le monde bénéficiera. Selon les termes de la Charte des Nations Unies, je demande aux dirigeants de ces pays de s'employer

«à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage».

Il ne fait aucun doute que la rapidité de la mondialisation ou de l'expansion ainsi que de l'intégration de l'économie internationale est synonyme d'immenses avantages pour de nombreux pays et de changements positifs des conditions de vie d'un bon nombre de personnes. Cependant, plusieurs pays et leurs populations, en particulier dans le monde en développement, se retrouvent marginalisés et sont en proie au désespoir, car ils sont incapables de s'adapter au rythme rapide de l'intégration. Il convient d'accorder en particulier une attention spéciale aux pays les moins avancés, afin d'éviter qu'ils ne sombrent de plus en plus profondément dans l'abîme de la pauvreté et de la désintégration.

L'*Étude sur l'économie mondiale* de 1997 fait apparaître que l'Afrique devra encore afficher des taux de croissance plus élevés et plus soutenus pour être en mesure de soulager une pauvreté largement répandue et de réduire des taux de chômage élevés. Bien qu'au prix de grands sacrifices, une stabilité macroéconomique renforcée et durable ainsi que les réformes économiques qui ont été appliquées ont joué un rôle important dans la relance économique enregistrée récemment en Afrique.

Cependant, l'Afrique doit aujourd'hui s'attaquer à une perception erronée de la part des pays développés, selon laquelle les flux d'investissements privés peuvent se substituer à l'aide au développement, dont ce continent est en effet largement privé : 5 % seulement du montant total de cette aide est affecté à l'Afrique en général, dont 1 % va à l'Afrique subsaharienne. Ajoutez à cela un service de la dette débilisant et il apparaît clairement que l'Afrique, et en particulier les pays les moins avancés, est dans une situation

pécuniaire précaire. Le danger d'une marginalisation prolongée et indéfinie est bien réel.

La politique tant vantée, qui consiste à apporter «des solutions africaines aux problèmes africains», l'un des précurseurs du désengagement de l'Occident, alors que le continent continue à être plongé dans une série de crises, semble s'appuyer sur un certain nombre de prémisses pour le moins ténues. Le fait est que l'Afrique ne peut pas s'en sortir seule : elle a besoin de l'engagement sérieux et indéfectible des pays industriels envers la relance économique de l'Afrique, ainsi que de la volonté d'endiguer et de résoudre les conflits. Il est important de noter qu'au Libéria et en Sierra Leone, les pays africains ont joué des rôles importants dans les efforts de maintien et de restauration de la paix. Cette évolution est positive et on ne peut que s'en féliciter. Nous sommes toutefois attristés par la résurgence des hostilités dans la République démocratique du Congo. Nous mettons en garde tous ceux qui sont impliqués dans la crise actuelle que la poursuite de programmes militaires individuels au Congo ne va pas dans l'intérêt de la stabilité à long terme de cette région en particulier et de l'Afrique en général. L'intégrité territoriale du pays doit être respectée et aucun pays de la région ou toute autre région de l'Afrique ne devrait essayer de mettre l'un de ses voisins sous sa botte.

Depuis 1991, au moment de l'implosion de la Somalie, Djibouti s'efforce sans relâche, indépendamment et par l'intermédiaire de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de restaurer la paix et la sécurité dans ce pays. Nous avons organisé les deux premières conférences nationales de réconciliation en 1991, puis l'ONU a lancé de grandes opérations, et, par la suite, l'Éthiopie, dans le cadre du mandat qui lui avait été confié par l'IGAD et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a organisé une série de réunions qui ont abouti aux accords de Sodere. D'autres pays ainsi que la Ligue des États arabes et d'autres organisations ont également déployé de grands efforts de réconciliation pendant cette période d'intervention. On a organisé chaque année de nouvelles conférences et de nouvelles réunions, paraphé de nouveaux accords sans qu'aucun d'entre eux ne soit applicable, ce qui prouve que les chefs de faction ont l'art de faire croire à une réconciliation qui dure le temps de leur vol de retour.

Depuis l'exode et le désengagement de l'ONU en Somalie au milieu de la décennie, la communauté internationale ne garde que le souvenir d'une «opération ratée», d'un «État qui a échoué». Mais cet État dévasté a besoin du réengagement des Nations Unies. La Somalie mérite davan-

tage d'intérêt et d'attention qu'on ne lui en accorde actuellement. Il ne s'agit pas d'un problème régional, ni même uniquement d'un problème africain ou arabe; la Somalie était et continue d'être une catastrophe internationale. Ses voisins ont fait assez de concessions, et ils s'appêtent à sacrifier et risquer encore davantage. Il est donc juste d'affirmer qu'il n'est ni facile, ni tolérable de continuer à vivre dans une situation où ne règne «ni la paix, ni la guerre». Imaginez devoir vivre à côté d'un voisin qui n'a ni loi, ni gouvernement, ni autorité centrale.

Après sept ans de querelles, les chefs de faction n'ont rien de nouveau à offrir. Donnez au peuple somali la chance, avec l'appui de la communauté internationale, d'élire — sans être soumis aux menaces et au chantage — les dirigeants de leur choix, par étapes, au plan régional et au plan national. Il n'est pas impossible que la nouvelle approche qui se profile et qui vise à créer des «administrations régionales» ou «mini-États» puisse favoriser la sécurité et la stabilité et déterminer la future structure politique du pays, à condition, toutefois, qu'elle ne compromette pas l'unité de la Somalie.

Nous sommes profondément affligés par l'immobilisme des accords de paix dans le conflit israélo-arabe. Israël continue à s'emparer des biens des Palestiniens, à se livrer à des activités implacables de peuplement en Cisjordanie, à imposer un règlement intransigeant à Jérusalem-Est et à étendre illégalement et de manière unilatérale les limites de la municipalité de Jérusalem.

Les mesures arbitraires et coercitives appliquées par Israël, notamment la suspension des droits des Palestiniens de pénétrer, travailler, faire du commerce, résider, séjourner, construire ou voyager dans le pays, ont créé des incertitudes intolérables et une situation difficile. Nous demandons instamment à Israël de retirer ses troupes, de mettre fin au peuplement et à la construction dans les zones de peuplement, et de s'abstenir de prendre des décisions unilatérales compromettant les efforts de paix, comme prévu par les accords de paix d'Oslo.

Nous sommes solidaires des aspirations légitimes du peuple palestinien visant à créer un État indépendant et à vivre en paix sur un territoire sûr, aux côtés d'Israël. Nous espérons surtout qu'Israël entendra l'appel de la communauté internationale visant à établir une paix globale au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

La guerre fratricide et inlassable en Afghanistan ne semble pas s'apaiser malgré les efforts intenses et continus de la communauté internationale. Le peuple afghan a beaucoup souffert et est en train de perdre tout espoir d'une solution politique de la crise. Les deux dernières années ont montré une montée de la violence, de l'intolérance et de l'abus des droits de l'homme, en particulier contre les femmes. Nous espérons que le risque d'escalade de la tension suite à l'assassinat de diplomates iraniens sera amorcé par les initiatives incessantes du Secrétaire général.

La communauté internationale a souvent eu recours aux sanctions pour s'opposer aux violations du droit international ou pour réprimer des comportements criminels non contrôlés. Toutefois, en pratique, les sanctions souffrent souvent d'une application trop générale et trop large. Elles servent ainsi des intérêts politiques individuels. Les vraies cibles ou les groupes cibles n'en ont cure, et c'est l'ensemble d'une population innocente qui souffre de cet embargo aveugle. Lorsque les sanctions sont personnalisées ou sont des armes servant à protéger des intérêts puissants, elles cessent d'être limitées dans le temps et de s'accompagner d'indications claires en cas de satisfaction des exigences. Leur objectif original est perdu de vue et les sanctions acquièrent une vie propre. En fin de compte, un climat de frustration et de refus de se conformer aux exigences en résulte, et une crédibilité considérable est ainsi gaspillée. Sans sens des limites, des objectifs à atteindre et sans esprit d'équité, l'exercice devient alors futile et contre-productif.

Derrière les grands problèmes mondiaux auxquels est confrontée notre planète Terre, et que nous venons d'évoquer brièvement, se cachent des zones et des pays spécifiques qui méritent une attention particulière. Par exemple, la crise économique et financière qui sévit en Asie et ses conséquences pour le reste du monde préoccupent l'ensemble de la planète. Que le «miracle asiatique» sur lequel nous nous sommes tous émerveillés s'effondre abruptement, entraînant des conséquences graves pour les gouvernements, les hommes d'affaires et les populations, est à peine concevable. Bon nombre de ces pays risquent d'être confrontés à une forte récession. Quelle que soit l'explication de cette crise, cette expérience prouve que la libre circulation des capitaux internationaux comporte de réels dangers. Le risque est incalculable, et il exige que nous révisions parfois sérieusement nos plans de développement à long terme.

Il est également préoccupant de voir qu'une telle portion des ressources du Fonds monétaire international est utilisée pour porter secours aux grandes banques et institu

tions financières internationales, qui ont placé imprudemment et de plein gré leurs fonds dans des secteurs auxquels il aurait fallu appliquer certaines restrictions et imposer un certain contrôle. Nous pouvons nous demander maintenant qui sera le prochain à souffrir d'une fuite de capitaux et qui l'aidera à s'en sortir? Nous disposons sans l'ombre d'un doute d'arguments en faveur de la création d'un meilleur mécanisme de réglementation des normes internationales de gestion financière et de circulation des capitaux.

La tâche qui consiste à faire naître un sentiment national d'identité et de cohésion et à partager les mêmes valeurs, dans un climat de turbulence et d'instabilité, est l'un des principaux défis à relever pour pouvoir édifier une nation. À Djibouti, nous avons eu des hauts et des bas. Nous continuons à être confrontés à des difficultés économiques énormes, encore aggravées par un nombre de réfugiés disproportionné par rapport à nos moyens limités, qui ont mis à rude épreuve nos services sociaux.

Malgré ces obstacles, je suis fier de pouvoir affirmer que Djibouti s'est érigé en nation, un membre responsable et qui tient sa place dans la communauté internationale. Depuis notre indépendance il y a 20 ans, nous avons procédé à une série de changements destinés à nous donner un meilleur niveau de vie, et nous avons entrepris de fonder une culture de démocratie et de tolérance. Le processus d'accélération des changements politiques et économiques se poursuit, même s'il reste fragile.

Je suis adepte du concept selon lequel il faut avoir des opposants mais pas d'ennemis. Voilà pourquoi la tolérance, la compassion et l'indulgence guident mon action de chef d'État. Nous avons poursuivi une politique d'inclusion régionale et ethnique et avons adopté depuis longtemps le concept de «la diversité dans l'unité».

Djibouti a toujours abordé les affaires régionales en se fondant sur le respect mutuel, la modération et la coopération. Nous estimons que les pays de la corne de l'Afrique doivent s'unir pour lutter contre les problèmes de pauvreté, les conflits et le sous-développement dans le cadre de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, dont la revitalisation est cruciale.

Au niveau international, nous avons contribué de manière crédible au maintien de la paix et de la sécurité lorsque nous étions membre du Conseil de sécurité en 1993 et 1994. Par la suite, nous avons participé à des missions internationales de maintien de la paix afin d'apporter la paix et la stabilité à des pays en proie au conflit.

À la veille de l'agitation générale de la situation financière internationale une chose est certaine : les institutions internationales d'hier ne peuvent pas venir à bout de l'intensité, l'ampleur et la rapidité d'aujourd'hui qui appellent une plus grande ouverture et la transparence. Djibouti, par conséquent, s'associe à l'appel écrasant pour une révision complète du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale de telle sorte qu'ils puissent répondre de la manière la plus adéquate à la calamité financière que nous traversons. Ils devront également être parfaitement équipés pour s'attaquer d'une manière déterminée à la pauvreté, la perte de plus en plus grande d'espoir et au sous-développement endémique. Je prie pour que le nouveau millénaire nous apporte plus de stabilité, compréhension et harmonie entre les nations et les peuples à l'intérieur des Nations Unies.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Djibouti pour la déclaration qu'il vient de faire.

M. Hassan Gouled Aptidon, Président de la République de Djibouti, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Ibrahim Maïnassara Baré, Président de la République du Niger

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Niger.

M. Ibrahim Maïnassara Baré, Président de la République du Niger, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Ibrahim Maïnassara Baré, Président de la République du Niger, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Maïnassara Baré : La brillante élection de M. Operti à la présidence de cette cinquante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies m'offre l'agréable occasion de lui exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement nigériens, nos chaleureuses félicitations. Ce choix unanime, est assurément la légitime consécration, à la fois de ses mérites personnels, et de l'engagement constant de son pays, l'Uruguay, pour le triomphe des nobles idéaux de notre Organisation.

Ces félicitations, je tiens à les étendre aux autres membres du Bureau qui l'assistent dans sa tâche; tâche au succès de laquelle je puis vous assurer de la pleine collaboration de la délégation du Niger.

Je voudrais également adresser à son distingué prédécesseur, S. E. M. Hennadiy Oudovenko, mes sincères compliments pour le travail inappréciable qu'il a accompli durant sa présidence.

À S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de notre Organisation, il me plaît de renouveler ici le total soutien du Gouvernement nigérien pour l'action remarquable qu'il déploie au service de la paix mondiale et pour l'oeuvre courageuse de réforme qu'il conduit, afin de permettre à l'Organisation des Nations Unies de mieux répondre aux défis du nouveau millénaire qui s'annonce. Et je ne peux m'empêcher d'évoquer ici, pour le saluer, le succès retentissant qu'il a remporté en trouvant, à force de détermination et de courage, une issue diplomatique à la crise iraquienne survenue au début de cette année, contribuant ainsi grandement à la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans la région, et, partant, au rehaussement de la crédibilité et du prestige de notre Organisation, ainsi qu'au raffermissement de son engagement personnel et de son autorité.

L'Organisation des Nations Unies a accompli l'une de ses missions primordiales en nous préservant, depuis plus d'un demi-siècle maintenant, d'un troisième conflit mondial qui aurait été certainement fatal à notre humanité. La fin de la guerre froide a fait espérer, à son tour, l'émergence d'un nouvel ordre international fondé sur le respect intégral des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et le droit international, même si cet espoir attend encore d'être conforté, du fait notamment de la persistance de conflits violents et meurtriers, de la multiplication de tensions de toutes sortes et de l'accumulation d'armements toujours plus destructeurs par un nombre croissant de pays.

L'Afrique reste ainsi la région du globe la plus affectée par des conflits; conflits répétitifs et déconcertants, véritables sources d'instabilité, de souffrances intolérables, de déplacements apocalyptiques de populations et d'appauvrissement. C'est pourquoi, en son temps, le Gouvernement du Niger a accueilli favorablement l'initiative du Conseil de sécurité d'inviter le Secrétaire général des Nations Unies à lui soumettre un rapport sur les causes de conflits en Afrique et leurs remèdes potentiels. Je voudrais, à cet égard, féliciter une fois de plus le Secrétaire général Kofi Annan, pour l'important rapport (S/1998/318) qu'il a soumis, rapport remarquable par sa franchise et par les recomman-

ditions réalistes qui y sont formulées en vue d'assurer la paix et le développement durable en Afrique. Nous exprimons le vif espoir que ce rapport contribuera à éveiller les consciences, pour amener la communauté internationale à accompagner davantage les efforts des pays africains dans leur quête incessante de paix et de prospérité.

Dans le cadre justement des efforts déployés en Afrique pour redresser la situation, le peuple et le Gouvernement nigériens se réjouissent des succès enregistrés au cours de cette année pour désamorcer bien des conflits, dont notamment ceux survenus en République centrafricaine et en Sierra Leone. C'est ainsi qu'en prenant personnellement part aux festivités qui ont marqué le retour au pouvoir de M. Ahmed Tidjane Kabbah, Président démocratiquement élu de Sierra Leone, j'ai tenu à marquer l'attachement profond de mon gouvernement et de mon peuple aux processus démocratiques et à l'institution de l'État de droit en Afrique.

L'occasion est donc belle de saluer ici le rôle décisif et salutaire joué par le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le rétablissement de la légalité constitutionnelle et dans le retour de la quiétude en Sierra Leone, exécutant en cela la volonté politique et la détermination des chefs d'État de la CEDEAO. Du reste, l'exemplarité de l'intervention de la CEDEAO dans le règlement des conflits dans la sous-région ouest-africaine témoigne de l'opportunité de responsabiliser davantage les organisations sous-régionales et régionales dans la prévention et la gestion des conflits. La connaissance inégalable qu'elles ont du terrain, pourrait, en effet, être harmonieusement conjuguée, à l'occasion, avec l'apport logistique et l'expertise des Nations Unies dans le traitement de conflits locaux, conformément aux prescriptions de l'Agenda pour la paix du Secrétaire général des Nations Unies et aux dispositions de la Charte.

Malgré les importants progrès réalisés sur ce chapitre, les hostilités qui agitent plusieurs sous-régions africaines montrent bien, en effet, que la paix est un objectif qui est encore loin d'être atteint sur le continent.

Ainsi, la Somalie reste toujours plongée dans la tourmente, en dépit des efforts méritoires des pays voisins et de la communauté internationale, pour y favoriser la réconciliation nationale et la restauration d'une vie politique et sociale normale.

Les affrontements et les déchirements perdurent dans la région des Grands Lacs, où l'instabilité et l'insécurité, de même que la misère qui accompagne les déplacements massifs de populations, interpellent quotidiennement nos consciences.

Face donc à ces résurgences incessantes de différends dégénéralant ici ou là en conflits armés, nous demandons instamment aux pays concernés de faire preuve de retenue et d'accéder, avec l'aide de la communauté internationale, aux offres de médiation pour un règlement pacifique des litiges qui les opposent, conformément aux dispositions des Chartes des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), auxquelles ils ont librement souscrit.

Certaines revendications identitaires, tout comme l'exacerbation de certains particularismes sociaux, culturels ou politiques, génèrent souvent des spasmes violents, qui peuvent prendre rapidement la forme d'un terrorisme parfois aveugle et meurtrier. Face à ces phénomènes, la communauté internationale se doit de conjuguer ses efforts, pour poursuivre et approfondir les réflexions et les actions initiées collectivement, il y a quelques années, à l'occasion du Sommet de Sharm el-Sheikh, en Égypte, en vue de leur apporter un traitement approprié.

À cet égard, le Niger voudrait, par ma voix, et du haut de cette prestigieuse tribune, réaffirmer encore une fois sa ferme condamnation du terrorisme et de tout usage de la violence dans les rapports entre les gens, entre les peuples et entre les États. Autant donc nous avons explicitement et fermement condamné les lâches attentats perpétrés, en août dernier, contre les représentations diplomatiques américaines à Dar es-Salaam (Tanzanie), et à Nairobi (Kenya), autant nous désapprouvons le recours unilatéral à la force militaire contre des pays souverains.

À cet égard, le Gouvernement nigérien déplore l'attaque de l'usine pharmaceutique d'Al Shifa à Khartoum, attaque qui a été fatale à de nombreux innocents et a compromis l'approvisionnement en produits pharmaceutiques de plusieurs pays de la région. Aussi, nous paraît-il nécessaire qu'il soit envisagé, dans les meilleurs délais, l'envoi à Khartoum d'une mission internationale d'enquête, comme en ont exprimé le vœu les autorités soudanaises, auxquelles nous accordons, au Niger, la présomption de sincérité, pour avoir eu le privilège, le 6 mai dernier, de visiter les sites et l'usine pharmaceutique en question.

Voilà plus d'un an que le processus de paix au Proche-Orient se trouve dans l'impasse, en dépit des efforts

inestimables déployés par les coparrains pour le raviver. Il convient donc de tout mettre en oeuvre pour amener le Gouvernement du Premier Ministre Nétanyahou à respecter les engagements auxquels Israël a solennellement souscrit.

Le Niger, son gouvernement et son peuple voudraient, pour leur part, réitérer ici leur ferme soutien à la cause du peuple palestinien, et réaffirmer, une fois encore, leur conviction qu'aucune paix ne saurait être juste et durable au Moyen-Orient sans le recouvrement par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, y compris son droit d'établir un État indépendant sur son territoire national.

Bien entendu, la paix dans la région s'entend également par le retrait d'Israël du Golan syrien et du sud Liban. C'est pourquoi mon gouvernement se réjouit de la récente résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies conférant plus de prérogatives à la représentation palestinienne au sein de cette Assemblée. Et nous formons le vœu que cette avancée significative aboutisse à la reconnaissance de la Palestine comme membre à part entière de la communauté des États.

S'agissant de la question du Jammu-et-Cachemire, le Niger, qui soutient la juste lutte que mène le peuple cachemirien en vue d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, souhaite vivement que la communauté internationale continue d'accorder à cette question toute l'attention qu'elle mérite.

La course aux armements et l'escalade observée dans le même domaine ces derniers temps nous confortent dans la conviction qu'il est urgent de convoquer une nouvelle et quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée au désarmement. Des progrès supplémentaires s'avèrent en effet indispensables en matière de contrôle des armes de destruction massive et d'instauration de normes plus efficaces concernant les armes classiques.

Le succès remporté dans l'interdiction des mines antipersonnel devrait nous encourager à aller de l'avant pour une meilleure réglementation des armes légères et de petit calibre. En l'occurrence, mon pays se félicite des mesures prises en vue de renforcer le Centre régional de désarmement de Lomé.

Notre Organisation cherche, depuis plusieurs décennies, à adopter une démarche cohérente pour affronter efficacement les défis majeurs de la pauvreté et du développement, notamment en travaillant à la mise en place d'un

partenariat mondial renforcé pour le financement du développement. Il est donc temps de renverser la tendance à la réduction de l'aide publique au développement et de conjuguer nos efforts pour accroître la portée de cette aide par une révision de ses modalités. À cet égard, mon pays attend beaucoup de la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, prévue en octobre 1998. Nous attendons en effet qu'elle explore de nouvelles stratégies de mobilisation de l'aide publique au développement, et réaffirme l'engagement de la communauté internationale à inscrire le développement de l'Afrique parmi ses priorités.

Il s'avère indispensable, par ailleurs, de mettre résolument en oeuvre des politiques hardies d'allègement, voire d'annulation de la dette extérieure des pays les plus pauvres, dans le cadre d'un accord général de règlement de ce problème qui tarde à être résolu. Cette dette extérieure constitue en effet une entrave insupportable pour tout effort de croissance économique et de développement humain dans bon nombre de pays en développement, et particulièrement dans les plus démunis d'entre eux.

La marginalisation continue du continent africain, en cette ère de mondialisation, commande de surcroît l'institution d'un mécanisme international susceptible d'assurer une intégration plus poussée des pays en développement dans l'économie mondiale.

Comme vous le savez, mon pays, le Niger, affronte divers facteurs limitant ses efforts de développement : accentuation des rigueurs climatiques; déficits alimentaires; forte pression démographique; enclavement; chute du cours de son principal produit d'exportation, l'uranium; dette publique extérieure trop lourde et faiblesse de l'investissement, toutes choses qui ont contribué à nous classer, depuis quelque temps, au bas de l'échelle mondiale des indices de développement humain.

Mais nous n'avons jamais baissé les bras, et mon gouvernement a élaboré pour sa part un programme-cadre national de lutte contre la pauvreté, proposant, selon une démarche participative, un ensemble de stratégies à moyen terme, destinées à faire reculer ce fléau et à stimuler la croissance économique. Ce programme constitue du reste la composante essentielle du programme dit de relance économique adopté par notre Assemblée nationale en juillet 1997, et qui a fait l'objet, en mars dernier à Genève, d'une table ronde particulièrement réussie.

J'en profite d'ailleurs, puisqu'ils appartiennent au système des Nations Unies, pour dire ici nos très sincères remerciements, non seulement aux institutions de Bretton Woods (Banque mondiale et Fonds monétaire international), mais aussi au Programme des Nations Unies pour le développement, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, au Fonds des Nations Unies pour la population, qui, ayant été souvent parmi les premiers à apprécier, à l'intérieur, un environnement politique et social propice à des réformes porteuses et à la créativité, nous ont apporté le bénéfice de leur expertise et de leur caution pour contribuer au succès de cette table ronde, dont nous ne doutons pas que les promesses de contributions se concrétiseront très rapidement.

À ce stade de mon propos, il me tient particulièrement à coeur de réaffirmer solennellement à l'endroit de cette Assemblée et de la communauté internationale tout entière que le processus démocratique fait son chemin au Niger et que, sous mon impulsion, il demeurera irréversible. La vitalité de notre démocratie se traduit notamment par un multipartisme intégral, avec une opposition sans entrave, que le pouvoir associe inlassablement à la recherche de l'institution, dans notre pays, d'une culture de dialogue permanent et de rapports apaisés. Mais notre démocratie se traduit aussi par l'existence d'une presse privée totalement libre; une société civile qui joue un rôle de premier plan; un système judiciaire indépendant, décidé à protéger les droits et libertés que la Constitution garantit aux citoyens.

Dans le cadre du renforcement du processus démocratique comme dans celui de la consolidation de la paix, une attention particulière est accordée au renforcement des corps intermédiaires, partenaires privilégiés de la société civile : organisations non gouvernementales, associations, syndicats, de manière à leur permettre de participer effectivement à l'animation et à la conscientisation de la vie politique. Mon gouvernement est résolument engagé à consolider ces acquis démocratiques, comme en témoignera la tenue, le 22 novembre prochain, d'élections locales, consacrant la politique de décentralisation que nous avons choisie pour promouvoir une participation populaire au développement et une bonne gouvernance au Niger.

De même, en cette veille du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, je tiens à réaffirmer solennellement que mon gouvernement fera inlassablement tout son possible pour respecter et faire respecter les droits de l'homme, convaincu qu'il est que de leur respect dépend le progrès de toute société humaine.

Et pour conclure, je voudrais, Monsieur le Président, exprimer toute la confiance que nous plaçons en l'Organisation des Nations Unies. Cette institution irremplaçable reste à nos yeux comme le seul forum susceptible d'assurer au monde un nouvel ordre international fondé sur la justice, l'équité, la liberté, la paix.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Niger de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Ibrahim Maïnassara Baré, Président de la République du Niger, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Arnoldo Alemán Lacayo, Président de la République du Nicaragua

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Nicaragua.

M. Arnoldo Alemán Lacayo, Président de la République du Nicaragua, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Arnoldo Alemán Lacayo, Président de la République du Nicaragua, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Alemán Lacayo (*interprétation de l'espagnol*) : Qu'il me soit permis, avant de commencer ma déclaration, de faire part de mes sentiments de solidarité avec les peuples des pays des Caraïbes qui ont été ces derniers jours victimes de l'ouragan Georges.

Outre les salutations chaleureuses que nous adressons à tous les représentants, je présente mes félicitations les plus chaleureuses à M. Operti pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Cette élection est non seulement une reconnaissance méritée de sa compétence et de son expérience, mais également un honneur pour l'Amérique latine.

Qu'il me soit également permis d'exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa vision et les efforts qu'il déploie en vue de promouvoir des réformes approfondies du système des Nations Unies. À cet égard, le Nicaragua appuie vivement ces importantes mesu-

res, qui visent à renforcer et à promouvoir le rôle de l'Organisation dans le domaine de la coopération internationale pour le développement durable.

Pour ce qui est du Conseil de sécurité, il est préoccupant de constater les reports et l'absence de propositions concrètes du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Comme d'autres, mon pays est d'avis que toutes les résolutions qui entraînent des modifications de la Charte doivent être adoptées par les deux tiers des membres de l'Assemblée générale.

La mondialisation dans tous les domaines de la vie et la libéralisation de l'économie constituent un nouveau défi. À cet égard, nous partageons l'avis que le Secrétaire général a exprimé dans son rapport annuel sur la nécessité de réorienter des mesures et des efforts en tenant compte d'une nouvelle vision qui facilite aux pays une transition fructueuse vers l'économie mondialisée, qui entraîne des processus complexes et délicats.

À la fin du XXe siècle, le monde est confronté à des changements profonds qui exigent des solutions novatrices pour que l'humanité s'engage sur une voie dans laquelle la science et la technologie ont une incidence positive sur le développement des pays. La transformation historique que nous avons connue à plusieurs reprises a accru les inégalités entre les pays et, en conséquence, nous devons être prêts à en limiter les effets nuisibles.

À l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous réaffirmons que nous sommes déterminés à continuer à mettre tout en oeuvre pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. Au Nicaragua, nous progressons sur la voie de la consolidation de la paix et de la démocratie, en nous fondant sur le plein respect des droits de l'homme, la primauté du droit, le respect de l'indépendance des pouvoirs et la garantie des libertés individuelles. Parallèlement, nous avons fait des pas importants vers la réalisation de niveaux plus élevés de développement économique et une plus grande équité sociale.

Mon gouvernement est convaincu que pour récolter des fruits nous devons semer des graines, et le capital humain est l'un des meilleurs investissements que l'on puisse faire pour le développement intégral et durable. Voilà pourquoi nous mettons l'accent sur la nécessité de relever les niveaux

de l'éducation et d'étendre son accès à toutes les couches de la population. Nous sommes également en train de réorienter nos efforts et nos ressources en vue d'assurer la survie et l'amélioration des programmes sociaux qui visent la protection des individus et des familles les plus pauvres. C'est là, avec la lutte contre le chômage, notre priorité.

Les politiques sociales du Gouvernement exigent des politiques économiques saines et efficaces qui assurent la continuité avec le dynamisme du développement. À cet égard, le Gouvernement a comme objectif général de faciliter les conditions permettant au secteur privé de générer la production et l'emploi dans un climat de stabilité, encouragé par des règles du jeu claires, fiables et transparentes, égales pour tous, et grâce au dialogue et à la concertation, pierres angulaires de la gestion des affaires publiques et de la coexistence. Dans ce contexte, le renforcement du système intégral de fourniture et d'administration de la justice est essentiel, y compris la question sensible de la sécurité des personnes et des biens.

Les transformations macroéconomiques que nous avons entreprises comprennent des réformes approfondies du système fiscal et financier, ainsi que des mesures importantes pour protéger l'environnement, en suscitant une prise de conscience de la nécessité d'utiliser rationnellement nos richesses naturelles. Ces initiatives ont été appuyées par la communauté internationale, et il convient de mentionner l'assistance que nous avons reçue du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à de nombreux égards, et particulièrement l'appui qu'il a apporté à la Commission nationale pour le développement durable, en coordination avec la société civile et les organisations non gouvernementales.

Le Nicaragua espère qu'à la prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Buenos Aires au mois de novembre prochain, on reconnaîtra les efforts de protection de l'environnement qu'ont déployés les pays en développement en désignant d'importantes parties de leurs territoires «zones protégées». Nous espérons également qu'on adoptera des mécanismes de développement propre qui faciliteront la réduction des gaz à effet de serre.

À la fin de ce millénaire, la lutte contre la production, le trafic et la consommation de stupéfiants continue d'être l'un des plus grands défis auquel est confrontée l'humanité. Mon pays se félicite des résultats obtenus à la session

extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à ce thème important. Nous avons également participé activement à la négociation et à l'adoption de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et autres matériaux connexes, adoptée le 13 novembre 1997 dans le cadre de l'Organisation des États américains.

Nous considérons que le terrorisme international ainsi que les autres formes de crime organisé sont des fléaux de nos sociétés. Nous condamnons tout acte terroriste et nous nous redisons convaincus qu'il faut y apporter une réponse ferme et déterminée. Nous exprimons notre solidarité aux victimes de ces actes, et nous appuyons toute initiative de nature à accroître la coopération internationale pour lutter contre ces activités criminelles, inhumaines et cruelles, qui mettent en péril la sécurité de nos États.

Nous réaffirmons que le rôle de notre gouvernement est celui de facilitateur et de promoteur. Nous avons foi en l'économie de marché, faisant appel à l'humanisme et à la justice sociale. Nous avons les mêmes certitudes pragmatiques à l'égard de la mondialisation et des relations internationales les plus étendues et les plus dynamiques, sans exception.

La mondialisation n'est pas une panacée en soi même si elle offre des possibilités exceptionnelles dans la mesure où sont prises des mesures prudentes et réalistes mais aussi imaginatives et audacieuses, sans négliger des solutions palliatives qui puissent amortir les difficultés des premières phases d'ajustement et d'ouverture.

Il ne fait aucun doute que la mondialisation va promouvoir l'unité sur le plan international. Toutefois, on ne saurait sous-estimer les vents violents susceptibles de provoquer des ruptures internes irréparables au cas où les groupes majoritaires les moins favorisés — soit précisément ceux qui, pour pouvoir satisfaire leurs besoins fondamentaux urgents, doivent faire l'objet d'une attention prioritaire de notre part — seraient plus longtemps et plus durement sacrifiés. Nous ne pouvons pas non plus éluder la vulnérabilité plus forte des pays économiquement faibles face à des crises, telles que celle des marchés financiers, qui obscurcissent aujourd'hui les perspectives de l'économie mondiale.

Le Président assume la présidence.

Au cours des 18 premiers mois de mon gouvernement, nous avons connu les taux de croissance économique les plus élevés de l'Amérique centrale, avec 5 % en 1997 et une prévision d'un peu plus de 6 % pour l'année en cours. Parmi ces indicateurs, on notera la croissance de 60 % du secteur agricole. Dans le même temps, nous avons créé 170 000 emplois productifs et nous avons un objectif de 500 000 nouveaux emplois pour la période quinquennale 1997-2001, pour laquelle j'ai été élu président. L'inflation a, quant à elle, été ramenée à 7 % par an.

Notre politique économique a bénéficié du soutien de la communauté internationale, représentée par plus de 40 pays et organisations multilatérales, après que le Nicaragua a conclu avec le Fonds monétaire international (FMI) un nouveau programme de facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR); nous avons obtenu, à Genève au mois d'avril dernier, qu'un montant de 1,8 milliard de dollars nous soit alloué pour les trois prochaines années. Par ailleurs, si nous parvenons à exécuter le programme de FASR, nous pourrions obtenir une suppression de 80 % de la très lourde dette extérieure héritée du passé en bénéficiant de l'Initiative relative aux pays pauvres très endettés (PPTE). Cela semble indiquer que compte tenu des mesures que nous avons adoptées et des sacrifices considérables que nous avons consentis, nous pourrions sous peu bénéficier de ces facilités.

Nous lançons un appel fraternel à la communauté internationale du haut de cette tribune afin qu'elle continue à nous appuyer dans la lutte que nous menons quotidiennement et difficilement pour aller de l'avant, en laissant derrière nous un passé sombre caractérisé par la destruction et la violence que nous surmontons peu à peu, grâce aux efforts de tous et animés d'un véritable esprit de réconciliation fondé sur le pardon et l'oubli. Ce passé accablant nous a légué le fardeau d'une dette externe gigantesque, de l'ordre de 12,5 milliards de dollars, d'une économie ravagée qui, en quelques années, a accusé un retard de plus de 50 ans. Nous demandons compréhension et soutien afin de pouvoir obtenir, dès que possible, la suppression de notre dette extérieure asphyxiante.

Nous devons conserver à l'esprit que l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité d'instance supranationale qui coordonne et harmonise les efforts faits au plan mondial dans de nombreux domaines, est l'instance la plus importante et la plus pluraliste au sein de laquelle peuvent s'ex-

primer librement les opinions de tous les États et où se prennent les décisions les plus importantes en matière de politique mondiale. Toutefois, nous constatons avec regret, une fois de plus, l'absence remarquée de la République soeur de Chine qui, comme vous le savez, a été l'un des Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies en 1945.

La communauté internationale sait parfaitement que la République de Chine respecte les principes consacrés dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies, notamment sa vocation de paix et de coopération internationale généreuse. Refuser à un peuple le droit d'être reconnu et de participer pleinement et efficacement à la vie internationale foule aux pieds et contredit le noble esprit de la mission universelle de cette Organisation et constitue une violation collective regrettable des droits fondamentaux de plus de 21 millions de personnes.

C'est pourquoi nous lançons un nouvel appel aux nations du monde pour que soit revue la résolution 2758 (XXVI), qui exclut si injustement la République de Chine, afin de lui restituer son droit de participer à toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes convaincus, Monsieur le Président, que grâce à votre direction compétente, il nous sera possible de parvenir à des résultats concrets dans l'examen des points délicats figurant à l'ordre du jour; ceci contribuera, de manière positive et sensible, à ce que tous les peuples et tous les gouvernements puissent partager ces résultats de la façon la plus large et la plus satisfaisante possible.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Nicaragua de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Arnoldo Alemán Lacayo, Président de la République du Nicaragua, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je rappelle aux représentants que, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa troisième séance, la liste des orateurs sera close aujourd'hui à 18 heures.

Allocution de M. Mohammad Nawaz Sharif, Premier Ministre de la République islamique du Pakistan

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République islamique du Pakistan.

M. Mohammad Nawaz Sharif, Premier Ministre de la République islamique du Pakistan, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Mohammad Nawaz Sharif, Premier Ministre de la République islamique du Pakistan, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Sharif (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale à cette session. Elle survient à un moment de changement profond et d'événements économiques et politiques troublants qui surviennent dans différentes régions du monde. Vos responsabilités sont à la mesure de ces difficultés. Je suis certain que vos réalisations seront elles aussi considérables.

Le Pakistan souhaite également transmettre sa sincère reconnaissance à votre prédécesseur, M. Oudovenko, pour la façon compétente et productive dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée tout au long de l'année écoulée.

Au moment où nous cherchons à édifier les structures de la paix et de la prospérité à l'aube du nouveau millénaire, l'Organisation des Nations Unies est devenue encore plus indispensable. Dans un monde de plus en plus interdépendant, l'ONU est la seule organisation où les pays peuvent se réunir et parvenir démocratiquement à des décisions sur des questions sociales et politiques essentielles qui intéressent tous les peuples. Le Pakistan a une foi profonde dans les buts et dans la promesse de l'ONU.

Je souhaite rendre un chaleureux hommage à notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a entrepris de raviver l'ONU au moyen de réformes audacieuses. Ces réformes doivent renforcer le génie démocratique de l'ONU, en particulier au Conseil de sécurité, où certains s'efforcent de recréer de nouveaux centres de privilèges au lieu d'éliminer de vieilles inégalités. La réforme que nous poursuivons doit s'inspirer de la noble vision de la Charte des Nations

Unies : justice sociale, prospérité universelle et paix et sécurité mondiales. Faire autre chose reviendrait à ne pas être à la hauteur de ce que l'histoire attend de nous.

Nous vivons à une époque de changement et de promesse. Les jours de la confrontation mondiale sont révolus et les doctrines d'endiguement ont perdu toute pertinence. Les révolutions dans les domaines de l'informatique et de la technologie ont donné lieu à une interaction phénoménale entre les populations du monde. Le village mondial est une réalité. Aujourd'hui, la prospérité d'une région complète et soutient celle des autres. Le credo de notre époque doit être le partenariat pour la paix et le développement. Il serait ironique de passer à côté de cette nouvelle perspective et des possibilités qu'elle offre à cause de petits désavantages et d'intérêts étroits.

Le monde est également envahi par les appréhensions. Nous avançons vers un avenir qui semble anarchique et peu sûr. Ces derniers mois, les espoirs triomphants d'un élargissement des marchés libres, des libertés démocratiques et de la paix mondiale ont subi de graves revers. La crise qui s'étend à partir de ceux qui, en Asie de l'Est, étaient considérés comme la locomotive économique a ébranlé la confiance dans les principes du commerce et de la libéralisation financière. Les revenus en baisse et les espoirs déçus ont eu pour effet de propager les conflits à l'intérieur des pays et entre eux presque partout dans le monde, ce qui aura pour effet de réduire à néant les chances d'éliminer la faim, la maladie et l'ignorance qui se faisaient jour dans le monde.

De nouveaux conflits sont apparus, tandis que nombre des anciens subsistent. Les peuples cachemirien et palestinien continuent de souffrir. La Bosnie a connu une guerre brutale, et voilà que le même sort menace le Kosovo. Des guerres intestines ont déchiré l'Afrique. L'Afghanistan ne s'est toujours pas relevé des ravages des conflits. La paix demeure insaisissable au Moyen-Orient. Les tensions se sont accrues en Asie du Sud. On recourt de plus en plus à l'usage unilatéral de la force et à des mesures arbitraires contre des pays plus faibles. La multiplicité des conflits et les souffrances endurées partout dans le monde ont imposé l'ONU un énorme fardeau.

Nous sommes atterrés par la tragédie qui se poursuit en Palestine. La promesse de la paix fait place au désespoir. La paix ne saurait être instaurée sans la réalisation du droit à l'autodétermination et au statut d'État pour le peuple palestinien.

Dix-sept ans de guerre ont complètement détruit l'Afghanistan — son économie, sa société et son administration. Le Pakistan, plus que tout autre pays, a subi les conséquences des bouleversements et des souffrances endurés par l'Afghanistan. Nous avons tout intérêt à ce que la paix et la stabilité soient rétablies en Afghanistan.

Le Pakistan est profondément préoccupé par les tensions actuelles entre l'Iran et l'Afghanistan. Nous continuerons de ne rien ménager pour promouvoir des relations amicales et pacifiques entre ces deux voisins fraternels. Ceux qui sont responsables du meurtre scandaleux de membres du personnel du consulat iranien à Mazar-e-Sharif qui avaient été pris en otage doivent être appréhendés et punis. Nous appelons à la libération du reste du personnel iranien et des autres prisonniers détenus par les parties au conflit afghan. Nous appuyons l'envoi en Afghanistan d'une mission d'enquête de l'ONU et de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI).

Nous demandons instamment une réconciliation au sein de l'Afghanistan au moyen de compromis réalistes et de la conciliation mutuelle. Nous appelons à un engagement international et au dialogue avec l'Afghanistan pour promouvoir les objectifs d'humanitarisme, des droits de l'homme et de paix. Nous demandons que la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays soient respectées et que les principes de non-ingérence et de non-recours à la force soient respectés.

Cette année, le nuage nucléaire a jeté son ombre sinistre sur l'Asie du Sud. Lorsque l'Inde, en 1974, a procédé à sa première explosion, les plus grandes puissances ont réagi en imposant des restrictions à l'encontre du Pakistan. Nous nous sommes sentis obligés d'acquiescer à une capacité égale. Cependant, même une fois cela fait, le Pakistan a continué de promouvoir une zone exempte d'armes nucléaires, une réduction des armes classiques et une zone exempte de missiles en Asie du Sud. L'Inde a rejeté toutes ces initiatives.

Les essais nucléaires auxquels l'Inde a procédé en mai n'auraient pas dû surprendre le monde. Nous avons mis le monde en garde plusieurs semaines avant les essais. Même après que l'Inde eût procédé à ses essais, la réaction des grandes puissances a été faible et ambiguë. Une fois de plus, on a consacré plus d'énergie à imposer des restrictions au Pakistan qu'à répondre à l'Inde.

Immédiatement après les essais nucléaires de l'Inde, ses dirigeants ont adopté une attitude belligérante vis-à-vis

du Pakistan. Ils nous ont déclaré que l'équilibre géostratégique avait changé et que le Pakistan devait renoncer à son appui de principe à l'autodétermination du Cachemire. Le Pakistan s'est trouvé confronté à une menace de force. Nous avons été contraints de convaincre l'Inde que toute agression militaire contre le Pakistan aurait les conséquences les plus désastreuses.

Le monde doit comprendre que ce n'est pas le Pakistan qui a pris l'initiative des essais. L'Inde a procédé à des essais pour modifier l'équilibre stratégique et a menacé notre sécurité et notre souveraineté. Nous avons attendu 17 jours la réaction du monde. Nous savions qu'aucun pays ne pouvait nous fournir des garanties de sécurité contre une Inde dotée d'armes nucléaires. Ainsi, les circonstances nous ont contraints à procéder à des essais et à établir une dissuasion nucléaire conformément à notre droit de légitime défense. Nous n'avons violé aucune norme internationale. Malheureusement, certains pays amis ont imposé des sanctions et autres restrictions contre le Pakistan. Ces mesures sont injustes. Je demande à la communauté internationale de déterminer qui a tort et pourquoi le Pakistan devrait faire l'objet de mesures punitives.

Les essais nucléaires auxquels a procédé le Pakistan n'avaient pas pour but de défier le régime de non-prolifération en vigueur, ni de satisfaire une quelconque ambition de pouvoir; ils visaient à prévenir le recours à la menace ou à la force contre notre pays. Les essais auxquels nous avons procédé, en réaction à ceux de l'Inde, ont par conséquent servi la cause de la paix et de la stabilité dans la région.

Nous ne sommes pas insensibles aux préoccupations qui ont suscité les essais nucléaires réalisés en Asie du Sud. Malgré la modification de la situation stratégique, nous restons opposés à une course aux armements, nucléaires ou classiques. Nous avons annoncé un moratoire unilatéral sur les essais. Nous sommes disposés à renforcer la paix et la stabilité dans la région au moyen de mesures mutuellement convenues afin d'éviter une guerre, d'instituer un régime de restriction nucléaire et d'équilibre classique et de promouvoir des solutions aux causes sous-jacentes du conflit, en particulier le différend qui nous oppose à l'Inde sur la question du Cachemire.

Nous débattons de ces questions avec l'Inde lorsque nous entamerons notre dialogue. Nous avons également engagé un dialogue avec plusieurs pays amis pour faire progresser ces objectifs. Le Pakistan n'a jamais contribué à la prolifération nucléaire. Nous continuerons de nous en

tenir rigoureusement à notre politique et à ne pas exporter de technologies ni d'équipement sensibles.

Pendant plus de 30 ans, le Pakistan n'a cessé d'apporter son appui à la conclusion d'un Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Nous avons voté pour le Traité lorsqu'il a été adopté par l'Assemblée générale en 1996. Nous avons proclamé un moratoire sur la poursuite des essais. L'Inde a fait de même. Il n'y a pas de raison que les deux pays ne puissent pas adhérer à ce traité. Dans une Asie du Sud disposant d'armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais aurait un sens à condition que le Pakistan et l'Inde y soient tous deux parties. Le sommet des pays non alignés a appelé à une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais, en particulier des États dotés d'armes nucléaires. Cette exigence est compatible avec celle du Traité, selon laquelle tous les États dotés d'une capacité nucléaire, y compris l'Inde, doivent adhérer au Traité pour qu'il entre en vigueur. Le Pakistan s'opposera à toute tentative de modification de cette condition fondamentale lors de la Conférence des États parties au Traité qui doit se tenir en septembre 1999. Ce changement ne peut être réalisé que par consensus. Par conséquent, le Pakistan est disposé à adhérer au Traité d'interdiction complète des essais avant la Conférence. Cependant, il ne le fera qu'en l'absence de toute pression ou contrainte.

À cet égard, nous escomptons que les restrictions arbitraires imposées au Pakistan par les institutions multilatérales seront rapidement levées, de même que les sanctions discriminatoires dont il fait l'objet. Nous comptons également sur l'appui sans réserve de la communauté mondiale pour que soit trouvée une solution juste au différend sur le Cachemire.

À propos de la question nucléaire, le Pakistan insistera sur le principe d'une égalité de traitement avec l'Inde, que ce soit au niveau du statut ou des mesures d'incitation. Il faut aussi qu'il soit bien entendu que si l'Inde devait reprendre ses essais nucléaires, le Pakistan réexaminerait sa position et, au cas où nous aurions adhéré au Traité d'interdiction complète des essais, nous invoquerions la clause se rapportant aux intérêts suprêmes, comme le prévoit l'article IX du Traité.

La dissuasion nucléaire entre le Pakistan et l'Inde demeurera fragile et dangereuse tant qu'il y aura un déséquilibre croissant au niveau des forces classiques. Ce déséquilibre doit être redressé. Par-dessus tout, une paix durable entre le Pakistan et l'Inde et la modération de leurs

positions militaires respectives seront, comme toujours, étroitement tributaires de la solution du litige qui les oppose à propos du Cachemire, litige qui est à l'origine de tous les conflits et de toutes les tensions entre les deux pays.

Nous nous félicitons du fait que le Secrétaire général a reconnu dans son rapport annuel que

«la recrudescence des tensions entre l'Inde et le Pakistan au sujet du Cachemire et d'autres situations constituent ... un grave sujet de préoccupation» (A/53/I, par. 18).

Depuis près de 50 ans, le peuple cachemirien attend de pouvoir exercer son droit à l'autodétermination tel que l'énoncent les résolutions du Conseil de sécurité. L'Inde doit s'en tenir au plébiscite prescrit par ces résolutions de l'ONU. Toutefois, l'Inde n'a pas honoré ses engagements et a préféré recourir à une politique de force pour nier au peuple cachemirien ses droits légitimes.

Il y a 10 ans, la lutte pour la liberté du Cachemire est entrée dans une phase nouvelle lorsque les forces indiennes ont tiré sur des manifestants pacifiques cachemiriens, tuant plus de 100 personnes. L'Inde occupe désormais le Cachemire avec une force de 650 000 hommes. Plus de 60 000 Cachemiriens ont été tués et des milliers ont été blessés ou arrêtés. Le meurtre de détenus, les disparitions, les arrestations arbitraires, les exécutions sommaires restent des phénomènes quotidiens. Le cauchemar du peuple cachemirien se poursuit. Par ailleurs, cette année, plusieurs dizaines de Cachemiriens innocents de l'Azad Cachemire ont été tués et des centaines blessés par une lourde artillerie indienne et des tirs de mortier. En ce moment même, les tensions sont intenses sur la ligne de contrôle.

Mon gouvernement est attaché au dialogue pour régler les problèmes qui l'opposent à l'Inde. Cela est d'autant plus important dans un environnement nucléaire où aucune des parties ne peut se permettre d'envisager le recours à la force. En juin 1997, nous avons convenu avec l'Inde d'adopter un ordre du jour en huit points et un mécanisme en vue du dialogue. Malheureusement, le dialogue a été interrompu du fait de divergences à propos des modalités. Cependant, je suis heureux d'annoncer qu'au cours d'une réunion qui s'est terminée récemment, le Premier Ministre Vajpayee et moi-même sommes convenus de reprendre le dialogue lorsque les pourparlers débiteront au niveau des Ministres des affaires étrangères, lesquels doivent porter immédiatement sur les questions essentielles de la paix et de la sécurité au Jammu-et-Cachemire.

Il incombe à l'ONU, aux grandes puissances et à la communauté internationale d'apporter leur appui à une solution à la question du Cachemire et d'en faciliter le règlement. Nous prions le Secrétaire général de prendre les initiatives voulues pour mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité sur le Cachemire et pour diminuer les tensions et renforcer la confiance. Nous demandons, en particulier, que le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan soit renforcé et que son mandat soit élargi. Le Conseil de sécurité doit suivre de près la situation délicate le long de la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire.

L'année dernière encore, la mondialisation de l'économie mondiale promettait un développement de la prospérité. Aujourd'hui, 30 % de l'économie mondiale connaît une récession et on prévoit que ce chiffre doublera d'ici à l'année prochaine. Dans toute l'Asie de l'Est, les monnaies ont été radicalement dépréciées, les économies ont subi des réductions, les revenus ont considérablement baissé et le chômage a augmenté en dépit d'une base économique saine.

Alors que la crise que connaît l'Asie de l'Est se répand, on se demande s'il est bien judicieux de permettre une libéralisation rapide du commerce et des finances. On s'interroge aussi sur les incidences sociales de la mondialisation. Cependant, à l'âge de l'information et de la révolution dans les communications, il n'est plus question de faire marche arrière; il faut se contenter de gérer la mondialisation avec efficacité.

Face à la crise actuelle, la communauté internationale doit adopter une approche cohérente. Dans un premier temps, il est essentiel d'encourager la croissance économique dans toutes les régions du monde. Les institutions financières internationales devraient assouplir les conditions irréalistes qu'elles imposent pour empêcher tout nouveau repli des économies des pays en développement. Il convient de mettre sur pied des mécanismes pour canaliser davantage de ressources en faveur du développement des pays en développement qui en ont le plus besoin. Il importe dans le même temps de maintenir l'ouverture des marchés, notamment ceux des pays industrialisés. Il faut résister au nouveau protectionnisme qui se fait jour au nom de préoccupations environnementales ou de normes du travail.

Pour régler efficacement ces questions, nous devons nous fonder sur trois principes fondamentaux. Premièrement, il importe que tous les pays prennent collectivement des décisions sur la manière de gérer la mondialisation. Deuxièmement, des mesures spécifiques devraient découler

de l'objectif principal qui consiste à assurer la croissance dans l'équité — l'équité n'étant pas seulement un impératif moral, mais également un préalable indispensable à une croissance mondiale durable. Troisièmement, le Nord et le Sud doivent oeuvrer de concert, la prospérité de l'un ou de l'autre étant liée.

De cela, il ressort qu'une action concertée de la part de la communauté internationale s'impose, qui devrait, premièrement, viser à renforcer la capacité des institutions multilatérales de régler les questions dans les domaines du commerce, de la finance et du développement, de manière intégrée et cohérente, et par là même assurer la bonne gouvernance de la mondialisation. Dans ce contexte, une conférence monétaire mondiale pour traiter des problèmes anciens et nouveaux du système financier international est désormais nécessaire et l'ONU devrait donc la convoquer d'urgence. Deuxièmement, cet effort devrait également tendre à corriger les iniquités qui prévalent dans le système du commerce international, notamment par une libéralisation plus rapide dans les domaines qui intéressent au premier plan les pays en développement. Et finalement, il faudrait également résoudre les problèmes tenaces de la dette, du financement du développement et de l'accès aux technologies.

Force est aujourd'hui de reconnaître l'unité qui existe dans la lutte que mènent les pays du Sud et du Nord pour parvenir à un développement économique et social. Il convient d'adopter un nouveau concept de communauté mondiale : une communauté dans laquelle tous les êtres humains seront reconnus comme ayant droit au développement et où ils seront habilités à vivre dans la dignité.

La notion *oumma* — ou communauté — dans la pensée islamique offre un modèle pour la réalisation de cette communauté mondiale. Cette notion donne la primauté à la solidarité entre les êtres humains et permet d'accorder des avantages équitables à tous les membres de la communauté. L'islam est la religion de la paix et de la tolérance; par sa nature même, c'est une religion modérée et progressive. Je voudrais saluer chaleureusement le Président Clinton qui, dans son allocution, a affirmé le respect profond de l'Amérique pour l'islam et rejeté la thèse pernicieuse d'un affrontement des civilisations. Nous devons oeuvrer ensemble pour susciter davantage de compréhension et d'harmonie entre toutes les religions et tous les peuples du monde.

Il faut freiner la présente dérive qui nous entraîne vers un monde dangereux et incertain. L'inégalité, les conflits, les violations des droits de l'homme ne sont pas les consé-

quences inévitables de forces impersonnelles de l'histoire. C'est là le résultat de nos propres actes. Nous avons le pouvoir de façonner un monde plus équitable et plus pacifique mais, pour ce faire, nous devons renouveler notre adhésion aux idéaux de la Charte des Nations Unies. Alors seulement, aurons-nous l'assurance que le siècle prochain donnera le jour à un monde pacifique et prospère.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Premier Ministre de la République islamique du Pakistan de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Nawaz Sharif, Premier Ministre de la République islamique du Pakistan, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Portugal, S. E. M. Jaime Gama.

M. Gama (Portugal) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : C'est avec le plus grand plaisir que je félicite mon collègue d'Uruguay, Didier Operti, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session. Je vois dans cette élection la reconnaissance du rôle international que joue la République d'Uruguay, pays ibéro-américain ami du Portugal, ainsi qu'un hommage rendu à ses qualités personnelles, intellectuelles et professionnelles qui, nous en sommes certains, lui permettront de mener à bien nos travaux.

Je voudrais également rendre hommage au Président sortant, Hennadiy Oudovenko, pour le dévouement et la compétence dont il a fait preuve en dirigeant les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session.

Je souhaite renouveler un vibrant hommage au Secrétaire général pour la manière remarquable dont il s'acquitte de ses fonctions difficiles dans une période où il est de plus en plus fait appel à l'ONU pour qu'elle intervienne dans de nombreux aspects de la vie internationale.

Je voudrais aborder certaines questions qui revêtent une importance particulière pour mon pays, à commencer par celles qui ont un caractère politique, notamment en Afrique. On se rappellera que l'Autriche a déjà pris la parole devant cette Assemblée, au nom des 15 pays membres de l'Union européenne.

Lorsqu'en avril dernier, le Secrétaire général a rendu public son excellent rapport sur les causes des conflits et la

promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, il n'a pas hésité à qualifier d'«épouvantables» (S/1998/318, par. 5) ces tragédies qui persistent dans certaines parties du continent africain qui a été dévasté par les conflits ayant touché nombre d'États depuis la fin de la guerre froide.

Dans la mesure de ses possibilités et des liens historiques, culturels et sociaux qui l'unissent à de nombreuses régions et pays d'Afrique, le Portugal continue de s'efforcer d'aider les pays intéressés à régler ces conflits par des moyens pacifiques, et à y promouvoir le développement économique, le progrès social et la bonne gouvernance, autant d'aspects qui sont indispensables pour mettre fin aux conflits. Je voudrais souligner que le Portugal est disposé à participer aux missions de maintien de la paix de l'ONU, en particulier en Afrique. À titre d'exemple, je tiens à rappeler le rôle qu'ont joué les forces portugaises dans le cadre du processus de paix au Mozambique, et celui qu'elles jouent actuellement dans les missions des Nations Unies en Angola, au Sahara occidental et, plus récemment, en République centrafricaine, de même que dans les opérations d'évacuation qui ont été entreprises en République démocratique du Congo et en Guinée-Bissau.

Je tiens à souligner que mon pays s'inquiète vivement de la situation qui prévaut en Angola, pays auquel nous unissent tant de liens profonds. Des signes de rupture se manifestent de plus en plus nettement dans le processus de paix qui a évolué avec tant de difficultés. Le refus par l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) d'honorer pleinement les obligations du Protocole de Lusaka qu'elle a signé librement et qui concernent sa démilitarisation et sa transformation en un parti politique, de même que les obstacles qu'elle dresse sur la voie de la normalisation de l'administration de l'État, favorisent le recours à des options militaires hors du cadre des solutions négociées que la communauté internationale a adopté.

En tant que pays membre de la troïka des pays observateurs du processus de paix en Angola et l'un des pays qui a le plus contribué à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) et à la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA), le Portugal continue d'être déterminé à promouvoir la concorde en Angola, en coopération étroite avec l'ONU et, plus particulièrement, avec le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Issa Diallo, dont il convient d'appuyer la mission difficile.

Nous n'ignorons pas, toutefois, que tous les efforts diplomatiques seront faits en vain si les responsables en

Angola ne font pas preuve d'une véritable volonté de paix. Le Gouvernement angolais et l'UNITA doivent assumer leurs responsabilités à l'égard du peuple angolais, dont le droit à la paix, à la sécurité et au bien-être est légitime et inaliénable. Nous demandons de nouveau que le Protocole de Lusaka soit respecté et lançons un appel particulier à l'UNITA pour qu'elle mette immédiatement en oeuvre le Protocole, en respectant strictement les conditions que lui impose le Conseil de sécurité.

Les acquis tirés d'un système multipartite en Angola ne doivent pas être remis en question. Ses participants, notamment ceux qui ont appuyé la paix et la réconciliation nationale, doivent veiller à s'abstenir d'ériger des barrières pouvant freiner l'exécution des mandats respectifs, et tous doivent pouvoir compter sur les conditions de sécurité qu'exige la reconstruction du pays.

Le Secrétaire général mérite notre plein appui pour les efforts qu'il déploie en vue de favoriser l'adoption de toutes les mesures qu'exige de la part de la communauté internationale la gravité de la situation.

La Guinée-Bissau — pays ami du Portugal auquel nous unissent de nombreuses et profondes affinités — est, depuis juin dernier, le théâtre d'un conflit ayant de graves conséquences humaines, économiques et sociales pour son peuple. À la demande expresse des parties au conflit, le Portugal et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) — qui est principalement composée de pays africains et dont un des principaux objectifs est la coordination politique et diplomatique des lignes d'action de ses membres — ont d'emblée entrepris des efforts de médiation en vue de faire cesser les combats, de parvenir à une solution négociée du conflit et d'apporter une aide humanitaire à la population de la Guinée-Bissau. À aucun moment il n'a été possible de douter des intentions légitimes de la CPLP, dont la Guinée-Bissau est un membre fondateur, lorsqu'elle a répondu à la demande qui lui a été adressée. L'intervention de la CPLP a été associée à celle de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ce qui a ensuite permis d'obtenir du Gouvernement et de la junte militaire la signature d'un accord de cessez-le-feu et d'ouvrir la voie à un règlement négocié du conflit.

Toujours à propos du continent africain, il convient de se pencher également sur les événements survenus en République démocratique du Congo. Nous sommes sincèrement pour le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de ce vaste pays, dont la stabilité est stratégiquement essentielle pour la région dont il fait partie. Nous

appuyons inconditionnellement les initiatives de paix africaines qui tendent à trouver une solution négociée et pacifique aux problèmes politiques complexes de la République démocratique du Congo, qui sont au coeur du conflit et dont la solution ne peut ni ne doit être fondée sur le recours à la force ou sur la présence de forces armées étrangères.

Malgré les difficultés actuelles, nous demeurons confiants dans l'avenir démocratique, libre et prospère de l'Afrique. Nous sommes donc déterminés à assurer le succès de l'initiative que nous avons prise en 1996 en faveur d'un sommet réunissant l'Union européenne et l'Afrique, dont la tenue est maintenant prévue en 2000. Nous saluons donc la décision prise au tout récent sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui s'est tenu à Ouagadougou, d'avaliser cette initiative.

J'aimerais maintenant traiter d'une autre source d'inquiétude grave qu'éprouve à juste titre la communauté internationale, mais cette fois sur le continent européen : la crise au Kosovo, qui menace la paix et la stabilité dans les Balkans et se traduit par de lourdes conséquences humaines en termes de morts, de blessés, de personnes déplacées dans leur propre pays et de réfugiés. Nul doute n'est possible quant à l'identité des principaux responsables de l'éruption de la crise actuelle. L'adoption, il y a quelques minutes, par le Conseil de sécurité d'une résolution parrainée par le Portugal illustre clairement la détermination de la communauté internationale et ne peut être négligée par ceux auxquels elle s'adresse.

Le Portugal se félicite de l'esprit constructif qui a marqué le plus récent cycle de pourparlers ministériels sur la question du Timor oriental, tenus sous l'égide du Secrétaire général. Ses efforts de médiation et ceux de son Représentant spécial, l'Ambassadeur Marker, ainsi que de ses collaborateurs méritent d'être loués. Je crois pouvoir dire, pour la première fois, que des mesures efficaces et prometteuses ont été prises en vue de créer les conditions propices à une solution juste, globale et internationalement acceptable de ce problème, dans le plein respect des droits légitimes du peuple du Timor oriental et conformément aux principes de la Charte et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Tout en préservant les positions de principe des parties, il a été convenu de négocier pour le Timor oriental une large autonomie que nous souhaitons voir s'appuyer sur des règles véritablement démocratiques et participatives pour son peuple, qui, il faut l'espérer, pourra progressivement jouir d'une large autonomie. Il a également été convenu

d'associer plus étroitement les Timorais — dont la volonté, librement exprimée conformément à leur droit légitime à l'autodétermination, sera essentielle pour valider tout règlement définitif de la question — au processus de négociations en cours et de confier au Secrétaire général la responsabilité de promouvoir une large consultation.

Il est maintenant nécessaire de réaliser des progrès tangibles en ce qui concerne les aspects plus critiques de la situation sur le territoire, tels que la réduction de la présence militaire indonésienne, la libération de tous les prisonniers politiques timorais, dont Xanana Gusmao, et la surveillance par l'ONU de l'évolution de la situation sur le terrain.

Nous estimons que nous sommes encore à un tournant. Aucun élément de fond n'a encore fait l'objet d'un règlement ou de garanties. C'est pourquoi nous jugeons essentiel que la communauté internationale continue de suivre de près l'évolution de ce processus dans ses divers aspects, afin d'atteindre l'objectif consistant à permettre enfin au peuple du Timor oriental de pouvoir compter sur un avenir de liberté, de paix et de sécurité qui ne soit pas davantage retardé.

Dans un peu plus d'un an, soit le 20 décembre 1999, le territoire de Macao, actuellement sous administration portugaise, relèvera à nouveau de la souveraineté de la République populaire de Chine, conformément aux termes de la Déclaration commune luso-chinoise du 13 avril 1987. Le processus de transition a été mené à bien dans une atmosphère constructive et pragmatique, ce qui reflète les bonnes relations qui existent entre les deux pays. Nous sommes certains que cette atmosphère persistera jusqu'à la fin du processus et qu'elle permettra ainsi un transfert de pouvoir propice à la stabilité et à la prospérité futures de Macao, dans le respect de son autonomie et de son caractère unique.

En abordant brièvement la question de l'aide publique au développement, j'aimerais faire savoir que, selon les données récemment publiées par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour 1997, le Portugal a été le pays donateur ayant enregistré la plus forte hausse de l'aide versée, soit 27,3 %.

Dans le cadre de l'Année internationale des océans, le Portugal a tenu la dernière Exposition universelle du siècle — EXPO '98 — sous le thème «Les océans : un patrimoine pour l'avenir», dans l'espoir de contribuer ainsi à la sensi-

bilisation progressive de l'humanité aux risques et aux défis liés à la protection des océans.

J'ajouterai à ce sujet que le Portugal a participé activement à diverses activités entreprises dans le cadre de l'ONU, notamment au niveau de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de la Commission mondiale indépendante sur les océans. De fait, le Portugal a eu l'honneur de se voir accorder la présidence de cette dernière, laquelle a été assumée par Mario Soares, dont les travaux ont débouché sur l'adoption du rapport approuvé à Lisbonne au début du mois, qui appelle à une gestion démocratique, équitable et pacifique des «océans... notre avenir» et qui sera présenté à l'Assemblée générale.

Le Portugal est un membre non permanent du Conseil de sécurité, dont le mandat expirera à la fin de cette année. Nous avons sincèrement cherché à contribuer au renforcement de l'autorité du Conseil et à l'efficacité de ses activités, conformément aux objectifs et aux principes de la Charte. Par ailleurs, nous estimons qu'il faut renforcer la transparence et le caractère démocratique de son fonctionnement afin de permettre ainsi aux pays non membres de mieux suivre ses travaux.

Cette année, alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nul ne saurait prétendre défendre la légitimité et le droit internationaux en ignorant l'exercice de ces droits fondamentaux.

Le terrorisme est l'une des formes les plus perverses de violation des droits de l'homme et un effort international coordonné s'impose d'urgence pour le combattre.

Je voudrais dire que le Portugal est candidat à un siège à la Commission des droits de l'homme, pour un mandat commençant en janvier 2000 et coïncidant avec la présidence de l'Union européenne par le Portugal.

Dans une ère de mondialisation — des marchés, de l'information, de la circulation des personnes et des échanges culturels —, nous avons également le devoir d'inclure dans l'action internationale la mondialisation des droits de l'homme. Ceci sera le meilleur hommage que nous puissions rendre à la Déclaration universelle, qui remonte à un demi-siècle.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, S. E. M. Borys Tarasyuk.

M. Tarasyuk (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de ma délégation, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session. Nous vous souhaitons plein succès dans l'accomplissement de votre très importante mission.

Je voudrais également exprimer ma sincère reconnaissance à M. Hennadiy Oudovenko, Président de l'Assemblée générale à sa précédente session — et qui est également mon prédécesseur au poste de Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine —, pour le travail efficace et fructueux qu'il a accompli ici. Je pense que les résultats de la cinquante-deuxième session ne peuvent que donner lieu à un jugement favorable de notre part vu qu'ils ont donné une forte impulsion aux processus de restructuration et de renforcement à grande échelle de l'ONU. La dernière session entrera dans l'histoire comme la session des réformes. Je suis très heureux de noter que parmi les orateurs qui m'ont précédé, nombreux sont ceux qui ont souligné que ces acquis étaient attribuables dans une grande mesure à la compétence et à l'équité dont le représentant de l'Ukraine a fait preuve à la présidence. Ceci prouve indéniablement que notre pays est non seulement un défenseur constant mais aussi un participant actif du processus de réforme de l'ONU.

Je voudrais également féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dont les efforts inlassables en faveur de l'amorce et de la promotion de cet objectif ardu méritent d'être loués mais surtout de recevoir un appui actif.

L'efficacité du fonctionnement futur de l'ONU sera déterminée par sa capacité de relever comme il convient les défis se posant à l'humanité au seuil du XXI^e siècle. La promotion d'un monde interdépendant et intégral, la quête d'une harmonie humaine universelle, la protection et le développement des valeurs de notre civilisation et le libre accès sont les grandes priorités sur lesquelles l'ONU doit faire porter son attention et son autorité.

On reconnaît que le trait majeur de l'évolution actuelle de la communauté internationale est la mondialisation de la vie politique, sociale, économique et humanitaire. La mise au point des techniques de l'information et de la communication et l'interdépendance des progrès économiques des pays — avec leurs marchés étroitement liés de biens, de

capitaux et de main-d'oeuvre — rassemblent les processus locaux, les événements séparés, les États et les institutions internationales dans un réseau mondial. Un grand avantage de la mondialisation est la possibilité de résoudre les problèmes de régions et de pays individuels en utilisant les expériences et approches mondiales qui ont montré leur efficacité.

Par ailleurs, les dernières années ont été marquées par certains aspects fâcheux de la mondialisation. La crise financière en Asie et en Russie, dont les répercussions sont profondément ressenties dans le monde entier, est devenue un sujet de vive préoccupation dans presque tous les pays. À cet égard, l'Ukraine reconnaît pleinement que l'impact socioéconomique de la mondialisation devrait devenir aujourd'hui une question prioritaire pour la communauté internationale.

L'ONU, qui assume la responsabilité de la stabilité internationale et du développement économique durable, doit trouver les moyens de surmonter les inconvénients de la mondialisation. À cet égard, je voudrais réitérer l'initiative du Président de l'Ukraine, officiellement annoncée dans cette salle, en 1995, tendant à créer un nouveau Conseil de sécurité économique des Nations Unies. En attendant, les États Membres pourraient également confier au Conseil de sécurité des tâches supplémentaires et la responsabilité de traiter des problèmes économiques et sociaux qui ont une influence directe sur la paix et la sécurité internationales.

En outre, il y a d'autres questions qui font l'objet de désaccords et de divisions entre les pays. Il s'agit des problèmes des minorités nationales, des personnes déportées, des réfugiés, de l'aggravation du terrorisme et du crime organisé, du trafic illicite des stupéfiants et du blanchiment d'argent.

Ces problèmes exigent des pays et de leurs dirigeants qu'ils assument une responsabilité accrue dans leur propre politique et de la communauté internationale qu'elle déploie des efforts concertés pour y faire face. Tout ceci signifie que l'ONU doit plus que jamais harmoniser d'urgence tous les intérêts humains et nationaux et créer un ordre mondial où l'opinion nationale ne pourra s'opposer aux solutions mondiales. De ce fait, les États Membres devraient accorder plus d'attention à la sécurité régionale et mondiale en vue du maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité sans préjudice pour leurs intérêts nationaux.

Les événements de l'été dernier ont de nouveau montré que la question de la non-prolifération nucléaire est fonda-

mentale pour la communauté internationale. Cette question demeure une pierre angulaire et un principe fondamental de la protection du monde d'un conflit mondial. Les essais nucléaires effectués par deux pays en conflit illustrent combien il importe d'accélérer d'urgence l'entrée en vigueur des accords internationaux dans le domaine du désarmement nucléaire ainsi que la nécessité d'interdire d'autres types d'armes de destruction massive.

La question du désarmement nucléaire et de la non-prolifération est particulièrement importante pour l'Ukraine en tant que pays ayant hérité du troisième plus grand arsenal nucléaire dans le monde, qui y a volontairement renoncé et qui a souffert de la plus grande catastrophe technogénique de ce siècle à Tchernobyl. L'Ukraine a pris une décision exemplaire et sans précédent, celle d'entamer le processus de désarmement nucléaire de façon concrète, et elle honore strictement ses obligations à cet égard. C'est pourquoi nous pensons avoir le droit moral d'exhorter les autres pays, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à poursuivre les réductions et détruire complètement à long terme leurs capacités nucléaires. Nous demandons également aux puissances du seuil de renoncer à leurs ambitions nucléaires.

La communauté internationale devrait prendre des mesures efficaces pour adopter des mécanismes fiables en vue de veiller à la non-prolifération des armes de destruction massive et à la mise en oeuvre des accords internationaux pertinents. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est en fait le seul document internationalement contraignant de nature à grouper la communauté internationale autour de la notion de sécurité mondiale. Nous devons donc revitaliser concrètement les efforts que font l'ONU et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en vue de l'appuyer.

Le Traité d'interdiction complète des essais, signé par la plupart des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, est également d'une importance exceptionnelle. L'Ukraine, qui est l'un de ses premiers signataires, appelle les États qui hésitent à y adhérer à faire en sorte que ce document puisse entrer en vigueur le plus tôt possible. À titre d'exemple concret, il convient de noter que le Brésil et l'Espagne ont récemment signé le CTBT. Nous nous félicitons de cette importante décision prise par ces deux pays amis.

Depuis des années, la Conférence du désarmement joue un important rôle en tant que catalyseur dans la libération de l'humanité du fardeau des armements, avant tout des

armements nucléaires. L'Ukraine, qui en est devenue il y a quelques années membre à part entière, continue à contribuer au succès de ses activités. Je suis heureux de rappeler que c'est sous la présidence du représentant de l'Ukraine à la Conférence qu'il a été possible de parvenir au stade final de l'élaboration du traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles. Au nombre des autres priorités de la Conférence, nous envisageons l'élaboration d'un programme de désarmement nucléaire mondial et d'un accord multilatéral sur l'octroi par les puissances nucléaires de garanties de sécurité aux nations non dotées de l'arme nucléaire.

L'époque contemporaine, qui a succédé à la période d'affrontement mondial, a posé cependant de nouveaux défis aux Nations Unies dans le domaine de la sécurité internationale, notamment le nombre croissant de conflits locaux, interethniques pour la plupart, qui se développent à l'intérieur de pays, provoquent des guerres civiles et font intervenir d'autres pays. Conflits qui, en outre, s'étendent à des régions entières ou se transforment même en conflits internationaux majeurs et deviennent une source d'instabilité mondiale. Nous sommes profondément convaincus que la communauté internationale ne doit pas se résigner à ce que l'ère de la «guerre froide» laisse la place à une période de «paix chaude». La question de savoir comment trouver un remède approprié à ces phénomènes dangereux est l'une des principales que l'ONU doit aborder aujourd'hui.

L'Ukraine, avec une population de plus de 50 millions de personnes, qui compte 100 nationalités différentes, a toujours eu pour politique de maintenir la stabilité et l'harmonie sociale au sein de sa société. Au cours des sept ans qui se sont écoulés depuis son indépendance, notre pays, contrairement aux prévisions pessimistes, a réussi à éviter les tensions ethniques, les divisions régionales ou la fragmentation sociale. Cela a été rendu possible grâce aux efforts persistants réalisés par tous les secteurs du pouvoir en vue d'atteindre le développement global des institutions démocratiques et de la protection juridique des minorités nationales. Cette politique est consacrée par la Constitution de l'Ukraine adoptée il y a deux ans.

La prévention des conflits demeure l'un des plus grands défis que doit relever l'ONU, et particulièrement le Conseil de sécurité. Elle exige qu'on se montre attentif aux sources potentielles de tensions et que soient adoptées des mesures immédiates et appropriées pour empêcher que ces points de tension ne dégénèrent en conflits plus importants. Dans ce contexte, j'aimerais souligner combien il est urgent de renforcer le mécanisme de surveillance mondiale et d'alerte rapide de l'ONU en cas de menaces à la paix et à

la sécurité internationales, afin de permettre au Conseil de sécurité d'être prêt à réagir à temps et avec efficacité.

Les sanctions internationales jouent à cet égard un rôle important puisqu'elles permettent d'exercer des pressions sans recourir à la force. Nous pensons toutefois que le mécanisme d'imposition de sanctions doit être sérieusement amélioré. Tout d'abord, il est urgent d'élaborer un système efficace pour dédommager les pays tiers des pertes qu'ils encourent en respectant les sanctions. Malheureusement, toutes les résolutions adoptées précédemment par l'Assemblée générale pour aider ces pays n'ont pas été appliquées jusqu'à présent, ce qui condamne certains pays d'Europe centrale et orientale, notamment, à éponger seuls leurs pertes économiques sans le moindre dédommagement.

C'est un fait reconnu que la paix et la stabilité du continent européen sont un maillon inséparable du système de sécurité mondiale. L'Ukraine considère que la structure future de la sécurité européenne doit se fonder sur les principes de la globalité, de l'indivisibilité et du partenariat. Cette position fondamentale détermine la coopération active de notre pays dans la mise en place de structures européennes et euro-atlantiques, telles que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'Union de l'Europe occidentale. De plus, l'Ukraine préconise activement un nouveau renforcement du rôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui est un important mécanisme paneuropéen pour garantir la stabilité du continent au moyen de la médiation politique, de la protection des droits de l'homme et des minorités, du renforcement de la démocratie et de l'action humanitaire. Il faudrait établir une coopération et une coordination plus étroite entre l'ONU et l'OSCE en se faisant une règle d'organiser régulièrement des réunions entre hauts fonctionnaires des deux organisations.

Pour l'Ukraine, pays d'Europe centrale et orientale, l'instauration de relations d'amitié et de partenariat avec ses voisins revêt une grande importance. Conformément à cette politique, Kiev a accueilli en juin dernier le premier cycle de consultations d'experts entre plusieurs États de la mer Noire afin d'élaborer des mesures conjointes de nature à créer dans la région de la mer Noire un climat de confiance et de sécurité dans le domaine naval militaire. Ainsi, en façonnant activement un environnement favorable à la sécurité, l'Ukraine s'affirme comme un lien stratégique naturel entre les diverses régions, pour le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest. Ce n'est donc pas un hasard si l'initiative du Président de l'Ukraine, M. Leonid Koutchma, de convoquer en septembre 1999 à Yalta une conférence internatio-

nale au sommet, intitulée «Coopération en mers Noire et Baltique : vers une Europe du XXIe siècle intégrée et sans démarcations» a reçu un large soutien.

En contribuant au règlement de questions mondiales essentielles, en favorisant l'harmonie sociale, en projetant la stabilité sur son environnement grâce à sa participation active à la non-prolifération et au maintien de la paix, en façonnant un vaste réseau de coopération régionale, l'Ukraine, l'un des membres fondateurs de l'ONU, accorde un rang prioritaire au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et aspire à être élue l'année prochaine comme membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2000-2001.

La communauté mondiale marque cette année le cinquantième anniversaire des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Au cours des dernières décennies, les opérations de maintien de la paix se sont transformées en un instrument efficace pour prévenir l'escalade des conflits armés. Il est, certes, exact que toutes les missions de maintien de la paix de l'ONU ne sont pas également couronnées de succès, mais, dans leur ensemble, les activités que mène l'ONU dans ce domaine devraient être jugées favorablement. Malgré des conditions toujours difficiles, et souvent au risque de leur santé et même de leur vie, les «Casques bleus» continuent de s'acquitter de la noble mission dont ils sont chargés : apporter la paix aux peuples des points chauds de la planète. À cet égard, j'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée d'adopter, lors de la réunion spéciale de commémoration qui se tiendra le 6 octobre, une déclaration en hommage à ceux qui ont servi dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, une initiative qui émane de l'Ukraine.

Les récentes opérations de maintien de la paix dans diverses régions du monde exigent la mise sur pied d'un document global de base qui comprenne les principes conceptuels d'une nouvelle génération d'opérations de maintien de la paix. Ces principes devraient comporter un ensemble intégré des éléments militaires, civils, humanitaires, politiques, juridiques et autres que comportent ce genre d'opérations. Nous sommes convaincus que le renforcement du potentiel de maintien de la paix des Nations Unies devrait devenir faire partie intégrante du processus de réforme de l'ONU.

Dans ce contexte, je réitère la nécessité de renforcer la capacité de réaction rapide de l'ONU en perfectionnant les arrangements relatifs aux forces et moyens en attente de l'ONU et en déployant des efforts énergiques pour

constituer un état-major de mission à déploiement rapide. L'Ukraine a apporté une contribution pratique aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier en ex-Yougoslavie et dans certains pays de la Communauté d'États indépendants. Nous sommes prêts à poursuivre notre participation active dans ce domaine et à consacrer des ressources additionnelles aux arrangements relatifs aux forces et moyens en attente de l'ONU.

Notre pays appuie toutes les mesures que nécessitent le renforcement de la sécurité des missions de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que celle de leurs personnels. À cet égard, nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention sur la sûreté du personnel des Nations Unies et du personnel associé pour faciliter son entrée en vigueur dès que possible.

Alors que la mondialisation est devenue une force motrice au niveau international, et la libéralisation et les réformes économiques une tendance dominante au sein des nations, la coopération économique internationale fondée sur les principes de non-discrimination, de concurrence équitable, de partenariat et d'avantages mutuels est de plus en plus pertinente. L'ONU doit continuer à jouer un rôle dirigeant dans la création de mécanismes efficaces pour une telle coopération.

Nous pensons que les activités sociales et économiques de l'Organisation devraient être davantage centrées sur les pays à économies en transition afin d'accélérer leur intégration dans l'économie mondiale. L'assistance internationale sera utile pour veiller à ce que des réformes économiques harmonieuses soient entreprises dans ces pays et pour surmonter les difficultés inévitables qu'entraîne la transformation des économies nationales. Par conséquent, ces pays atteindront un niveau de développement économique qui leur permettra d'aider d'autres pays. L'expérience de certains pays d'Europe centrale et orientale prouve que cela est tout à fait possible.

Sur la base de ces connaissances, l'Ukraine reste attachée à l'intégration complète et générale de son économie nationale dans les systèmes économiques européen et mondial.

Je tiens à insister particulièrement sur la stratégie d'intégration de l'Ukraine dans l'Union européenne, que le Président de l'Ukraine a approuvée. Cette stratégie prévoit l'harmonisation de la législation nationale et le développement intensif du commerce et des relations économiques avec les membres de l'Union européenne, sur la base de

l'accord de coopération et de partenariat qui est entré en vigueur en mars dernier. Je saisis cette occasion pour rendre hommage aux pays de l'Union européenne pour leur appui si clairement exprimé par la présidence autrichienne.

Nous attachons une grande importance à la composante régionale de la coopération économique internationale. L'Ukraine est l'un des pays qui sont à l'origine du processus économique régional dans le cadre de la Coopération économique de la mer Noire (CEMN) et de la création de la CEMN en tant qu'organisation internationale à part entière. Nous croyons qu'aujourd'hui la Coopération économique de la mer Noire a tout lieu de revendiquer le statut d'observateur à l'Assemblée générale.

Cette année sera aussi marquée par un autre événement historique : le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui est devenue un jalon dans la quête de toute personne de sa propre identité au sein de la société. Cette Déclaration a imprimé un élan puissant à l'élaboration du système international de protection des droits de l'homme, à la création de la branche pertinente du droit international, et à l'introduction d'un système ramifié permettant de veiller à ce que les États honorent les engagements auxquels ils ont souscrit dans le domaine des droits de l'homme.

La Déclaration demeure un élément crucial de toutes les activités en matière de droits de l'homme au sein de l'ONU et un modèle de pratique constitutionnelle dans de nombreuses régions du monde. Par exemple, la Constitution de l'Ukraine, qui dispose que la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales est l'essence de la politique nationale, repose sur les idées humanistes de la Déclaration.

Toute une série de manifestations consacrées au cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle ont lieu actuellement en Ukraine. La plus importante d'entre elles a été la Conférence internationale organisée au début de ce mois à Yalta par notre gouvernement, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement, et à laquelle ont pris part les représentants de 27 pays et plusieurs organisations internationales. Un opuscule sur cette conférence a été distribué aux membres. Un nouvel esprit de Yalta associé au respect des droits de l'homme et des libertés a été proclamé à cette conférence. Cet esprit ne saurait être mieux protégé que dans le contexte d'un rôle de plus en plus important du droit international.

Je pense que c'est une question d'honneur pour tous les États Membres de cette Organisation que de respecter scrupuleusement les engagements qu'ils ont pris en vertu de la Charte et des principes fondamentaux du droit international, notamment en ce qui concerne le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, le règlement pacifique des différends et le renforcement du rôle de la diplomatie préventive.

L'Ukraine appuie les propositions tendant à renforcer la Cour internationale de Justice, qui reflète la tendance croissante à régler les différends internationaux par des moyens juridiques. Le Conseil de sécurité et les autres organes de l'ONU devraient envisager de faire meilleur usage du potentiel de la Cour internationale lorsqu'il s'agit de différends internationaux.

Tout aussi importante est la création de la Cour pénale internationale, qui doit être considérée dans le cadre des changements qui sont intervenus dans le monde à l'issue de la guerre froide. L'importance de cette institution judiciaire internationale est étayée par le fait que sa juridiction s'étend à la plupart des crimes graves commis contre l'humanité.

Suivant le principe reconnu *pacta sunt servanda*, l'Ukraine respecte scrupuleusement les obligations auxquelles elle a souscrit en vertu des instruments internationaux et des normes et règles de sa législation nationale, qui sont appliquées conformément aux normes du droit international.

Les décisions sur la réforme de l'ONU, adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session, sont simplement le stade initial de la transformation générale de l'Organisation. Des efforts ardu sont nécessaires pour les mettre en pratique et permettre ainsi à l'ONU d'entrer dans le nouveau millénaire, dotée de structures renouvelées et mieux à même de relever efficacement les défis persistants de l'époque actuelle.

Il faut par conséquent poursuivre les ajustements structurels à grande échelle et la réorganisation du programme des activités de l'ONU, afin qu'elles soient plus orientées vers les résultats, plus pragmatiques et plus en mesure de répondre aux besoins des États Membres.

La question clef de la rénovation de l'ONU c'est la réforme du Conseil de sécurité. Malheureusement, une réponse rapide à cette question fondamentale ne semble pas en vue, la question stagnant manifestement. Il est de l'intérêt de la communauté internationale tout entière de ne rien

ménager pour parvenir à une décision consensuelle sur la réforme de cet organe important de l'ONU. Il est impossible d'imaginer une ONU réformée sans que cette question cruciale ait été tranchée.

Pour accomplir des progrès décisifs dans le façonnement d'un monde plus fiable et plus prévisible et promouvoir la prospérité économique, la justice sociale et la sûreté écologique, nous devons faire preuve de persévérance, de courage et de volonté politique. Sa composition quasi universelle, son mandat de grande portée, la vaste gamme de ses activités et sa présence institutionnalisée à beaucoup de niveaux, font que l'ONU peut et devrait être au centre de ces efforts.

L'autorité et l'efficacité de cette Organisation mondiale sont tributaires de ses Membres. Si nous voulons sincèrement la réformer et la revitaliser, nous devons le prouver par des actes pratiques. Nous devons prouver que les peuples peuvent continuer à compter sur l'ONU, et que notre Organisation est prête à relever de nouveaux défis et à résister à toutes les épreuves.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Chili, S. E. M. José Miguel Insulza. Je lui donne la parole.

M. Insulza (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter pour votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Votre élection constitue un hommage mérité rendu à votre talent politique et à votre carrière de diplomate, ainsi qu'à l'attachement de votre pays à la mission de l'Organisation des Nations Unies. Cela nous satisfait d'autant que vous êtes un citoyen de l'Uruguay, pays latino-américain particulièrement proche du Chili, avec lequel nous coopérons au sein du Groupe de Rio et du Marché commun du Sud (Mercosur).

Nous félicitons également le Secrétaire général pour l'esprit d'initiative dont il fait preuve depuis sa prise de fonctions. Son approche de la réforme qu'exige l'Organisation, ainsi que son dévouement dans la recherche de solutions à d'importants problèmes internationaux, est une source de satisfaction. Nous l'encourageons à poursuivre sur la voie des objectifs qu'il s'est fixés.

La mondialisation, l'interdépendance et l'intégration régionale sont autant de phénomènes qui caractérisent la situation internationale d'aujourd'hui. L'expérience de nombreux pays, parmi lesquels le Chili, montre qu'une

participation accrue à l'économie mondiale, si elle s'effectue sur des bases appropriées, constitue un élément fondamental pour assurer la croissance économique et la prospérité des pays. Toutefois, ces phénomènes, qui imposent leur propre logique et leur propre dynamique de façon universelle, offrent des leçons et revêtent une signification ambiguë, voire contradictoire, eu égard à leur ampleur et à leurs répercussions dans les différentes régions du monde. Il est clair que ce processus engendre des incertitudes et des préoccupations légitimes qui revêtent une force toute particulière dans le contexte des bouleversements financiers qui puisent leur origine dans la région Asie-Pacifique mais qui touchent aujourd'hui le monde entier. Il est nécessaire que les principales puissances économiques internationales et les institutions spécialisées prennent des mesures plus efficaces et mieux concertées afin de faire face à ces situations. Il apparaît de plus en plus nécessaire de revoir la structure financière mondiale.

Il semble clair qu'il s'impose de mieux coordonner les capacités institutionnelles dont dispose la communauté internationale pour faire face à la situation actuelle que le monde a déjà connue, mais qui s'inscrit aujourd'hui dans le cadre d'une interdépendance bien plus grande. Cela nécessite la modification en profondeur des structures actuelles du système financier mondial afin de les adapter aux nouveaux défis que pose la mondialisation, sinon nous resterons vulnérables aux bouleversements tels que ceux dont on est témoin actuellement et aux régressions qu'ils entraînent dans les parties du monde qui sont touchées.

Bien entendu, aucune institution du système multilatéral ne saurait à elle seule, et en ne recourant qu'à ses propres méthodes, être en mesure de ramener la confiance et la stabilité dans le contexte de la crise actuelle. Il faut, dans la recherche de solutions, conjuguer diverses perspectives et approches : l'ordre financier, la croissance du commerce international, les réseaux efficaces de protection sociale, l'augmentation de l'investissement et de la croissance, et le respect des travailleurs, notamment. Nous pouvons aujourd'hui comprendre pleinement la dimension intégrée de tous ces problèmes et définir des politiques véritablement coordonnées pour y remédier. Il s'agit d'une tâche à laquelle toute la communauté internationale doit participer. Les pays latino-américains ont assumé les responsabilités qui leur incombent dans l'édification d'économies saines, avec des niveaux d'inflation de plus en plus bas, des déficits budgétaires sensiblement réduits et des niveaux de chômage et d'endettement en diminution. Ce que le Chili a réalisé à cet égard est reconnu et a été loué à plusieurs reprises au cours des dernières années.

En un peu plus d'une décennie le Chili a doublé son économie. L'année 1998 marquera sa douzième année de croissance ininterrompue. L'inflation et le chômage y sont en diminution constante depuis huit ans et s'accompagnent d'un excédent budgétaire et de taux d'épargne intérieure et extérieure élevés. Cette évolution s'est déroulée dans le contexte d'une grande ouverture sur l'extérieur et d'un processus d'intégration régionale qui se fonde sur le principe de la régionalisation ouverte. Elle a aussi eu lieu dans le contexte d'une expansion croissante de l'investissement social dont les bénéfices, pour les groupes les plus vulnérables de la population, apparaissent dans les bons résultats enregistrés par le Chili et dont il est fait mention dans les récents rapports sur le développement humain publiés par cette Organisation.

Malgré ces réalisations importantes, le Chili a cependant dû, au cours de ces derniers mois, faire face à des problèmes découlant de la crise financière mondiale et à ceux qu'ont rencontrés certains de ses principaux marchés à l'exportation. Le Gouvernement du Président Frei a pris d'énergiques mesures d'ajustement en vue de diminuer les dépenses publiques et privées, d'éviter un retour de l'inflation et, dans le même temps, de maintenir l'investissement social et de protéger l'emploi des Chiliens.

Comme l'ont souligné les chefs d'État et de gouvernement d'Amérique latine, réunis le 5 septembre dans le cadre du douzième Sommet du Groupe de Rio, cela a permis d'exiger de chacun qu'il assume ses responsabilités en la matière, comme le Chili a assumé les siennes. Les présidents de nos pays s'inquiètent du fait que la crise pourrait s'aggraver et c'est pourquoi ils exhortent les pays où elle a commencé à adopter les mesures qui s'imposent pour redresser leurs déséquilibres, les pays du Groupe des sept à prendre des mesures de nature à restaurer la stabilité de leurs marchés financiers et à garantir la croissance de l'économie mondiale, et enfin, les organismes financiers internationaux à s'engager plus rapidement et plus efficacement dans la recherche de solutions à la crise.

Il faut également éviter que par une approche erronée ou partielle de la crise on permette à celle-ci de se reproduire et d'aggraver les inégalités qui caractérisent le système international actuel, et qui non seulement retardent l'accès au progrès et exacerbent le désespoir, mais entraînent aussi un risque grave et permanent pour la paix et la sécurité internationales.

L'émergence d'une nouvelle conscience mondiale, l'augmentation des activités de la communauté internatio-

nale et la nécessité de gérer collectivement les problèmes de l'interdépendance poussent à l'adoption de nouveaux régimes internationaux. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Traité sur l'Antarctique, le droit international humanitaire et les accords des négociations d'Uruguay qui ont permis la création de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'un ensemble de régimes relatifs au contrôle des armes et au désarmement en général, sont autant d'exemples des nombreux progrès qui ont été réalisés dans le cadre de la coopération multilatérale.

Les droits de l'homme ne sont plus un thème relevant exclusivement de la souveraineté des pays; ils font maintenant l'objet de préoccupations universelles qu'aucun gouvernement ne peut ignorer. La protection de l'environnement revêt une dimension internationale indéniable dans la mesure où les thèmes aussi fondamentaux pour notre avenir que le changement climatique, la contamination et la surexploitation des mers, la détérioration de la couche d'ozone ou la désertification exigent une approche mondiale.

La promotion et la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales constituent une responsabilité inéluctable pour les Nations Unies. Le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que le cinquième anniversaire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui s'est tenue à Vienne, doivent nous donner l'occasion de renouveler notre attachement aux valeurs et aux principes consacrés par la Déclaration et par les accords adoptés lors de la Conférence.

Pour le Chili, le caractère universel des droits de l'homme implique le respect de la dignité intrinsèque de tous les habitants de la planète, quels que soient leur culture, leur religion, leur condition sociale, leur origine ethnique, leur sexe ou leurs traditions. On ne saurait invoquer ni l'absence de développement ni les particularités culturelles pour justifier la restriction des droits de l'homme reconnus dans une déclaration à laquelle nous avons tous adhéré. À cet égard, la Déclaration récemment approuvée par l'Organisation internationale du Travail à propos des principes et des droits fondamentaux constitue un pas important pour renforcer les droits fondamentaux des travailleurs du monde entier. Ce nouveau régime international doit être appuyé par l'ensemble du système multilatéral.

Il y a quelques jours, j'ai eu le grand honneur de signer à Rome, au nom de mon gouvernement, le Statut de la Cour pénale internationale. Le Chili s'est proposé de participer activement à la mise en place de cette Cour. Cet

instrument était une vieille aspiration, mais de nombreux événements survenus récemment l'ont rendu indispensable. Ce traité contribuera au renforcement du régime international des droits de l'homme, au développement progressif du droit international humanitaire, à la prévention des violations massives et à la lutte contre l'impunité face au génocide ou aux crimes contre l'humanité.

La question du désarmement demeure également un des points les plus importants de l'ordre du jour international. Des événements survenus récemment en la matière, tels que les essais nucléaires réalisés en Asie du Sud, que mon gouvernement déplore profondément, mettent en relief la nécessité pressante de renforcer la validité et l'application universelle d'instruments tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ou le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous devons assumer notre responsabilité eu égard au danger de la prolifération nucléaire en exhortant les parties concernées à ne pas récidiver et en renouvelant nos appels à tous les États pour qu'ils signent et ratifient les instruments internationaux qui visent à éradiquer le danger nucléaire. Nous nous félicitons donc de l'adhésion récente du Brésil au TNP.

De même, nous devons nous efforcer de mettre au point et de perfectionner de nouveaux instruments propres à réglementer la fabrication, la commercialisation et l'emploi d'armes classiques. À cet égard, nous sommes particulièrement heureux de savoir que la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction est entrée en vigueur après sa quarantième ratification. Le Chili espère achever le plus rapidement possible son processus d'approbation législative afin de pouvoir ratifier cet important instrument. C'est pour ces mêmes raisons qu'aujourd'hui au matin, nous avons adopté, conjointement avec d'autres pays, une déclaration conjointe pour soutenir les travaux du Groupe ad hoc chargé de renforcer les mécanismes de vérification et de suivi de la Convention sur les armes biologiques.

Le Chili est très favorable au processus tendant à créer de nouveaux régimes internationaux, régionaux ou mondiaux devant permettre de relever ces défis et d'autres. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle essentiel en la matière.

La lutte contre les stupéfiants et les autres formes de crime organisé ne peut être véritablement efficace que si elle s'inscrit dans un cadre de coopération intense et au-

thentique au niveau régional et mondial. Le Chili appuie la mise en oeuvre des décisions adoptées à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial des drogues, décisions qui peuvent servir de base à une réglementation commune et à une coopération multilatérale effective.

Le combat contre le terrorisme international, qui, cette année, est à l'origine d'actes répréhensibles, nécessite également une collaboration internationale beaucoup plus efficace. Des questions dramatiques telles que le traitement des réfugiés ou la lutte contre la faim relèvent également de l'action multilatérale. Mon pays accorde une grande importance à cette fonction de notre Organisation. Selon nous, cette action doit continuer de s'élargir et de s'intensifier au cours des prochaines années. Bien entendu, nous sommes pleinement disposés à poursuivre notre participation à ces efforts.

Dans le cadre de notre participation à l'Organisation des Nations Unies, je tiens à remercier les États Membres, ainsi que les groupes d'employeurs et de travailleurs de l'Organisation internationale du Travail (OIT), pour la confiance qu'ils ont investie dans le Chili et en notre Ambassadeur auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Juan Somavía, en l'élisant Directeur général de cette organisation à partir de mars 1999.

C'est avec une profonde satisfaction que mon gouvernement a participé aux travaux du Conseil de sécurité durant l'exercice biennal 1996-1997. Dans l'exercice de la responsabilité que nous a confiée la communauté internationale, nous avons cherché, dans chacun de nos actes, à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à assumer pleinement la responsabilité humanitaire qui incombe au Conseil de sécurité dans le cadre de ses activités.

Nous avons toujours pensé que cette responsabilité doit se traduire par la protection du personnel qui accomplit des tâches humanitaires sur la scène des conflits; par le maintien de la présence des Nations Unies et de ses institutions spécialisées après la fin des hostilités, afin de consolider la paix de façon effective; et par le ciblage des sanctions qu'il faut adopter, afin d'éviter que celles-ci n'affectent des citoyens innocents.

Le Chili est convaincu que les forces de maintien de la paix des Nations Unies peuvent être considérées comme le mécanisme le plus efficace dont dispose l'Organisation pour prévenir et régler les conflits internationaux. Nous

sommes conscients du fait que les opérations de maintien de la paix destinées à intervenir dans des crises et conflits entre États ont été confrontées à de sérieux défis au cours de la présente décennie. Néanmoins, en dépit des limites que nous connaissons, l'expérience accumulée au cours des trois dernières années peut être considérée comme prometteuse pour l'avenir. De nombreuses autres vies humaines pourraient être sauvées grâce aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la mesure où nous pourrions les renforcer efficacement. Mon gouvernement est déterminé à continuer de collaborer activement et fréquemment avec l'Organisation, dans le cadre des activités de cet important instrument.

Il y a trois ans, à l'occasion de la commémoration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les États Membres ont entrepris d'unir leurs efforts en vue de réformer et de démocratiser les structures de l'Organisation, face aux défis nouveaux et complexes que nous devons relever sur une scène internationale de plus en plus transformée. Il appartient à cette session de l'Assemblée générale d'aborder d'importants aspects de la réforme qui restent à examiner. L'adoption de la résolution 52/12 constitue un premier pas important sur le long chemin de la réforme.

En outre, nous sommes encouragés par les changements qui se produisent au sein du Conseil économique et social. L'introduction de nouvelles méthodes et de nouveaux programmes et l'incorporation à son ordre du jour d'un volet des affaires humanitaires contribueront à son renouveau.

Les sommets et conférences sur des questions économiques et sociales qui ont eu lieu dans le cadre des Nations Unies au cours des années 90 ont réitéré l'engagement prioritaire de notre Organisation envers le développement. Par ailleurs, ces événements ont fourni de précieux instruments conceptuels pour l'élaboration de politiques publiques qui permettent un développement durable sur le plan économique, social et de l'environnement.

L'éradication de la pauvreté doit continuer d'être un objectif central. Il en va de même de la promotion des droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et la protection de l'environnement. Il est fondamental que l'Assemblée générale examine périodiquement la façon dont sont honorés les engagements pris dans ces domaines lors des réunions au sommet et des conférences, comme ce sera le cas à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée

générale consacrée à un examen et à une évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui aura lieu en juin prochain, et à l'occasion de l'examen de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui aura lieu en l'an 2000.

De même, nous tenons à souligner la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui aura lieu en l'an 2000 en vue d'examiner la façon dont sont honorés les engagements pris lors du Sommet mondial sur le développement social. Le Chili a eu l'honneur de présider le Comité préparatoire de cette session extraordinaire. Nous espérons que ladite réunion pourra déboucher sur l'adoption de nouvelles mesures sur le plan national et international, qui permettront d'approfondir le processus de mise en oeuvre des accords conclus au Sommet.

Le processus de réforme et de démocratisation du Conseil de sécurité représente l'un des plus importants objectifs que nous nous sommes engagés à atteindre dans le cadre du processus de renouveau des Nations Unies. Le Conseil doit refléter les nouvelles réalités internationales. Son élargissement constitue une mesure nécessaire pour remédier notamment à la sous-représentation injustifiée des pays en développement au sein de cet organe.

Toutefois, le processus délicat de réformes dans lequel nous nous sommes engagés nécessite un appui largement majoritaire. Il ne sera possible que s'il traduit un consensus solide et large. À dire vrai, il serait préférable de sacrifier quelque peu à l'urgence de ces réformes que de participer à un processus décisionnel qui, s'il ne bénéficie pas de l'appui de la grande majorité des membres, pourrait provoquer de graves dissensions entre nous.

Par ailleurs, mon gouvernement estime que l'élargissement de la composition du Conseil, si important soit-il dans la mesure où il permettrait au Conseil d'être plus représentatif et plus légitime, ne saurait suffire à doter le Conseil des qualités dont il a besoin pour pouvoir jouer son rôle de garant de la paix et de la sécurité internationales. Parallèlement, il faut adopter des mesures en ce qui concerne ses méthodes de travail, notamment au niveau de la transparence incontestable qui doit caractériser chacune de ses activités.

Il convient d'insister sur le poids négatif du mécanisme de veto, qui doit être réglementé et progressivement réduit en attendant de pouvoir procéder à long terme à son élimination graduelle. On pourrait commencer par amender la

Charte pour que le droit de veto ne puisse s'appliquer qu'aux mesures prises par le Conseil en vertu du Chapitre - VII de la Charte.

Je terminerai en disant mon optimisme en ce qui concerne l'avenir de l'Organisation. Je formule l'espoir que l'Assemblée du millénaire à laquelle nous avons apporté notre plein appui sera l'expression d'une Organisation des Nations Unies rénovée et beaucoup plus forte à l'orée du nouveau siècle.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne, S. E. M. Abel Matutes. Je lui donne la parole.

M. Matutes (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter chaleureusement de votre nomination et de vous dire combien je me réjouis que la direction des travaux de cette cinquante-troisième session soit confiée à un brillant représentant d'un pays avec lequel l'Espagne entretient d'excellentes relations. Je souhaite également remercier le Ministre Oudovenko de l'efficacité dont il a fait preuve en présidant les travaux de l'Assemblée générale, à sa précédente session.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Autriche a déjà exposé les principaux éléments de la position de l'Union européenne aux Nations Unies. J'aimerais, pour ma part, aborder plusieurs questions qui intéressent particulièrement l'Espagne.

D'une manière générale, on peut dire que la position de notre Organisation est aujourd'hui plus forte qu'elle ne l'était ces dernières années, lesquelles ont été marquées avant tout par un sentiment de crise. D'un côté, les réformes importantes qui ont été entreprises vont permettre à l'ONU de rester le forum par excellence de la coopération internationale. Le dialogue, la promotion du respect des droits de l'homme et l'évolution de la vie internationale continueront d'être encouragés par l'Organisation. L'Organisation a également renforcé sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Un élément essentiel du processus de consolidation actuelle des Nations Unies est le fait qu'on reconnaît davantage qu'il existe des limites à son action. Le processus de réforme de l'Organisation, impulsé de manière résolue et ferme par le Secrétaire général, a largement contribué à donner à l'Organisation un sentiment de maîtrise et à renouveler la confiance placée dans ses possibilités.

L'Espagne suivra ce processus de très près afin de lui apporter son soutien et de veiller à ce qu'il débouche sur des résultats positifs.

Il faut se pencher par ailleurs sur la question de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité. Les difficultés que pose l'augmentation du nombre de membres permanents se sont confirmées tout au long des négociations. On ne saurait en effet prétendre exercer des pressions pour obtenir des mesures de nature à semer la division au sein des groupes régionaux. La réforme doit, dans la mesure du possible, traduire un accord général des Membres de l'Organisation et doit, dans tous les cas, respecter les dispositions de l'Article 108 de la Charte. C'est pourquoi, force est de reconnaître qu'à l'heure actuelle, la seule solution réaliste est d'augmenter le nombre de membres non permanents.

Pour mettre l'Organisation en mesure de s'acquitter de sa tâche irremplaçable, il faut la doter des ressources appropriées. Le Secrétaire général mène à bien une réforme importante dont l'un des objectifs est de mieux utiliser les moyens financiers mis à sa disposition par les États. Cependant la situation financière actuelle est très préoccupante, en grande partie à cause de l'accumulation des arriérés. Nul État ne doit oublier que le paiement intégral et ponctuel des contributions constitue une obligation juridique internationale. En 1999, l'Espagne occupera le huitième rang parmi les pays qui versent les contributions les plus élevées au budget de l'Organisation. Nous sommes pleinement conscients de la responsabilité que cela implique et nous sommes disposés à l'assumer.

Alors que la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme touche à sa fin, je considère qu'il est important de rappeler que la tâche historique qu'accomplit dans ce domaine l'Organisation ne sera achevée que lorsque des situations coloniales comme celle qui touche si durement mon pays auront cessé d'exister. Je veux parler, bien sûr, de la question de Gibraltar.

Chaque année l'Assemblée générale renouvelle ses appels à l'Espagne et au Royaume-Uni les engageant à poursuivre leurs négociations en vue de mettre un terme à la situation coloniale de Gibraltar. Le processus de négociation actuel découle de la déclaration dite de Bruxelles de 1984, par laquelle les Gouvernements de nos deux États se sont engagés à entamer un processus de négociations, devant inclure les questions relatives à la souveraineté, afin de trouver un règlement à tous les différends qui les opposent. Au cours de la série de négociations qui se sont

déroulées l'année dernière, j'ai présenté une proposition tendant à permettre à l'Espagne de recouvrer sa souveraineté sur Gibraltar, tout en conservant aux habitants de Gibraltar les avantages dont ils jouissent actuellement, et à leur octroyer, dans le cadre de l'État autonome espagnol, un degré d'autonomie politique supérieur à celui dont ils jouissent actuellement. Par ailleurs, en tant que preuve additionnelle de sa bonne foi, l'Espagne accepterait le maintien d'une souveraineté partagée entre elle et le Royaume-Uni pendant une longue période de transition.

J'estime que cette proposition devrait offrir la base à un accord qui, une fois pour toutes, mettrait fin à une situation anachronique héritée des guerres de dynastie du début du XVIIIe siècle.

Le respect des droits de l'homme est fondamental pour garantir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce domaine notre Organisation joue également un rôle de tout premier plan.

La célébration du cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme doit servir à promouvoir l'élaboration d'instruments internationaux de défense des droits de l'homme. L'adoption, lors de la dernière Conférence de Rome, du Statut de la Cour pénale internationale, représente également un progrès très important. L'Espagne a vigoureusement appuyé l'adoption de ce Statut qu'elle a signé dès le premier jour et est disposée à consentir tous les efforts qu'exige sa prompte entrée en vigueur.

Je voudrais de même rendre hommage au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour la tâche importante qu'il a réalisée et souligner l'importance que mon pays attribue aux travaux de la Commission des droits de l'homme, à laquelle l'Espagne a présenté sa candidature pour la période allant de 2000 à 2002.

Le terrorisme représente une grave menace pour la sécurité nationale et internationale, pour le développement et le fonctionnement des institutions démocratiques dans le monde et pour l'exercice des droits de l'homme. L'Espagne est très favorable à un renforcement des mécanismes de coopération internationale et considère que l'ONU est de toute évidence l'instance privilégiée pour ce faire. Ainsi l'Espagne, qui a ratifié toutes les conventions adoptées dans ce domaine et qui a déjà signé la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, formule l'espoir qu'une des mesures prochaines sera l'a-

doption d'une convention internationale pour la répression d'actes de terrorisme nucléaire.

De même, mon pays accorde une grande priorité à la lutte internationale contre les drogues. Le Président en a donné la preuve en participant en juin dernier à la session extraordinaire consacrée à ce problème universel, qui a contribué à nous conforter dans l'idée qu'il est impératif de renforcer la coopération internationale dans la recherche de solutions à l'échelle mondiale, qui se fondent sur les critères suivants : responsabilité partagée, nécessité d'oeuvrer au développement durable et promotion de la coopération régionale et interrégionale.

La coopération multilatérale en faveur du développement et l'élimination de la pauvreté sont essentielles à l'instauration d'une coexistence internationale pacifique fondée sur le respect des droits de l'homme. L'Espagne suit avec attention l'application des mesures de réforme proposées par le Secrétaire général. Par ailleurs, le Gouvernement espagnol se félicite de l'élan imprimé par le Secrétaire général à la réforme des secteurs de l'environnement et des établissements humains, qui sont étroitement liés au développement. Mon pays participe à l'étude des nouvelles modalités de financement devant permettre d'obtenir les ressources que nécessite la coopération pour le développement. Dans ce contexte, et sans perdre de vue le cadre actuel des restrictions budgétaires, l'Espagne envisage une éventuelle augmentation progressive de ses contributions volontaires au cours des prochaines années.

En ce qui concerne le désarmement, l'Espagne, qui devrait la ratifier sous peu, se félicite du fait que la ratification de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, s'effectue à un bon rythme. De même, il est essentiel que nous soyons en mesure l'année prochaine de conclure les négociations sur un protocole de vérification des armes biologiques.

Dans le domaine nucléaire, je me dois de demander une fois de plus qu'il soit pris acte de l'inquiétude que suscite en Espagne les essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan, qui vont à l'encontre des efforts entrepris par la communauté internationale pour prévenir la prolifération nucléaire. Cependant, c'est avec optimisme que nous voyons s'ouvrir les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication des armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous espérons que ces progrès seront complétés grâce à l'adhé-

sion de l'Inde et du Pakistan au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

M. Bellinga-Eboutou (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.

L'objectif central de notre Organisation reste le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce domaine, l'ONU a de plus en plus recours aux moyens que mettent à sa disposition les organisations régionales ou les groupes d'États pour veiller à ce que les interventions face aux diverses crises qui surgissent soient de plus en plus flexibles et pour renforcer la légitimité du rôle que joue l'ONU. De bons exemples, outre la Force de stabilisation (SFOR) et l'Opération Alba — pour ne citer que deux cas dans lesquels l'Espagne continue de jouer un rôle particulièrement important — en sont les initiatives qui ont notamment abouti à la création de la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies (BIRFA), à laquelle l'Espagne commence à participer, qui peut permettre d'accroître considérablement la rapidité d'intervention de l'ONU. Par ailleurs, la capacité de médiation du Secrétaire général et de ses représentants a acquis davantage de poids au cours de cette année.

Dans ce contexte, je voudrais confirmer l'attachement de mon pays au maintien de la paix et de la sécurité internationales au service desquelles travaillent actuellement 2 000 Espagnols. En effet, l'Espagne qui participe à la SFOR, au Groupe international de police (GIP) et à la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA), a ajouté l'envoi cette année d'un contingent de policiers à la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA). Mon pays se propose de signer sous peu un mémorandum d'accord avec le Secrétariat pour définir les modalités de mise à disposition des forces de déploiement rapide.

Les opérations d'assistance humanitaire ont acquis davantage d'importance. Des coopérants de nombreux pays, y compris de l'Espagne, ont perdu leur vie au cours de ces missions. C'est pour cette raison que mon pays continuera d'appuyer toutes les mesures susceptibles de renforcer la sécurité du personnel chargé de l'aide humanitaire.

Le processus de mondialisation qui est en cours ne signifie pas la disparition de la diversité des civilisations et des cultures qui coexistent plus étroitement aujourd'hui sur notre planète. Au contraire, cette diversité représente une richesse dont nous devons tirer parti pour promouvoir la solidarité et la coopération entre les pays. En effet, des

crises graves dont je parlerai plus tard continuent de frapper la communauté internationale et, malheureusement, les possibilités d'agir restent très souvent limitées.

La situation qui prévaut sur le continent africain est source de grave préoccupation et justifie que notre Organisation lui accorde la même attention particulière qu'elle accorde aux crises en Afrique. Il suffit à titre d'exemple de citer le conflit armé en République démocratique du Congo, la crise humanitaire dramatique au Soudan — à laquelle l'Espagne apporte une contribution particulière en vue de son règlement —, la situation précaire qui prévaut en Sierra Leone et en Guinée-Bissau et l'aggravation extrêmement dangereuse des tensions en Angola où l'UNITA doit respecter les accords de Lusaka et où l'ONU doit continuer d'apporter un soutien précieux pour appuyer le processus de paix.

Au Sahara occidental, il importe que les parties continuent de faire preuve de bonne volonté pour permettre la tenue du référendum d'autodétermination prévu par le plan de règlement du Secrétaire général. Les mois qui viennent seront sans doute décisifs. L'Espagne continuera d'appuyer le Secrétaire général, ses représentants et la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

La situation au Kosovo aussi est extrêmement grave. L'Espagne est en faveur de l'intégrité territoriale de la Yougoslavie, mais le Président Milosević et le Gouvernement yougoslave doivent comprendre que la communauté internationale ne demeurera pas impassible devant un recours aveugle à la force qui engendre un problème humanitaire très grave, et il faut que soit mis au point dès que possible un véritable processus de négociation qui permette au Kosovo de récupérer une nécessaire autonomie politique au sein de la Yougoslavie.

En Amérique latine, le processus de réconciliation au Guatemala continue d'aller de l'avant, malgré quelques incidents tragiques, et il constitue un exemple encourageant. En Colombie, nous sommes certains que le dialogue amorcé débouchera sur un processus de réconciliation nationale, et l'Espagne apporte à un tel objectif son appui total.

En ce qui a trait au Moyen-Orient, l'Espagne constate avec grande inquiétude que le processus de paix le concernant se trouve au point mort, et elle appuie activement les différentes initiatives présentées, notamment les propositions de l'Union européenne, en vue de le sauvegarder et de

mettre en oeuvre les engagements qu'avaient antérieurement pris les parties.

Il est urgent de mettre fin à ce conflit qui n'a duré que trop longtemps et qui constitue une menace pour la stabilité, principalement en Méditerranée, sans parler des répercussions qui se font sentir à l'échelle mondiale. Il faut trouver une solution pour parvenir à une réconciliation définitive entre les cultures juive, chrétienne et musulmane. L'Espagne, fournit, dans une large mesure, un bon exemple d'une telle réconciliation, et elle est disposée à ne ménager aucun effort en contribuant à la réalisation de cet objectif.

Enfin, en Asie, l'Espagne se soucie grandement de l'évolution de la situation en Afghanistan. D'autre part, elle est certaine qu'après les élections, il sera possible aux parties de se mettre d'accord sur la formation d'un gouvernement au Cambodge.

Je crois fermement que, après une période d'espoirs excessifs et injustifiés, avec les déceptions qu'elle a suscitées, le moment est venu pour l'ONU d'avancer résolument sur la voie d'une coexistence internationale fondée sur le respect des droits de l'homme, la justice et la solidarité. Cela ne sera toutefois possible que si elle peut compter sur l'appui de tous. L'Espagne réaffirme à cette occasion son attachement le plus total à l'ONU.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République tchèque, S. E. M. Jan Kavan.

M. Kavan (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais tout d'abord féliciter le Président de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, et lui souhaiter plein succès dans ces importantes fonctions.

Je voudrais également remercier son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, et le féliciter de l'énergie inlassable qu'il a consacrée pour faire avancer les mesures de réforme au sein de l'Organisation.

L'Assemblée se réunit à un moment où le monde est affecté par de nombreux problèmes graves. J'en mentionnerai sept que je considère cruciaux.

L'effondrement des marchés boursiers dans le monde, provoqué par les crises asiatique et russe, montre à quel point les économies nationales sont vulnérables dans notre économie de plus en plus mondialisée.

Les récents essais nucléaires effectués par des États non parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont menacé les progrès accomplis en matière de non-prolifération et de maîtrise des armements depuis la fin de la guerre froide — progrès qui sont vitaux si on veut parvenir à instaurer une paix mondiale.

Nous n'avons pas encore été en mesure de faire cesser les guerres en Afrique subsaharienne et dans d'autres régions du monde, y compris en Europe et plus particulièrement dans l'ex-Yougoslavie, où le conflit au Kosovo n'est toujours pas résolu.

Le terrorisme continue de menacer les individus et les gouvernements. Les attaques perpétrées à Nairobi et à Dar es-Salaam sont deux exemples récents des pertes humaines et matérielles que les terroristes continuent d'infliger à des personnes innocentes.

Les violations des droits et libertés fondamentaux de l'homme se poursuivent, et la dignité humaine des individus continue d'être bafouée dans de nombreux pays de tous les continents.

L'environnement continue d'être détruit par suite de nombreuses activités menées par l'homme, et le réchauffement global est une de ces activités aux effets particulièrement désastreux.

L'écart entre les riches et les pauvres s'élargit toujours, en dépit des nombreux efforts déployés pour vaincre la faim et la pauvreté dans le monde en développement.

La coopération internationale est essentielle si on veut traiter et régler ces problèmes ainsi que d'autres. La tribune traditionnelle, celle de l'ONU, demeure la plus appropriée pour organiser la concertation des ressources et des efforts mondiaux nécessaires à cette fin. Ces questions posent un énorme défi à l'ONU, et il est donc essentiel que les capacités de l'ONU soient exploitées au maximum. L'Organisation doit aborder ces questions avec souplesse. Elle doit offrir des plans et des procédures réalistes qui permettent de traiter les problèmes à mesure qu'ils apparaissent. Et elle doit faire appel à la volonté politique nécessaire à la mise en oeuvre des programmes après leur élaboration.

La réputation internationale d'un pays dépend largement de sa santé nationale. Dans mon pays, les élections législatives tenues cette année ont entraîné la formation d'un nouveau gouvernement. Je tiens à souligner que les principales priorités de la République tchèque en matière de

politique extérieure — l'adhésion à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et à l'Union européenne — découlent de notre souhait de contribuer activement à la mise en oeuvre de la vision d'une Europe unie, démocratique, pacifique, socialement juste et prospère, d'une Europe exempte de tension et de conflit, d'une Europe de citoyens libres et de régions qui coopèrent sur la base de la solidarité, des droits de l'homme et de la sécurité coopérative.

La République tchèque, la Pologne et la Hongrie vont adhérer à l'Alliance en 1999. Nous croyons que l'intégration de ces pays justifiera l'élargissement de l'OTAN et de sa contribution à la sécurité européenne. Nous sommes tout à fait conscients de la part de responsabilités qui nous incombent à ce sujet. Nous espérons que la porte de l'OTAN demeurera ouverte à d'autres pays afin qu'ils puissent y adhérer lorsqu'ils seront prêts à le faire. Le rôle actuel de l'Alliance ne se limite pas à la sauvegarde des intérêts vitaux de ses membres par des moyens de défense collective. Au fil des ans, l'Alliance a apporté sa contribution à la sécurité mondiale et paneuropéenne. Nous sommes certains que, en étroite collaboration avec d'autres institutions européennes de sécurité — telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union de l'Europe occidentale et le Conseil de l'Europe — l'OTAN sera en mesure de jeter les bases d'une future sécurité paneuropéenne.

La préparation du prochain cycle d'élargissement de l'Union européenne, un processus d'intégration unique au monde, est une tâche qui incombe à tous les Européens. En accueillant dans ses rangs, l'an dernier à Luxembourg, des pays d'Europe centrale et orientale, l'Union a enfin surmonté l'héritage d'un continent divisé. Nous espérons que le processus d'élargissement conservera son élan actuel, que rien ne viendra l'entraver et qu'on veillera au contraire à ce que chaque pays candidat remplisse les conditions nécessaires.

L'Europe a beaucoup contribué à la sécurité mondiale. Cependant, elle doit mettre de l'ordre dans sa propre maison. L'un des problèmes de sécurité les plus complexes de l'Europe est celui que pose la gestion des conséquences qu'entraîne la division de l'ex-Yougoslavie — en particulier, la restauration de la paix en Bosnie-Herzégovine et le règlement de la situation au Kosovo, en ex-République de Yougoslavie. Nous adhérons sans réserve à la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton, persuadés qu'il s'agit de la meilleure solution dont nous disposons. Les objectifs militaires de l'Accord de paix ont été pratiquement réalisés, et c'est incontestablement l'un des grands succès

de la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton. Cependant au plan civil, tout autre progrès continue de dépendre d'une présence internationale importante en Bosnie-Herzégovine. Cette présence doit demeurer jusqu'à la réalisation de l'objectif final escompté. C'est pour cela que la République tchèque continue de participer à la Force de stabilisation (SFOR), consacrant des ressources nationales dans le cadre de son contingent militaire dans la SFOR et des efforts de reconstruction de la Bosnie-Herzégovine.

La catastrophe humanitaire qui ne cesse de s'aggraver au Kosovo en raison du conflit en cours doit être examinée en tant que question urgente. Il faut rappeler fermement à Belgrade que les limites de ce qui est tolérable et légitime sont dépassées. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 1199 (1998) que le Conseil de sécurité a adoptée il y a quelques heures, au titre du Chapitre VII de la Charte. À notre avis, cette résolution est le prélude utile aux mesures nécessaires que doit prendre la communauté internationale.

Il est habituel, pour la République tchèque, d'accorder une grande attention au processus de paix au Moyen-Orient, et elle s'inquiète de voir que ce processus n'a enregistré que peu de progrès. À notre avis, l'avenir positif de cette région ne peut être assuré que si le processus de paix est mené à bien et ce processus doit en conséquence être revitalisé.

La République tchèque appuie également les efforts que fait la communauté internationale pour apporter une solution au problème de Chypre. L'actuel statu quo est inacceptable. Nous espérons que Chypre sera unie dans le cadre d'une fédération, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Nous sommes très préoccupés par la dégradation de la sécurité et de la situation humanitaire dans un certain nombre de pays africains, y compris la région des Grands Lacs, au Soudan et ailleurs. Nous appuyons fermement les efforts de l'ONU et le travail qu'elle accomplit avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en vue de régler les conflits et mettre un terme aux souffrances humaines en Afrique. Nous avons noté que des progrès avaient été faits, notamment dans l'amélioration de la situation en Sierra Leone, qui constitue une source d'optimisme pour ce qui concerne l'Afrique. Nous sommes disposés à prêter assistance aux différents processus en cours en Afrique, y compris l'envoi d'observateurs dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et le développement de la coopération.

Les événements survenus récemment en Asie ont été mentionnés. Dans cette région, nous nous inquiétons tant de la crise économique et financière et des essais nucléaires que des énormes catastrophes naturelles qui l'ont frappée et qui ont causé de nombreuses pertes humaines et matérielles ainsi que des dégâts à l'environnement.

Comme le Président Clinton nous l'a demandé avec beaucoup d'éloquence dans cette même salle, il y a deux jours, le fléau du terrorisme international doit être vigoureusement contré dans le cadre d'une coopération de la communauté internationale. Cette tâche figure en priorité à l'ordre du jour de nombreux États et nous pensons que l'ONU, en tant qu'instance mondiale, devrait assumer ses responsabilités à cet égard. Nous appuyons toutes les initiatives visant à priver les terroristes de tout soutien et de toutes ressources, à les isoler et à les punir sans indulgence.

Étant un petit pays, la République tchèque s'intéresse tout naturellement aux efforts que fait la communauté internationale en faveur de la prévention et du règlement de tous les conflits armés. Nous sommes favorables aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à toutes les mesures prises pour les rendre plus efficaces. Je voudrais rappeler que mon pays est déterminé à contribuer davantage à ces opérations et qu'il mobilise ses forces pour répondre aux nouvelles exigences. Je voudrais souligner le nombre croissant d'attaques perpétrées contre le personnel participant à ces opérations et aux opérations humanitaires, et je demande, à l'instar des autres orateurs, que les auteurs d'actes aussi honteux soient sévèrement punis.

Nous sommes favorables au désarmement nucléaire et comptons sur l'élimination complète des arsenaux nucléaires. C'est pourquoi nous estimons que les essais nucléaires réalisés en mai 1998 par certains pays considérés comme n'étant pas dotés d'armes nucléaires sont tout à fait regrettables. Le respect universel du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est une mesure logique sur la voie du désarmement nucléaire, tout comme la prompt application du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Par ailleurs, les progrès réalisés à la Conférence du désarmement, à Genève, sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires sont encourageants.

La République tchèque se félicite du travail accompli par l'Organisation en faveur de l'interdiction des armes chimiques dans le domaine du désarmement chimique. Nous sommes prêts à continuer de contribuer au travail de l'Organisation et à respecter intégralement tous les engagements

auxquels il a été souscrit en vertu de la Convention. En même temps, nous appuyons tous les efforts qui sont entrepris pour accélérer la négociation du texte relatif au protocole de vérification en vue de renforcer la Convention sur les armes biologiques. Nous considérons le protocole comme un important mécanisme de contrôle de la mise en oeuvre de la Convention.

La signature de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction complète des mines terrestres antipersonnel par près de 100 pays, dont la République tchèque, a été un grand succès. Sa prompte entrée en vigueur est assurée. Mais sa mise en oeuvre constituera une tâche encore plus importante pour tous. Tout en préparant la ratification de la Convention d'Ottawa, nous nous faisons une idée précise de son application au niveau national.

Le Conseil de sécurité continue d'avoir le dernier mot sur les questions de paix et de sécurité. La République tchèque est au nombre des pays qui aspirent à une réforme du Conseil et qui appuient l'élargissement de ce dernier dans les deux catégories de sièges en vue d'y assurer une représentation géographique équitable. Nous continuons d'appuyer en particulier les aspirations de la République fédérale d'Allemagne et du Japon à cette fin.

Il est assez décevant de voir qu'après cinq ans, le Groupe de travail chargé de cette réforme n'a toujours pas enregistré de résultats concrets. Au contraire, il semble que la position des États Membres sur cette question n'a jamais été plus éloignée. Malheureusement, le même constat s'applique à la question de la simplification et de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil, sur laquelle un consensus semblait proche il y a seulement un an.

Nous estimons que le Groupe de travail devrait poursuivre ses travaux en ayant pour objectif la conclusion d'un accord général d'ici la fin du millénaire. Nous espérons que les débats de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session aboutiront à des résultats concrets dans le cadre du concept de l'Assemblée du millénaire.

Le nouveau Gouvernement de la République tchèque attache une grande importance à la question des droits de l'homme. Au mois de décembre prochain, nous commémorerons le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, document dont l'influence est grande sur la communauté internationale et sur les relations internationales.

Les résultats obtenus pendant ces 50 années sont certes impressionnants, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'atteindre l'objectif de l'acceptation universelle et de l'indivisibilité des droits de l'homme. Cette triste situation peut être illustrée par le fait qu'il existe encore des pays gouvernés par des régimes totalitaires, où les gens sont punis pour des «crimes» aussi absurdes que la distribution de la Déclaration universelle des droits de l'homme ou que le refus d'expliquer où ils ont obtenu un tel «document subversif». Il faut toutefois reconnaître que les sanctions économiques et les embargos ne semblent pas être des moyens efficaces de persuader un pays de promouvoir les droits de l'homme.

Le succès de la Conférence diplomatique de Rome du mois de juillet dernier — qui a débouché sur la création de la Cour pénale internationale — est une source d'espoir. L'adoption du Statut de la Cour constitue une percée évidente dans le domaine du droit humanitaire et de la protection des droits de l'homme. Nous sommes conscients qu'il s'agit là seulement d'une étape initiale dans le long processus qui doit déboucher sur une Cour opérationnelle, mais l'étape franchie à Rome est une étape clef. Je tiens d'ailleurs à exprimer notre gratitude au Gouvernement italien pour sa contribution importante au succès de la Conférence.

La coopération dans les domaines social, économique et humanitaire devrait indubitablement constituer, avec l'instauration de la paix et de la sécurité, une préoccupation majeure des Nations Unies. Au cours de ces dernières années, le Conseil économique et social et sa fonction ont donné lieu à d'intenses débats. La République tchèque y a activement participé lorsqu'elle a assumé la présidence du Conseil en 1997. Le défi que devait relever le Conseil, et qui provenait de la mondialisation des liens économiques et autres, était immense. D'autre part, les véritables possibilités qui s'offraient à cet organe d'aborder les questions de fond étaient plutôt limitées. Nous sommes toutefois heureux de voir les transformations prometteuses que connaît actuellement le Conseil.

La République tchèque apprécie l'attention accordée par l'ONU à la question cruciale de la mondialisation et de ses répercussions sur le développement économique et social de différentes régions du monde. Pour beaucoup de pays, comme le mien, dont les économies connaissent une transformation radicale, les conséquences de la mondialisation sont doublement difficiles à gérer. C'est pour cette raison que nous souhaiterions que l'ONU puisse disposer d'un ordre du jour clair concernant la mondialisation et que

nous sommes encouragés par les orientations données par le Secrétaire général.

Le nouveau Gouvernement de la République tchèque a promis, dans la présentation de son programme, d'apporter un large appui au renforcement de l'autorité de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons salué les résultats obtenus à ce jour dans la mise en oeuvre du plan de réforme du Secrétaire général pour l'ONU. Une grande partie des réformes reste cependant inachevée, et nombre de propositions n'ont pas quitté la table des négociations. La République tchèque est favorable à une approbation et à la mise en oeuvre rapides du reste des propositions de réforme. Cependant, même les meilleurs plans d'action ne donnent pas grand chose si les ressources pour les appliquer font défaut. Comme d'autres, je voudrais souligner que la situation financière de l'Organisation est alarmante et insister sur le fait qu'en matière de contributions, la discipline est un impératif pour tous.

Nous nous tournons avec une certaine attente vers l'Assemblée du millénaire, que l'on nous propose en l'an 2000, dont le Président tchèque, Václav Havel, entre autres, est à l'origine. Le Sommet du millénaire, qui se tiendra dans le cadre de cette Assemblée, pourrait alors se concentrer sur les défis auxquels sera confrontée l'ONU au cours du prochain millénaire et identifier les grandes tendances et les objectifs des activités futures de l'ONU. En outre, un rôle important pourrait être joué par un «Forum du millénaire» non gouvernemental en marge de l'Assemblée. La contribution spéciale de la République tchèque à un tel débat pourrait bien être la conférence «FORUM 2000», organisée à Prague le mois prochain, dont le but est de souligner les problèmes mondiaux que doit affronter l'humanité au seuil du XXIe siècle.

Pour terminer, permettez-moi d'exprimer ma foi sincère dans la réussite finale du processus de réforme de l'ONU. Je pense que nous pouvons tous convenir que l'Organisation des Nations Unies, organisation réellement remarquable, sortira de ce processus consolidée, renforcée et plus capable que jamais de régler les problèmes du monde contemporain — une Organisation ouverte à tous ceux qui sont disposés à contribuer à la réalisation de cette importante tâche.

Le Président par intérim : L'orateur suivant est S. E. Mme Lena Hjelm-Wallén, Ministre des affaires étrangères de la Suède. Je lui donne la parole.

Mme Hjelm-Wallén (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de féliciter par votre entremise le Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session, de son élection. Je suis certaine qu'il saura nous guider efficacement dans l'accomplissement de nos importantes tâches. Je tiens également à remercier l'ancien Président, M. Hennadiy Oudovenko, de son travail inlassable et de l'ingéniosité qu'il a déployée pour réaliser le consensus sur les importantes propositions de réforme du Secrétaire général concernant l'ONU.

Avant de passer à ma déclaration, j'aimerais préciser qu'une résolution vient d'être adoptée par le Conseil de sécurité cet après-midi sur la situation au Kosovo. Cette résolution constitue une réponse ferme à une brutale réalité. Le Conseil explique clairement ce que doit maintenant faire Belgrade pour parvenir à une solution politique et éviter une catastrophe humanitaire. Ce sont ses actes et non ses discours qui détermineront les prochaines mesures que prendra le Conseil de sécurité. Les Albanais du Kosovo devront en outre se conformer aux exigences de la résolution. En tant que membre du Conseil, et maintenant en tant que Président du Conseil, la Suède n'a cessé d'oeuvrer pour que le message envoyé par le Conseil de sécurité soit parfaitement clair. J'ose espérer qu'il sera entendu et compris.

La Suède s'associe à la déclaration prononcée hier par mon collègue autrichien, M. Wolfgang Schüssel, au nom de l'Union européenne.

La tourmente économique, la persistance de la pauvreté et la détérioration de l'environnement servent de toile de fond sinistre à cette session de l'Assemblée générale. Comme le font les crises et les conflits, le terrorisme et les essais nucléaires et, bien sûr, les réalités politiques et financières qui touchent l'ONU elle-même.

Nous recevons des signaux d'alerte avancés, mais l'action avancée, elle, suit rarement. L'isolationnisme et l'unilatéralisme pourraient facilement réapparaître.

Nombreux sont ceux que préoccupent les difficultés auxquelles ils se heurtent pour satisfaire aux exigences d'une communauté internationale mondialisée. Les aspects positifs de la mondialisation — l'intégration et le progrès économique — nous offrent des occasions sans précédent de réaliser la paix, la démocratie et le développement. Lorsque le commerce, les économies et les marchés financiers ne connaissent pas de frontières, la politique doit également être planétaire.

L'Organisation des Nations Unies doit poursuivre sa réforme afin d'être à la hauteur de la nouvelle situation. Le Gouvernement suédois appuie fermement les efforts de réforme entrepris par le Secrétaire général pour rationaliser l'Organisation, la centrer davantage sur ses activités clefs et introduire un style de gestion moderne et strict.

Les États Membres ne peuvent éluder la responsabilité qui leur incombe à l'égard de l'Organisation. La réforme de l'ONU n'est pas un exercice tendant à diminuer les coûts, mais un exercice tendant à rendre l'Organisation plus efficace. L'ONU ne peut être réformée sous la menace d'une crise financière et politique. Aucun État Membre n'a le droit de poser des conditions au respect des obligations qui découlent de la Charte. Tous les débiteurs doivent payer leurs contributions intégralement, à temps et sans condition.

J'évoquerai aujourd'hui cinq domaines clefs qui exigent une action mondiale, une coopération internationale et une action commune.

Tout d'abord, il nous faut renforcer la coopération pour éliminer la pauvreté. La pauvreté n'est pas seulement un manque de ressources matérielles. C'est également un manque de connaissance et de maîtrise de sa propre vie. C'est une question de justice. Le principe en jeu est celui de l'égalité des droits et des chances pour tous. Une condition préalable au succès de la lutte contre la pauvreté est la participation des pauvres à un partenariat fondé sur une éthique commune et sur la confiance mutuelle.

La démocratie, le développement et la paix sont étroitement liés. Des ventres affamés ne sont pas une base solide pour la démocratie. La sécurité des êtres humains et la sécurité de la planète doivent être reconnues autant que la sécurité des États.

Mettre fin à la pauvreté est impératif. De graves inégalités économiques et un manque d'infrastructures civiques sont la source de tensions entre des individus, entre des groupes, entre des pays. La marginalisation nourrit les conflits violents. La sécurité ne peut faire l'objet d'une approche essentiellement militaire. Le développement et l'intégration économique jouent un rôle bien plus important dans la prévention des conflits graves.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, la lutte contre la pauvreté est un souci et un devoir communs. Ce n'est que sur la base de la solidarité que nous pouvons créer un monde respectueux de l'égalité des droits et de la valeur de tous ses habitants. Cela n'exigera pas seulement les

efforts des pays pauvres, mais également ceux des plus riches.

C'est pourquoi je déplore que seuls quatre pays atteignent l'objectif de 0,7 % du produit national brut fixé par l'ONU pour l'aide publique au développement. La Suède est fière de faire partie de ces pays. Les sept économies les plus importantes contribuent en moyenne à hauteur de 0,19 % seulement.

Le libre-échange reste encore un objectif à atteindre. Les entraves résiduelles qui interdisent aux pays pauvres de tirer parti de leurs avantages comparatifs sont nuisibles et doivent être abolies. Les politiques commerciales des pays industriels devraient également faciliter la coopération régionale entre les pays en développement.

L'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés doit être renforcée, puisque la crise de la dette crée un cercle vicieux pour les économies faibles. Le système financier international a montré qu'il était insuffisamment adapté aux réalités politiques et sociales.

Deuxièmement, nous devons renforcer la coopération pour promouvoir les droits de l'homme. Les sociétés respectueuses des droits de l'homme sont plus stables et plus pacifiques. La répression entraîne la rébellion, la violence engendre la violence.

Cette année nous célébrons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle a nourri l'espoir des peuples partout dans le monde. Elle a encouragé les défenseurs des droits de l'homme à dénoncer les violations de ces droits dans leurs propres pays. Elle a encouragé les gouvernements à prendre des mesures pour protéger et contrôler le respect des droits de l'homme. Mais beaucoup reste à faire.

Des manifestations primitives de la vindicte populaire n'ont pas de place dans un système judiciaire civilisé. Aujourd'hui, une majorité d'États Membres ont aboli la peine de mort ou en ont déclaré le moratoire. Cela est parfois fait pour répondre à la demande de l'opinion publique, mais fréquemment aussi c'est le résultat d'une détermination politique appuyée par des normes internationales.

Les droits économiques, sociaux et culturels jettent les bases d'une société viable avec une forte participation démocratique. L'exploitation des enfants met bien en évidence l'importance de ces droits. Une convention relative au travail des enfants devrait faire l'objet d'un accord à la

prochaine conférence internationale du travail, et des mesures nationales et internationales urgentes devraient être prises pour combattre la forme la plus répugnante de l'exploitation — la prostitution des enfants.

Le recrutement d'enfants soldats est une autre violation fondamentale et de plus en plus fréquente des droits de l'enfant. Il importe d'élaborer des normes internationales contre l'enrôlement des enfants de moins de 18 ans de les assortir de mesures pratiques et préventives pour aider et protéger les enfants dans le besoin.

Les droits consacrés par la Déclaration universelle s'appliquent à tous. Des normes particulières pour des groupes vulnérables sont nécessaires afin d'assurer leur égalité par rapport aux autres. Le principe de non-discrimination est d'une importance particulière et décisive pour des individus appartenant à des minorités ethniques, linguistiques ou religieuses ou pour les peuples autochtones. Ce principe doit être complété par des mécanismes nationaux afin de garantir une participation effective dans la société. Peu de mesures auraient plus d'importance en ce qui concerne la prévention des conflits au sein des États et entre des États.

L'adoption du Statut de Rome pour la Cour pénale internationale est un jalon dans la lutte contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. La Suède en deviendra un État partie, et j'invite tous les États à faire de même. Il est impératif que l'on mette un terme à l'impunité.

Troisièmement, nous devons renforcer la coopération pour approfondir la démocratie. L'ONU devrait de plus en plus être à l'avant-garde des efforts faits au plan mondial pour renforcer et affermir la démocratie. Il est essentiel de mettre en place des sociétés civiles, ouvertes et pluralistes, de promouvoir la participation égale de toutes les femmes et de tous les hommes à la vie politique, et de garantir l'indépendance des médias, la liberté d'expression et la primauté du droit.

Je crois que le moment est venu de réfléchir de façon systématique à la manière dont on peut rendre le système des Nations Unies dans son ensemble plus à même de promouvoir efficacement la démocratie.

En 1795, Emmanuel Kant rappelait déjà ce lien étroit qui existe entre paix et démocratie :

«Si l'assentiment des citoyens est nécessaire afin de décider s'il y aura guerre ou non, il est naturel qu'ils envisagent toutes les calamités avant de s'engager dans un jeu si périlleux.» (*Perpetual Peace*)

Les démocraties recherchent la sécurité par le biais de la coopération internationale plutôt que par la dissuasion, par l'ouverture plutôt que par le secret. Elles ont également fait la preuve de leur capacité à faire face aux tensions et aux troubles intérieurs sans avoir recours à la violence.

La consolidation de la démocratie aide à prévenir les conflits violents en permettant que s'expriment opinions et intérêts divergents. Une culture démocratique jette les bases de la réconciliation.

Les valeurs communes inhérentes à la démocratie sont également un terrain propice à la coopération pacifique en vue de construire la société. La libre circulation des idées, des personnes et des biens crée une interdépendance et des normes communes. L'avenir offre ainsi une chance égale à tous.

Cela est illustré par les événements qui ont eu lieu au cours de la dernière décennie dans le voisinage même de la Suède, à savoir dans la région de la Baltique. Depuis un demi-siècle, la mer Baltique était un profond fossé séparant l'Est de l'Ouest. Cette même mer réunit aujourd'hui des pays libres autour d'un commerce florissant, de la coopération politique et des relations interpersonnelles.

Quatrièmement, nous devons renforcer la coopération afin de réaliser le désarmement. En mai dernier, deux États — l'Inde et le Pakistan — ont déclaré leurs ambitions nucléaires en procédant à une série d'essais. Ces aspirations mettent en péril la paix et la sécurité internationales aussi bien que la stabilité dans la région, la non-prolifération internationale et les efforts de désarmement. C'est pourquoi la Suède et le Japon ont pris l'initiative de préparer un projet de résolution du Conseil de sécurité déplorant ces essais. Après une décennie prometteuse dans le domaine de la non-prolifération nucléaire et du désarmement, le spectre des armes nucléaires est une fois de plus au centre de nos préoccupations.

On ne saurait indéfiniment considérer comme légitime la possession d'armes nucléaires, quel que soit l'État concerné. Le 9 juin, conjointement avec les collègues du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Slovénie et de l'Afrique du Sud, nous avons élaboré une déclaration ministérielle commune dans

laquelle nous demandons instamment aux cinq États dotés d'armes nucléaires ainsi qu'aux trois États dotés d'une capacité nucléaire de s'engager clairement à éliminer leurs armes nucléaires et leur capacité nucléaire et de commencer sans délai l'élaboration de mesures pratiques à cette fin. Nous avons également défini une série de mesures se renforçant mutuellement qui constituent une sorte d'itinéraire qui nous conduira vers un monde exempt d'armes nucléaires.

À la présente session de l'Assemblée générale, ces huit pays vont faire suivre cette déclaration d'un projet de résolution. Cette initiative a déjà été soumise depuis cette tribune. Nous invitons tous les États Membres à se joindre à nous pour appuyer cette résolution et à lancer un appel, entre autres, en faveur de l'adhésion de tous les États au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi qu'au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de l'entrée en vigueur de START II et de l'amorce des négociations sur START III, de la mise en posture d'alerte minimale des armes nucléaires et du retrait des armes nucléaires non stratégiques.

Nous avons besoin d'urgence d'un nouvel élan pour relancer le désarmement nucléaire. Nous devons contrarier cette tendance à donner un regain d'importance aux armes nucléaires. Ces armes ne doivent ni prendre une place plus importante dans la planification de la défense, ni être considérées comme un moyen de conjurer les menaces que font peser d'autres armes de destruction massive.

Le monde a besoin d'un programme international nouveau pour un désarmement nucléaire total. Il nous faut en même temps redoubler d'efforts pour débarrasser la planète de toutes les armes biologiques et chimiques.

La menace d'une utilisation terroriste des armes de destruction massive ajoute à l'urgence des efforts de désarmement. Un respect strict des accords internationaux, une vérification renforcée et la destruction contrôlée des armes sont des éléments essentiels d'une stratégie à long terme contre le terrorisme.

Les régimes de contrôle internationaux pour limiter le transfert des technologies susceptibles d'être utilisées pour la fabrication d'armes de destruction de masse ainsi que d'autres armements doivent être améliorés.

La prolifération des armes légères et de petit calibre représente une grave menace pour la paix, la sécurité et le développement. Ces armes ont été les plus meurtrières dans

la plupart des conflits récents inscrits à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies.

Des mesures pratiques et concrètes, telles que la collecte, l'entreposage sûr et la destruction des armes dans le contexte des opérations de maintien de la paix, devraient faire l'objet de toute notre attention dans la lutte contre les armes légères et de petit calibre. Le Gouvernement suédois appuie, par conséquent, l'initiative du Mali en faveur d'un moratoire ouest-africain sur la production et le transfert de ces armes.

Je me félicite de la prochaine entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa. Il s'agit d'un progrès majeur dans la lutte contre le fléau des mines terrestres antipersonnel. Des efforts concertés seront nécessaires pour veiller à ce qu'elle soit pleinement appliquée et respectée par les principales puissances militaires.

Cinquièmement, nous devons renforcer la coopération afin de prévenir les conflits armés. Une paix stable ne se transforme pas tout à coup en un conflit militaire. La guerre éclate généralement au terme d'une période de détérioration progressive. Plus nous interviendrons tôt, plus la prévention aura des chances d'être couronnée de succès.

La nécessité des mesures préventives est une évidence. Cependant, les décisions en la matière sont prises tardivement — voire, souvent, trop tard. Certaines forces puissantes entravent l'action préventive, des forces qui se retranchent derrière des arguments tels que la souveraineté, l'opinion publique et l'intérêt national; des forces qui définissent la sécurité comme la stabilité et l'ordre plutôt que de rechercher une solution aux causes qui sous-tendent les conflits.

Après avoir siégé pendant près de deux ans au Conseil de sécurité, nous sommes maintenant plus convaincus que jamais du besoin urgent de renforcer la volonté politique en faveur des mesures de prévention et de développer et d'affiner les instruments de prévention. C'est une question de volonté politique mais aussi d'allocation des ressources. Il s'agit de rechercher des solutions viables à long terme même lorsque les forces puissantes ne veulent s'intéresser qu'aux besoins à court terme.

La responsabilité nationale dans la prévention des conflits est essentielle. Le droit international rend chaque État responsable de son comportement international. Les États doivent s'attendre à rendre des comptes pour leurs agissements internes, qui ont souvent des conséquences

externes. La souveraineté devrait être assortie de cette responsabilité.

La prévention des conflits est également une responsabilité internationale. L'Organisation des Nations Unies possède un large éventail d'instruments pour l'action préventive. Nous devons également tirer des leçons des nombreuses opérations de maintien de la paix.

Une nouvelle génération d'opérations de maintien de la paix apparaît, caractérisée souvent par une combinaison souple de composantes civiles, militaires et policières. Le service international est une tâche essentielle pour les forces armées suédoises et le devient de plus en plus également pour la police suédoise.

Afin d'être efficace, l'Organisation des Nations Unies — et, en particulier, le Conseil de sécurité — doit agir rapidement, de concert et à l'unisson avec les acteurs régionaux.

Plusieurs organisations régionales ont reconnu que la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends étaient des tâches essentielles. Le réseau grandissant des organisations de sécurité européennes en est une illustration, la coopération entre États africains en est une autre.

La coopération avec les acteurs régionaux est essentielle mais complexe dans le contexte actuel de l'expansion des conflits — internes à l'origine, mais internationaux par leur impact. Les pays voisins jouent souvent un rôle dans ces conflits, soit en tant que pays d'accueil pour les réfugiés, de pays fournisseurs d'armes, voire de pays participants. Dans de telles situations, l'Organisation des Nations Unies doit être fidèle à ses principes mondiaux, mais aussi trouver un moyen d'engager des acteurs régionaux dans la recherche de solutions pacifiques de nature à garantir les intérêts légitimes de sécurité pour tous.

Lorsqu'il existe un responsable dans la région, il incombe aux Nations Unies de lui fournir un appui, et, lorsque des opérations militaires internationales pour le maintien de la paix sont nécessaires, il leur incombe de les autoriser et de les superviser. Faute de disposer d'un responsable dans la région, les Nations Unies doivent être prêtes à en assumer la direction.

J'ai souligné cinq domaines et objectifs clefs pour les Nations Unies : l'élimination de la pauvreté, la promotion des droits de l'homme, le renforcement de la démocratie, la

réalisation du désarmement et la prévention des conflits armés.

Cependant, le caractère unique et la force des Nations Unies s'appliquent non pas à un seul domaine d'activités, mais à l'ensemble de celles-ci. La paix, la sécurité, la démocratie, les droits de l'homme, la justice sociale, l'assistance humanitaire, le développement durable et la prévention forment un tout indissociable.

À un moment où l'Organisation traverse une période difficile de problèmes politiques et financiers, il importe que nous définissions nos attentes et nos priorités. Nous devons travailler dur pour que l'ONU puisse réaliser son potentiel. Nous sommes redevables à l'ONU — et à nous-mêmes — de lui donner les moyens de réussir.

Le Président par intérim : L'orateur suivant est S. E. M. David Andrews, Ministre des affaires étrangères de l'Irlande.

M. Andrews (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis d'emblée de présenter à M. Operti nos chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Nous sommes particulièrement heureux de voir présider le Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, pays avec lequel l'Irlande a toujours entretenu les relations les plus amicales. Sa riche expérience dans les domaines politique, éducationnel, diplomatique et juridique sera utile à l'Assemblée, d'autant qu'il dirige ses travaux pour l'année à venir.

Au nom du peuple irlandais, je voudrais également rendre un hommage particulier au Secrétaire général qui, en assumant ses fonctions extrêmement difficiles, a fait preuve de la sagesse et de la détermination qui caractérisent le continent africain.

L'attachement de l'Irlande aux travaux de l'Organisation est un élément central de sa politique étrangère, qui joue un rôle déterminant dans la place qu'elle occupe dans le monde. Le peuple irlandais partage ce sentiment. Nous nous sentons très liés à l'Organisation des Nations Unies. Conjointement avec d'autres pays partageant les mêmes opinions, l'Irlande lutte pour maintenir et développer le rôle universel que joue l'Organisation dans la promotion de la paix, du développement, de la coopération internationale et des droits de l'homme. Ces buts sont aussi liés à la Charte qu'à la réalité.

Tout autour de nous, à côté d'un développement technologique et matériel rapide, nous observons, dans chaque région du monde, l'incertitude, l'insécurité et les conflits.

Cette année, les graves difficultés économiques et financières qui ont assailli les marchés développés et émergents ainsi que les économies en transition ont mobilisé toute notre attention. Les effets de ces difficultés ne se sont pas encore pleinement manifestés. Nous sommes tous touchés.

Plus d'un milliard d'individus luttent pour leur survie avec moins d'un dollar par jour. La dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles dévastent inévitablement des pays entiers. En attendant, des volumes de ressources honteusement disproportionnés sont détournés pour alimenter le commerce des armes et fournir des arsenaux exagérément importants à des régions du monde qui ne peuvent se le permettre. Les droits de l'homme ne sont toujours pas pleinement respectés partout.

Je pense que ces réalités sont parmi les causes fondamentales des conflits auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Si nous voulons que le nouveau millénaire s'ouvre sur de véritables possibilités de soulager ces situations de conflit, nous devons ensemble nous attaquer à leurs racines; il est toujours mieux, et certainement moins onéreux, de prévenir que de guérir.

Comme l'a dit ma collègue suédoise, la présidence autrichienne a pris la parole à cette Assemblée au nom des 15 États membres de l'Union européenne pour exprimer notre position sur de nombreux points. Néanmoins, mes remarques porteront sur plusieurs questions qui ont une importance particulière pour le pays que je représente.

Nous devons tous reconnaître qu'une paix ou une sécurité véritable dépendent du développement. Par développement, on entend le respect de la dignité, la possibilité pour les gens pauvres de par le monde de jouir d'une vie meilleure et de se voir offrir de meilleures perspectives pour leurs enfants. Ce n'est pas trop demander. Pour ce faire, il faut toutefois un nouveau partenariat qui engage la communauté internationale. Nous devons tous être résolus à faire tomber les murs de l'exclusion et de la marginalisation qui divisent notre monde.

Un nouveau partenariat doit traiter non seulement des flux de l'aide, mais aussi du problème écrasant de la dette. Il doit aider les pays en développement à participer sur un

pied d'égalité à l'économie mondiale. La coopération en faveur du développement n'a pas pour seul objet de réduire les niveaux inacceptables de pauvreté. Tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement, doivent ensemble traiter les problèmes prioritaires communs qui touchent tous nos pays et tous nos peuples. Une approche intégrée est requise, comme l'ont dit d'autres orateurs avant moi.

Dans ce contexte, je me félicite en particulier de l'excellent rapport du Secrétaire général — comme je l'ai déjà fait au sein d'un comité aujourd'hui — sur les causes des conflits et le développement durable en Afrique. Nous collaborerons activement avec d'autres États Membres pour veiller à ce que ce rapport reçoive la réponse extrêmement favorable qu'il mérite.

Qu'on me permette d'évoquer brièvement le programme de coopération en faveur du développement de l'Irlande. En ce qui concerne la contribution de l'Irlande, je m'enorgueilliss de pouvoir déclarer que nous avons un des programmes de coopération en faveur du développement qui connaissent l'expansion la plus rapide dans le monde actuel. Le Gouvernement irlandais s'est engagé à atteindre l'objectif fixé par l'Organisation des Nations Unies en matière d'aide publique au développement — à savoir 0,7 % du produit national brut — et je pense qu'il est juste de dire que nous sommes pleinement déterminés à agir en vue d'atteindre cet objectif dans les années qui viennent.

La semaine dernière, mon gouvernement a convenu, à l'intention des pays en développement, d'un ensemble de mesures d'allègement de la dette multilatérale et bilatérale à hauteur d'environ 46 millions de dollars des États-Unis, ce qui représente une somme considérable pour un pays de la taille de l'Irlande, et je pense que c'est là une mesure qui montre la bonne foi de nos intentions en matière de coopération en faveur du développement.

Pour l'Irlande, appuyer la coopération pour le développement signifie, par définition, appuyer les Nations Unies dans ce domaine essentiel. L'Organisation des Nations Unies n'a pour ressources que celles que les États Membres veulent bien lui donner. Celles-ci doivent refléter notre volonté politique de relever les défis. C'est pourquoi je pense que la baisse des contributions aux ressources de base destinées aux fonds, programmes et institutions des Nations Unies, est une source de grave préoccupation.

Pour sa part, l'Irlande a grandement augmenté le niveau de ses engagements. Je suis heureux de pouvoir dire que son Programme d'aide au développement appuie désor-

mais 32 fonds, programmes et institutions du système de l'ONU, au lieu de 13 il y a cinq ans à peine, et je prends l'engagement devant cette Assemblée que l'Irlande continuera d'offrir son appui dans ce domaine.

Encore une fois la question du désarmement et du désarmement nucléaire a été mentionnée par ma collègue suédoise qui m'a précédé à cette tribune. La fin de la guerre froide a fourni à la communauté internationale une occasion unique de parvenir à éliminer définitivement les armes nucléaires et à inaugurer un monde exempt d'armes nucléaires. Cependant, même si les 10 dernières années ont été témoins de l'adoption de mesures importantes tendant à réduire les arsenaux nucléaires, aucun engagement bien défini n'a été pris par les États dotés d'armes nucléaires de procéder rapidement au désarmement nucléaire, comme le demande le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

L'Irlande s'est fait le champion du désarmement nucléaire de manière constante et sans faillir. Nous nous sommes fait les plus ardents avocats de la réalisation des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires que l'Irlande a proposé en 1958 et dont elle a été l'un des auteurs. Nous devons maintenant commencer à prendre certaines mesures essentielles pour parvenir à l'application non discriminatoire et universelle du TNP. Nous ne pouvons pas entamer le troisième millénaire en continuant à penser que les armes nucléaires seront considérées comme légitimes pour un avenir indéterminé.

C'est pourquoi l'Irlande s'est associée cette année à sept États animés des mêmes sentiments — l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Égypte, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Slovénie et la Suède — pour lancer la déclaration intitulée «Vers un monde exempt d'armes nucléaires : le besoin d'un nouvel Ordre du jour». Les mesures préconisées par ce nouvel Ordre du jour partent du postulat que les cinq États dotés d'armes nucléaires prendront sans aucune réserve l'engagement d'entamer des négociations sur un désarmement nucléaire dans un tout nouveau contexte. Elles partent également de l'hypothèse que les trois États dotés de la capacité nucléaire et non parties au TNP — je veux parler de l'Inde, du Pakistan et, bien sûr, d'Israël — prendront un engagement similaire.

Cette session de l'Assemblée générale offre l'occasion unique de donner corps à des propositions comme celles que contient la Déclaration ministérielle conjointe du 9 juin. Mes collègues et moi-même avons donc préparé un projet de résolution qui présente un ordre du jour pour l'élimina-

tion définitive à tout jamais des armes nucléaires que nous demandons à l'Assemblée d'examiner et d'adopter en Première Commission.

En ce qui concerne les mines antipersonnel, par une coïncidence fortuite j'ai présidé, la semaine dernière, une conférence sur les mines terrestres à Dublin tandis que la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres se tenait dans cette ville aux fins de mettre au point un système de surveillance des mines terrestres qui se fonde sur la société civile. C'est là que nous est parvenue la bonne nouvelle de la quarantième ratification à la Convention sur l'interdiction des mines. Nous avons désormais une interdiction totale en place, et nous pouvons nous atteler à l'élimination de ces instruments odieux aux conséquences effroyables.

Le retard inexcusable qu'elle a apporté à l'examen de la question des mines terrestres montre, à l'évidence, que la communauté internationale n'a pas réussi à aborder sans détours cette question de sécurité humaine indispensable au développement. Autre exemple, la façon dont certains pays persistent à acheter des armes dans une mesure qui est absolument sans rapport avec leurs dépenses sociales. Cette situation doit cesser et le commerce des armes qui l'alimente doit être jugulé. Je souhaite personnellement voir ce commerce totalement anéanti.

Pour ce qui concerne les droits de l'homme, une autre source d'instabilité et de conflits que l'on retrouve un peu partout est le respect inadéquat de ces droits. Il y a trop de cas spécifiques d'infraction aux droits de l'homme dans toutes les régions du monde. Il y a des signes prometteurs — par exemple, au Nigéria et au Timor oriental — mais ailleurs la situation demeure sombre.

À l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous devons réaffirmer notre volonté commune de promouvoir le respect de ces droits et de ces libertés en adoptant des mesures progressives au plan national et international, afin de nous assurer qu'ils sont bien reconnus et respectés dans le monde entier. À mon avis, la Déclaration universelle des droits de l'homme est aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était il y a 50 ans lorsqu'elle a été élaborée par les représentants des pays développés et en développement avec une contribution importante de la part des membres de la société civile. Elle constitue un repère universel.

Nous devons tous répondre à certaines questions. La première pourrait bien être celle de savoir comment nous

avons essayé de respecter les critères fixés par la Déclaration universelle. Quelles mesures avons-nous prises pour faire avancer la mise en oeuvre de la Déclaration du Programme d'action, adoptée par consensus il y a cinq ans à la Conférence de Vienne, qui réaffirme spécifiquement le droit au développement? Il s'agit là de certaines des questions que nous devrions nous poser au cours de la session actuelle de l'Assemblée.

Pour ce qui est de la peine capitale, une autre question importante en matière de droits de l'homme est l'abus de la peine de mort. L'Irlande continuera d'oeuvrer en faveur de l'abolition universelle de la peine capitale. Nous nous félicitons du fait que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a de nouveau directement abordé cette question à sa cinquante-quatrième session.

Nous nous félicitons également de l'adoption en juillet du Statut de la Cour pénale internationale lors de la conférence internationale que l'Italie a accueillie avec une grande efficacité. Il s'agit vraiment là d'un jalon historique. Personne n'est, ni ne devrait être, au-dessus de la loi. Nous espérons ardemment que ce statut entrera en vigueur le plus tôt possible et qu'il fera l'objet d'une adhésion universelle.

Enfin, permettez-moi de me joindre à tous ceux qui ont offert leur soutien et leur encouragement au Secrétaire général et au Haut Commissaire aux droits de l'homme. La promotion de la coopération internationale dans ce domaine clef doit rester l'une des priorités de cette importante Organisation.

En ce qui concerne la prévention des conflits, je vais aborder la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui constitue, bien sûr, la responsabilité principale et l'objectif principal des Nations Unies. Les expériences douloureuses de cette décennie, notamment en ex-Yougoslavie, en Afrique et au Moyen-Orient, nous ont incités à y réfléchir et à l'analyser.

Au Kosovo nous assistons à une catastrophe humanitaire qui pourrait reproduire les horreurs de la Bosnie. La communauté internationale doit prendre des mesures urgentes et efficaces dans le cadre des Nations Unies pour empêcher que nos pires craintes ne se concrétisent.

Un autre désastre humanitaire nous confronte au Soudan. Récemment, je me suis rendu compte *de visu* combien étaient terribles les souffrances de sa population. J'ai visité l'épicentre de la famine à Ajip, au sud du Soudan, où je suis arrivé après un voyage de trois heures,

à partir d'une ville nommée Lokichokio, au nord du Kenya, qui sert de relais pour l'acheminement de l'aide vers cette région au sud du Soudan terriblement affligée par les conflits. On ne saurait permettre à cette tragédie de se poursuivre. Là encore, une des conclusions essentielles à tirer est qu'il est nécessaire d'aborder la question des origines des conflits et pas seulement ses symptômes. Il faut savoir prévoir et s'adapter.

À cet égard, je me félicite du fait que le Secrétaire général a souligné en particulier la nécessité de s'attaquer aux racines des conflits dans toute leur complexité et leur diversité. Nous faisons nôtre sa recommandation de renforcer les mécanismes d'alerte avancée des Nations Unies et à son désir de donner la priorité à la diplomatie préventive. La force et la capacité qu'offrent l'ONU et ses organisations régionales de prévenir les conflits doivent être mobilisées et concentrées pour permettre une meilleure utilisation des ressources.

L'Assemblée générale, quant à elle, a souligné la nécessité de prévenir les conflits. Elle a salué les efforts faits par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et a reconnu la contribution de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), organisation régionale que l'Irlande soutient pleinement.

Pour ce qui est du maintien de la paix, au cours de cette année où nous fêtons le cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix de l'ONU, je souhaite rendre hommage aux soldats de la paix qui servent actuellement l'Organisation. Ils le font souvent dans des circonstances très difficiles et dangereuses et ont été trop nombreux à faire le sacrifice de leur vie. Depuis 1958, l'Irlande est le fer de lance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Au cours de cette période, quelque 40 000 soldats de la paix irlandais ont servi l'Organisation de par le monde, et 75 d'entre eux ont perdu la vie.

Parmi les États Membres, l'Irlande est actuellement l'un des plus importants fournisseurs de contingents. Notre Présidente, Mme Mary McAleese, lors d'une de ses premières missions officielles, a rendu visite aux soldats de la paix au Liban. Ceci témoigne une fois de plus que l'Irlande s'emploie activement à instaurer la paix dans cette partie du monde. Le monde continue d'avoir besoin des opérations de maintien de la paix de l'ONU, mais celles-ci doivent se fonder sur des mandats fiables et recevoir un solide appui politique et financier.

Mes collègues ont fait allusion à la question de la réforme de l'ONU. À mon avis, il faut avant tout faire appel à la volonté politique pour s'attaquer aux causes connexes de l'insécurité et des conflits. Il importe de renforcer l'ONU en tant qu'institution et de lui accorder les ressources nécessaires pour qu'elle puisse s'acquitter de sa mission. Le financement en temps utile par les États Membres est un préalable indispensable à cet égard.

L'Irlande estime que le processus de réforme ne devrait pas être considéré comme un exercice visant à une réduction des coûts ou comme un exercice de «dégraissage», comme on le dit aujourd'hui. Il s'agit plutôt de rendre l'Organisation plus efficace pour qu'elle puisse s'acquitter des fonctions que lui a conférées la Charte, surtout dans les domaines économique, social et humanitaire. Je me félicite des progrès réalisés jusqu'ici. L'Irlande continuera avec d'autres États amis à constituer des partenariats afin de pouvoir réaliser des progrès réels.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, nous estimons que la relance de l'ONU doit entraîner une réforme du Conseil de sécurité pour qu'il reflète les réalités et les besoins du monde actuel. Nous pensons que le Conseil doit travailler avec davantage de transparence et que sa composition doit être élargie en vue d'assurer une représentation plus équitable. À cette fin, avec un groupe d'États ayant une position proche de la nôtre, nous avons élaboré un certain nombre de propositions spécifiques. Nous continuerons de nous efforcer de nous concerter pour parvenir à un règlement de cette question qui revêt une importance capitale pour l'avenir de cette Organisation qui est la nôtre.

En ce qui concerne la candidature de l'Irlande, nous estimons que tous les États Membres, grands et petits comme le nôtre, devraient avoir la possibilité de servir au Conseil de sécurité, instance à laquelle les membres de l'Organisation ont conféré la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je veux informer l'Assemblée que l'Irlande a présenté sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans allant de 2001 à 2002. Tout au long de sa présence à l'ONU, l'Irlande s'est employée à rapprocher les États Membres. Si elle est élue en tant que membre du Conseil de sécurité, l'Irlande s'attachera à prendre en compte les intérêts de tout l'ensemble des membres de l'Organisation.

Je suis heureux d'apporter à l'Assemblée de bonnes nouvelles au sujet de l'Irlande du Nord. Mes prédécesseurs ont eu coutume d'informer l'Assemblée des efforts que

nous faisons pour aider à promouvoir la paix en Irlande du Nord. J'ai le privilège et l'honneur d'annoncer à l'Assemblée que nous assistons à une percée d'une grande importance : l'Accord intervenu entre les Gouvernements britannique et irlandais et huit partis d'Irlande du Nord à Belfast vendredi saint, le 10 avril dernier.

Cet Accord du vendredi saint marque un nouveau début historique dans les relations à l'intérieur de l'Irlande du Nord, entre le Nord et le Sud de l'île et entre l'Irlande et la Grande-Bretagne. Il soulève en chacun de nous un nouvel espoir. Nous avons entamé la longue marche pour sortir des ténèbres de la division et des conflits et arriver dans la lumière éclatante du partenariat et de l'harmonie. Tout au long de mes 40 années de vie politique, je me suis efforcé d'encourager un tel voyage, et je suis extrêmement heureux de pouvoir vous annoncer ces événements récents.

L'Accord est un document complexe qui vise à équilibrer adroitement les pouvoirs et à répartir également les douleurs et les acquis. Cette répartition équilibrée entre les deux parties est due en grande partie aux efforts déployés par les principaux partis en Irlande du Nord. Les décisions qui ont été prises font appel à un courage politique et à une direction éclairée et responsable dont les intéressés ont déjà abondamment fait preuve. Néanmoins, de telles décisions n'auraient pu être prises si la confiance et la vision avaient fait défaut — confiance où il n'y avait que suspicion et vision où il n'y avait qu'intérêts étroits. Le rôle joué par ces artisans de la paix en Irlande du Nord mérite d'être chaleureusement loué par cette Assemblée.

Avec les participants issus de l'ensemble du paysage politique de l'Irlande, nous avons abordé au cours des pourparlers une série complexe de problèmes et de perspectives, qui sont tous très enracinés dans l'histoire. Nous savions que si nous voulions traiter de ces questions qui nous opposent de manière satisfaisante, l'Accord final se devait d'être complexe, largement représentatif et équilibré.

Dans ces circonstances, la conclusion d'un accord a représenté un défi de taille à tous ceux qui s'étaient engagés dans ces pourparlers longs, tortueux et difficiles. Ayant moi-même eu le privilège d'y participer, je peux affirmer que pendant les longs jours et les longues nuits que nous avons passés à Castle Buildings, à Belfast, il y a eu des moments où le succès semblait être un rêve très lointain. Mais la détermination de toutes les parties a été plus forte que tous les obstacles. À l'aube du matin du vendredi saint, l'accord dont nous rêvions est finalement devenu réalité.

Il faut noter que cet Accord a été entériné avec emphase par tout le peuple de l'Irlande, au Nord et au Sud, lors de référendums tenus le même jour; c'était la première fois que cela arrivait sur l'île d'Irlande depuis 1918. L'une des conséquences profondes de cette légitimation démocratique est qu'on ne pourra plus jamais invoquer le nom du peuple pour verser le sang dans mon pays et sur mon île. À partir de maintenant, il est clair que la seule force légitime est la force de la raison et de la persuasion.

L'Accord du vendredi saint trace la voie de notre avenir. Il peut bien entendu servir aussi pour tracer l'avenir d'autres régions. Mais un tel plan ne peut être couronné de succès que si les mots deviennent réalité. Ce processus essentiel de mise en oeuvre est le prochain grand défi que nous devons relever, et c'est une tâche à laquelle nous nous attelons activement aujourd'hui. Certains éléments de l'Accord sont déjà en place. La nouvelle Assemblée d'Irlande du Nord a été élue et 108 membres y ont pris leur siège. Pour symboliser cette nouvelle ère de partenariat, David Trimble et mon bon ami, Seamus Mallon, représentant chacun les deux grandes traditions, ont été nommés Premier Ministre et Vice-Premier Ministre respectivement. L'Assemblée a connu un départ encourageant et constructif. Les travaux se poursuivent sur plusieurs autres éléments de l'Accord.

Mais la mise en place des institutions à elle seule, même si elle est importante, n'est pas suffisante. Les atrocités effroyables commises l'été dernier, au cours desquelles trois jeunes enfants, les frères Quinn, sont morts consumés par les flammes, et le massacre impitoyable de 29 personnes à Omagh montrent qu'en réalité l'Accord à lui seul ne peut garantir la paix. Plus que tout autre chose, il faut trouver ce que Seamus Mallon appelle une nouvelle politique. Au coeur de cette nouvelle politique, il doit y avoir une volonté de travailler d'une nouvelle manière pour le bien de tous. Nous avons tous des électors à représenter, mais nous devons trouver de nouvelles façons d'adapter cette exigence aux besoins de la société dans son ensemble. Voilà ce que le partenariat signifie selon moi. Cela montre aussi comment la confiance et la réconciliation peuvent s'établir.

Pour que cette nouvelle politique puisse fonctionner en Irlande, nous devons développer sur la base du respect mutuel de nouvelles façons de nous écouter, de nous parler, de nous comprendre et, plus important encore, de travailler ensemble.

Notre siècle arrive à son terme. L'existence de cette grande Organisation d'États consacrée à la paix témoigne des turbulences de la décennie. De grands progrès ont été accomplis mais le coût en a également été énorme. Nous avons tous dû lutter contre les instincts qui nous poussent à la guerre et la division. L'expérience de l'Irlande fait écho aux expériences de bien des États. Nous avons réalisé notre désir d'indépendance à la fin de la Grande Guerre. Notre naissance en tant qu'État a été assombrie par les horreurs de la guerre civile. Nous avons surmonté nos divisions au sud de l'île, nous avons pu gérer nos différences en les faisant déboucher sur des mesures pacifiques qui ont porté leurs fruits. Au nord, les divisions et la peur n'avaient pas été maîtrisées. Elles se sont envenimées et nous ont apporté trois décennies de violence.

Le processus de paix nous a permis de surmonter et de vaincre les craintes et les divisions engendrées par le conflit. L'Accord est un point tournant, un jalon de la nouvelle ère qui coïncide avec le début du millénaire. Il s'agit d'un grand rapprochement historique entre le républicanisme et le loyalisme. Tous les participants aux négociations ont accompli ensemble quelque chose de grandiose. Mais il est vital que nous nous disions mutuellement, comme je le répète maintenant à la communauté loyaliste, que nous reconnaissons qu'une nouvelle ère est apparue, dans laquelle les vieux mots d'ordre et l'ancienne rhétorique doivent être remplacés par un nouveau dialogue et par un nouveau partenariat.

C'est précisément dans un tel esprit de nouvelle politique que nous devons aborder les difficultés inévitables qui surgiront de temps en temps, y compris celles qui sont actuellement liées à l'établissement de l'organe exécutif «fantôme» en Irlande du Nord et au désarmement. Nous tous qui appuyons l'Accord avons intérêt à résoudre les difficultés à la satisfaction de toutes les parties concernées. Si une partie «gagne», toutes perdent. C'est l'adoption de ce principe qui a permis d'aboutir à la signature de l'Accord du vendredi saint. Si une partie «gagne», toutes perdent.

J'aimerais saisir cette occasion pour rendre hommage au rôle joué par la communauté internationale dans la conclusion de l'Accord du vendredi saint, notamment par le président indépendant, l'ancien sénateur George Mitchell, des États-Unis d'Amérique, l'ancien Premier Ministre de la Finlande, Harri Holkeri, et le général John de Chastelain, du Canada. Leur contribution a été immense et celle du général de Chastelain continue de l'être. L'appui et la solidarité manifestés par nos partenaires dans cette Assemblée et, en particulier, par nos partenaires de l'Union européenne — le

Président de la Commission et les présidences de l'Union européenne — ont été sans égal, de même que les paroles chaleureuses et encourageantes exprimées par le Secrétaire général de l'ONU. Nous leur en sommes profondément reconnaissants.

Je tiens à exprimer notre gratitude toute particulière au Président des États-Unis, M. Bill Clinton, pour l'engagement personnel qu'il a pris en faveur de la cause de la paix en Irlande et pour l'exceptionnelle solidarité à l'égard du processus de paix qu'il a toujours montrée au cours de sa présidence. Il a saisi l'occasion, lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée lundi dernier, de mentionner l'Irlande du Nord et l'Irlande à trois, quatre ou cinq reprises. Je crois que cela a donné une indication de l'engagement qu'il a pris et qu'il maintiendra à l'égard du processus de paix en Irlande du Nord.

Enfin, j'aimerais souligner le rôle central et vital joué par le Taoiseach de mon pays, le Premier Ministre Bertie Ahern, et par le Premier Ministre britannique, Tony Blair, lors des dernières journées de négociations. Leur rôle spécifique a eu un caractère historique et, à mon avis respectueux, héroïque.

Je voudrais dire que, dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, nous sommes disposés, en compensation de la solidarité de la communauté internationale, à partager avec d'autres les enseignements tirés de notre expérience, si cela devait être utile. Ce serait la source d'une immense satisfaction supplémentaire pour l'Irlande, en tant que Membre dévoué de l'ONU, si l'Accord du vendredi saint pouvait être utile au règlement de conflits sévissant ailleurs.

Enfin, et tout aussi importante que puisse être la solidarité internationale, la réalité est que, pour nous, en Irlande, comme ailleurs, c'est à nous-mêmes qu'incombe la principale responsabilité. Je rappellerai les paroles d'un auteur bien connu qui en a inspiré beaucoup d'autres :

«L'humanité doit se rappeler que la paix n'est pas un cadeau que Dieu offre à ses créatures; la paix est un cadeau que nous nous offrons mutuellement.»

Avec l'Accord du vendredi saint, nous, en Irlande, avons reçu le cadeau de la paix. Nous l'avons reçu dans l'esprit de la Charte de l'ONU. Le défi consiste maintenant à veiller à ce qu'il soit transmis à nos enfants et aux enfants de nos enfants. Je sais que les membres de l'Assemblée nous accompagneront à mesure que nous relèverons ce défi particulier.

Le Président par intérim : L'orateur suivant est le Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la République dominicaine, S. E. M. Eduardo Latorre.

M. Latorre (République dominicaine) (*interprétation de l'espagnol*) : La République dominicaine exprime ses remerciements pour les gestes de solidarité manifestés par les pays amis à la suite du passage du terrible ouragan qui a frappé notre pays hier. Par ailleurs, nous faisons appel à la générosité de la communauté internationale pour qu'elle nous offre sa coopération afin que nous puissions faire face tant aux situations d'urgence immédiate où se trouve la population touchée par l'ouragan qu'au processus de rétablissement national.

La délégation de la République dominicaine, au nom du Gouvernement que préside Leonel Fernández, tient à exprimer ses félicitations les plus chaleureuses au Président de l'Assemblée, le Ministre des relations extérieures de l'Uruguay, pour son élection méritée à la présidence de la cinquante-troisième session, qui se déroule au milieu de profonds changements structurels dans la société mondiale et l'Organisation. Nous voulons aussi exprimer notre reconnaissance pour le travail accompli par le Président sortant, M. Hennadiy Oudovenko, qui a présidé avec tant de savoir-faire les travaux de la session précédente de l'Assemblée générale. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, pour son dévouement et ses efforts destinés à orienter l'Organisation sur la voie de la modernisation et de la réforme et lui permettra ainsi d'aborder avec force le nouveau millénaire.

Les changements survenus sur la scène mondiale rendent nécessaire une révision de la politique internationale. Dans cette optique, l'ONU, instance universelle, devra être renforcée et réformée de façon à accentuer ses activités dans les domaines de la paix et de la sécurité des pays, de la défense des droits de l'homme, de la protection de l'environnement et de la coopération pour le développement économique, social et culturel.

Fidèle à ses principes, l'ONU devra continuer d'appliquer et d'approfondir son programme de réformes en prenant en compte non seulement la complexité de la réalité contemporaine, mais aussi l'élaboration future des réglementations destinées à atténuer les problèmes d'exclusion sociale et les tensions ethniques et religieuses, qui menacent les objectifs suprêmes de paix et de développement pour nos peuples. La République dominicaine exprime son appui ferme aux négociations et aux consultations menées au sujet

du programme de réformes. Nous sommes certains que le processus débouchera sur des transformations de fond au sein des divers organes de l'ONU, qui accroîtront davantage son efficacité et en feront une organisation plus démocratique, plus transparente et plus représentative. Cela consolidera sa capacité d'action pour atteindre les objectifs qui sont les siens aujourd'hui.

Il est réjouissant de constater que la menace d'une guerre nucléaire s'amenuise. Toutefois, nous sommes aujourd'hui confrontés au défi que pose la lutte, menée ensemble et à l'échelle mondiale, contre la faim et la misère, la destruction de l'environnement et la prolifération des armes de destruction massive et pour un développement équitable et l'établissement de sociétés libres. Nous devons également nous efforcer d'asseoir les bases d'une croissance économique généralisée.

Il y a d'autres problèmes de sécurité qui requièrent une action décisive : le terrorisme international, le crime organisé, le trafic illicite des armes et des stupéfiants. Il faut nous doter d'instruments fiables permettant de mettre fin à ces fléaux et d'atteindre des niveaux acceptables de sécurité pour nos citoyens afin d'assurer la tranquillité de nos populations. La politique de sécurité trouve son inspiration dans la conception d'un monde démocratique qui pratique la solidarité. La sécurité doit être réalisée sur la base d'une coopération politique, économique, sociale et écologique. Le principe de l'égalité souveraine des États et la conviction que les conflits d'intérêt doivent être réglés pacifiquement exigent une coopération au niveau planétaire, car la sécurité ne peut être obtenue qu'avec le concours de tous les États.

Cette tâche revient principalement au Conseil de sécurité. Pour la République dominicaine, il est nécessaire d'élargir le Conseil et de créer de nouveaux sièges pour les régions d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique, afin d'en renforcer les fonctions et d'accroître sa représentativité.

La République dominicaine considère que la paix et la stabilité internationales sont les conditions préalables d'un avenir de sécurité pour l'humanité. La démocratie et le respect des droits de l'homme, de même que la justice et la primauté du droit, sont les moyens les plus sûrs de préserver la paix. L'acceptation générale de ces principes ne peut être imposée mais peut être activement promue.

Pour nos pays, il existe des foyers de crise qui frappent de nombreuses populations dans le monde et qui sont très préoccupants. Nous insistons sur le besoin de renforcer les mécanismes de dialogue et de négociation dans les

conflits tels que ceux des Balkans, du Moyen-Orient et de la région des Grands Lacs, en Afrique. En ce qui concerne la République de Chine sur Taiwan, la République dominicaine réitère sa position présentée par son Président, M. Leonel Fernández, sur la nécessité de faire en sorte que la communauté internationale prenne en considération l'importance de ce pays, vu sa situation géographique, pour la paix, la sécurité et la prospérité de cette région. Nous préconisons un dialogue constructif entre les deux rives du détroit de Taiwan afin d'arriver à une entente et à une coopération mutuelles. Nous rappelons que la participation parallèle des deux pays à l'Organisation des Nations Unies conduirait au maintien de la paix.

La République dominicaine s'est également engagée à oeuvrer en faveur du désarmement nucléaire et tient à protester très énergiquement contre les essais nucléaires effectués récemment, dans la mesure où ceux-ci peuvent mettre en péril la paix mondiale. Nous réaffirmons notre attachement sans réserve aux traités internationaux interdisant de placer des armes nucléaires et de procéder à l'essai de telles armes aussi bien dans l'atmosphère que sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol. Nous en appelons au sens des responsabilités des pays dotés d'armes nucléaires pour ce qui est de l'usage et de la manipulation de ces armes, seule protection pour ceux qui, comme nous, ne sont pas dotés de ce type de défense. La protection de la paix mondiale exige des Membres de l'Organisation des Nations Unies la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires et la protection des zones existantes en tant que garantie de sécurité.

La préservation d'une zone exempte de pollution nucléaire suscite une préoccupation que partagent les pays des Caraïbes, mer qui est utilisée pour le transport de déchets nucléaires et toxiques. Pour ceux qui, comme nous, dépendent du tourisme de plage et de soleil, la qualité de l'eau du littoral est vitale pour un secteur aussi important de nos économies.

Le trafic incessant d'armes illicites représente une autre menace pour la sécurité. L'accroissement des armements doit définitivement s'arrêter. C'est pourquoi les conventions internationales signées par la République dominicaine, telles que celle sur le trafic illicite des armes classiques, sont si importantes.

Le règlement pacifique des conflits grâce au dialogue et à la concertation constitue la meilleure méthode pour éliminer tout recours à la force dans les relations politiques entre pays et au sein des États Membres. C'est pourquoi il

faut renforcer les mécanismes reconnus par le droit international en tant que voie de règlement des conflits internationaux. Dans ce contexte, la République dominicaine accepte et défend le multilatéralisme comme moyen approprié pour obtenir un consensus sur les principaux problèmes qui affectent la population mondiale. La pauvreté, le trafic de drogues, le terrorisme, les conflits entre ethnies et territoriaux sont des problèmes qui ne doivent pas faire l'objet d'une approche unilatérale.

C'est pourquoi nous soutenons le renforcement des systèmes juridiques internationaux. La signature du Statut de la Cour pénale internationale est une nécessité impérieuse pour que ces objectifs soient atteints. Nous considérons que les instruments de préservation de la paix doivent être utilisés avant que les conflits ne surgissent. Les Nations Unies doivent prendre des mesures préventives et réagir rapidement et efficacement afin d'éviter les conséquences ultérieures. En ce sens, la Convention sur l'élimination des mines terrestres antipersonnel, signée par de nombreux États Membres des Nations Unies à Ottawa (Canada), constitue un jalon important et une volonté de s'engager sur la voie du renforcement des mécanismes pour la paix mondiale.

Fermement convaincue du bien-fondé de la quête d'une solution pacifique aux différends et de la recherche de la paix et de la sécurité dans notre région, la République dominicaine encourage le renforcement des relations avec ses voisins. Ainsi pour la première fois en plus d'un demi-siècle, un Président dominicain a visité la République d'Haïti. Cet événement et les accords qui ont été conclus renforcent les efforts entrepris par les Gouvernements démocratiques des deux États pour parvenir au dialogue et à la concertation, en tant que voie idoine pour la gestion des problèmes communs.

C'est dans ce nouveau contexte des relations bilatérales que nous voulons lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue d'appuyer Haïti. Le besoin, ayant motivé l'engagement pris par l'ONU en faveur du relèvement de ce pays, garde toute son actualité.

De même, la République dominicaine a accepté les défis découlant des réalités mondiales de cette fin de siècle. Le rétablissement de relations diplomatiques avec le pays frère de Cuba était une mesure nécessaire qui ne pouvait être reportée davantage et qui a officialisé les relations entretenues avec Cuba au fil des ans.

Notre pays aspire à son intégration dans le domaine géographique et géopolitique. C'est ainsi qu'il a signé, cette année, deux traités de libre-échange, l'un avec les cinq pays d'Amérique centrale et l'autre avec les 14 pays de la Communauté des Caraïbes. Les deux accords ont un caractère moderne, complet et avancé dans la mesure où ils englobent l'échange de biens, de services et d'investissements, et sont compatibles avec les termes préconisés par l'Organisation mondiale du commerce. Ils encouragent la croissance économique, la création d'emplois meilleurs et plus rentables, et l'amélioration de la qualité de vie de nos habitants.

Un autre signe de ce rapprochement et de la participation régionale concerne les deux événements présidentiels qui se sont déroulés sur notre sol. En novembre 1997, la ville de Santo Domingo a accueilli le sommet extraordinaire de chefs d'État d'Amérique centrale, dont le Belize et la République dominicaine et, plus récemment, en août dernier, elle a accueilli la réunion extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement du Forum pour les Caraïbes. Après ces deux rencontres, des accords et positions tangibles ont été obtenus concernant les défis de l'hémisphère et du monde auxquels notre région est confrontée.

En même temps, la présence de notre Président Leonel Fernández au Sommet des Amériques et au Sommet ibéro-américain et des visites et échanges bilatéraux au niveau présidentiel avec les États-Unis d'Amérique, le Mexique, le Venezuela et la Colombie, des pays auxquels nous sommes unis par des liens traditionnels, ont renforcé nos liens politiques, économiques et de coopération avec les autres pays du même continent. Ces deux rencontres ont conduit à un consensus sur les principaux problèmes internationaux et permis d'approfondir le niveau de coopération.

Je voudrais à présent évoquer une perspective essentiellement sociale de la démocratie puisque les personnes constituent le but ultime de la démocratie et sa raison d'être. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales ne seront pleinement respectés que lorsque chaque citoyen se verra offrir une espérance de vie raisonnable, un accès aux services de santé et des possibilités d'éducation dans un environnement écologique sain.

Nous savons tous que pour atteindre ces objectifs, d'importants fonds publics sont nécessaires dans ces secteurs. Deux facteurs entravent cet effort : la dette extérieure, fardeau que nous traînons depuis les années 80, et la crise financière qui frappe de nombreux pays du monde, y compris certains d'Amérique latine. La dette et la crise absorbent des sommes qui pourraient être consacrées au

financement du développement social dans cette région du monde. Les conséquences sont évidentes. Ne pouvant ni améliorer les conditions de vie de notre population ni l'aider à s'intégrer dans l'économie mondiale, nous voyons s'aggraver la pauvreté et s'affaiblir la démocratie et la stabilité.

Comblent l'énorme déséquilibre économique et social auquel est en butte une grande partie des États Membres de même que le fossé qui sépare pays riches et pays pauvres, et endiguer la pauvreté mondiale sont autant de tâches cruciales auxquelles est confrontée la communauté internationale. C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la formulation et la coordination des politiques de coopération et dans l'apport d'une aide technique et financière aux pays en développement.

Dans la phase actuelle de transformation de l'ordre international, politique et économique, les ressources humaines doivent jouer un rôle prépondérant, notamment les femmes, qui constituent une force de travail dévouée, responsable et active et qui nous fondent à considérer l'être humain comme acteur principal du développement et du progrès.

La République dominicaine considère que le renforcement du rôle des femmes dans la vie politique, sociale et économique des États Membres est essentielle si on veut réduire la pauvreté et les inégalités sociales de même que promouvoir la démocratie et le développement durable. Il est donc impératif de donner la priorité aux politiques et aux programmes qui développent la participation des femmes dans ces domaines.

Nous appuyons vigoureusement les objectifs et les travaux de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme des Nations Unies (INSTRAW). Les projets visant à augmenter la contribution des femmes au développement de leur pays, en fonction de leurs propres besoins, mis en place depuis la création de l'INSTRAW, continuent de revêtir une importance fondamentale et méritent de recevoir un appui durable de la part des États Membres.

La création d'un nouvel ordre international est un défi politique. Ce nouvel ordre exige que le système multilatéral assure la sécurité et la possibilité de gouverner dans le cadre du respect des droits de l'homme. À l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, qui a joué un rôle phare dans l'édification d'un monde plus juste, nous voulons espérer que le

respect des droits de l'homme deviendra pour chacun une pratique quotidienne.

Enfin, nous pensons que l'ONU doit refléter et assimiler les transformations nécessaires de notre Organisation. C'est pourquoi nous appuyons avec enthousiasme le programme de réforme, qui permettra de répondre, voulons-nous espérer, aux attentes d'une Organisation des Nations Unies en phase avec notre époque.

Le Président par intérim : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit dans le débat pour la présente séance.

Quelques représentants ont demandé à prendre la parole pour exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Kayinamura (Rwanda) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de me donner la possibilité d'exercer le droit de réponse de ma délégation à la suite des accusations inacceptables faites ce matin contre le Gouvernement rwandais et contre l'Ouganda, pays frère, par le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo.

Ma délégation ne s'attendait pas à une intervention de cette virulence ni à un tel tissu de mensonges concernant des agressions qui auraient été perpétrées contre la République démocratique du Congo — pas plus qu'à d'autres inventions du même genre. À cet égard, je tiens à réfuter catégoriquement ce qui a été dit sur l'intervention militaire du Rwanda en République démocratique du Congo.

Les faits sont les suivants : à la fin de juillet 1998, sur la demande du Gouvernement rwandais, les soldats rwandais qui entraînaient l'armée congolaise sont retournés au Rwanda au grand jour. Ils étaient accompagnés par celui qui était alors le chef d'état-major de l'armée congolaise et par le beau-frère du Président Kabila, M. Kitui, qui a été remplacé le mois dernier par le propre fils du Président Kabila, M. Joseph Kabila.

Le véritable problème en République démocratique du Congo n'est pas la prétendue agression externe. Cela a été utilisé comme alibi et comme prétexte pour masquer la politique d'exclusion et de mauvaise gestion et le climat de

corruption qui caractérisent les régimes du Congo depuis l'indépendance de 1960.

Le régime de Mobutu a été un cauchemar pour le peuple congolais et pour la communauté internationale, en particulier les pays voisins. Il était devenu un foyer de corruption et de déstabilisation, dont les effets néfastes se répercutaient jusque dans les pays voisins, comme le Rwanda. La chute de Mobutu a été un soulagement pour le peuple congolais, qui y a vu l'espoir d'un changement positif. De nombreux pays, y compris certains pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Rwanda ont contribué à susciter l'espoir d'un changement positif en République démocratique du Congo. M. Kabila, qui était à la tête de l'alliance politique congolaise — l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL) — est devenu Président de la République démocratique du Congo.

Mais il n'y a pas eu, même brièvement, d'état de grâce pour le peuple congolais. Les Congolais n'ont pas tardé à être déçus. En moins de 12 mois, le Président Kabila a anéanti l'alliance politique congolaise et en a usurpé le pouvoir. En plaçant ses proches et les gens de sa région à des postes clefs et en excluant les Congolais des autres régions, il a fait du Gouvernement son fief personnel. Corruption et népotisme dans l'armée sont vite devenus monnaie courante, comme le prouve la nomination de son beau-frère au poste de chef d'état-major. Cette politique d'exclusion, de corruption et de marginalisation a conduit à l'actuelle rébellion de l'armée sous la direction politique du Mouvement démocratique congolais.

Quelles que soient les illusions que se font les dirigeants congolais, ils ne peuvent se permettre d'ignorer l'existence de cette dynamique de la politique interne. Le silence et la dénégation poussés à un tel degré d'aveuglement n'arriveront pas à faire disparaître par enchantement l'existence d'une rébellion interne.

Nous ne nous attendions pas à une déclaration aussi malvenue du Ministre de la République démocratique du Congo. Nous pensions qu'après les déclarations du Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, du Président du Mouvement des pays non alignés, M. Nelson Mandela, du Président actuel de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Président Compaoré, de la République du Burkina Faso, et de plusieurs autres dirigeants qui ont appelé à une solution pacifique et négociée de la crise interne qui sévit en République démocratique du Congo, le Ministre

congolais aurait entendu ces appels au lieu de jouer à ce petit jeu devant cette Assemblée.

Nous ne nous attendions pas du tout à une telle déclaration de la part du Ministre sans pour autant être surpris. À cet égard, je rappelle à l'Assemblée que des déclarations similaires ont été faites au Rwanda en 1993 et 1994 dans le but de préparer le génocide qui a causé la disparition de plus d'un million de Rwandais en 90 jours seulement. Le monde est une nouvelle fois témoin de déclarations parraînées par l'État qui, sous prétexte d'une agression extérieure, ont pour but de préparer une autre tragédie sur le continent africain.

En l'espace de quelques jours après le début de la rébellion, les autorités congolaises ont intensifié la diffusion de messages de haine à la radio et à la télévision, y compris des déclarations faites par des autorités congolaises de très haut rang, dont le Président Kabila lui-même. Je vais donner la preuve de ces déclarations en lisant quelques extraits de messages diffusés les 8 et 12 août 1998 en République démocratique du Congo par la Radio Télévision nationale congolaise :

«Il faut souligner que les personnes doivent apporter une machette, une lance, une flèche, une houe, des pelles, des râtaux, des clous, des matraques, des fers électriques, du fil barbelé, des pierres et autres, afin, chers auditeurs, de tuer les Tutsis rwandais.»

«Dès que vous voyez un Tutsi rwandais, considérez-le comme un ennemi. Nous mettrons tout en oeuvre pour nous libérer de l'emprise des Tutsis.»

«Vous détecterez les ennemis et les massacrerez sans pitié. La victoire est assurée.»

«Chers auditeurs, mesdames et messieurs, ouvrez bien les yeux. Ceux d'entre vous qui vivent au bord des chemins, sautez sur les personnes aux longs nez qui sont grands et minces et qui cherchent à nous dominer.»

«Soyez féroces. Si jamais vous rencontrez un ennemi rwandais... écrasez-le.»

«Nous sommes venus ici pour nous venger. La guerre sera longue, elle sera à grande échelle parce que nous voulons montrer aux crapauds qu'ils ne pourront jamais avaler l'éléphant. Nous les repousserons, et

nous les poursuivrons jusque dans leur territoire pour leur faire ce qu'ils nous ont fait sur notre sol.»

Ces messages congolais de haine, diffusés le 12 août 1998, ont été traduits du français par le Service du monitoring de la British Broadcasting Corporation (BBC).

À la suite de cela, le Président de la République démocratique du Congo, M. Kabila, revenant de sa visite à Lubumbashi, le 25 août 1998, a repris ces déclarations à son arrivée à l'aéroport international de Ndjili à Kinshasa.

Nous avons même entendu ici des déclarations visant à justifier une direction imprudente et dangereuse que le peuple congolais a rejetée. Les alliés du Président Kabila ont une responsabilité vis-à-vis du peuple et de la communauté internationale.

Le Président par intérim : Je voudrais rappeler au représentant du Rwanda que la limite de 10 minutes est maintenant dépassée. Je le prie donc de bien vouloir terminer sa déclaration.

M. Kayinamura (Rwanda) (*interprétation de l'anglais*) : Au moment où je parle, dans une localité appelée Viara, située au sud de Kalémié et au nord du village de M. Kabila, des dizaines de milliers de Congolais ont été tués, et c'est la deuxième attaque perpétrée contre eux. Nous voulons lancer un SOS urgent pour qu'ils soient secourus, protégés et évacués. Le Gouvernement rwandais contribuera à ce processus.

Tels sont les faits. Je distribuerai des copies de ma déclaration demain afin de respecter la limite de temps.

M. Semakula Kiwanuka (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis heureux de la possibilité qui est donnée à ma délégation et à moi-même d'exercer notre droit de réponse après les accusations haineuses et injustifiées portées ici contre l'Ouganda par le Ministre de la République démocratique du Congo. Je tiens, au nom de mon gouvernement, à réfuter dans les termes les plus fermes ces allégations sans fondement.

Je voudrais aussi brièvement que possible présenter les faits. Ils se présentent comme suit.

Au cours des 12 derniers mois, il y eu des incursions répétées en Ouganda. À cause d'une absence de contrôle gouvernemental dans ce qui est le Congo oriental, ces incursions répétées en Ouganda ont abouti à des massacres

sans pitié d'Ougandais innocents — hommes, femmes et enfants. En avril dernier, des groupes alliés au Gouvernement congolais ont traversé la frontière à l'Ouest de l'Ouganda et séquestré 200 jeunes gens se préparant au sacerdoce dans un séminaire auxquels ils ont fait traverser la frontière. Ils ont été depuis lors endoctrinés comme jeunes soldats pour revenir en Ouganda assassiner leurs mères, leurs pères et leurs grands parents. En mai dernier, les mêmes groupes sont rentrés en Ouganda, ont répandu pendant la nuit de l'essence autour d'un dortoir de garçons - et où 80 écoliers ougandais sont morts consumés. En juillet de cette année, ces groupes ont franchi la frontière dans la ville de Kasese et ont incendié des usines qui ont été construites grâce à l'aide de partenaires des pays nordiques. Le même mois, les mêmes bandits ont franchi la frontière et ont brûlé des marchés tout le long de la région frontalière.

Nul pays, nul gouvernement ne saurait rester les bras croisés face à ces atrocités. Je pourrais poursuivre, car la liste est interminable.

Cela a eu pour résultat de forcer le Gouvernement ougandais à riposter. Il a envoyé son armée pour mettre fin à ces activités de banditisme transfrontières. Je voudrais assurer cet organe que le Gouvernement ougandais n'a absolument aucun désir de rester une journée de plus en République démocratique du Congo, pourvu que la République démocratique du Congo mette fin à ces incursions transfrontières qui ont abouti à des atrocités interminables et à des actes de banditisme contre notre peuple.

L'Ouganda partage les sérieuses préoccupations exprimées à propos de la situation dans la région et des conflits dans la République démocratique du Congo. Nous souhaitons réitérer que l'Ouganda respecte l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République démocratique du Congo. L'Ouganda n'a aucune visée territoriale sur cette région du monde. Parce qu'il croit à une solution pacifique, l'Ouganda a soutenu toutes les initiatives proposées depuis le mois d'août, notamment celles émanant du Président de l'Afrique du Sud, Nelson Mandela. Des réunions se sont notamment tenues à Harare et à Addis-Abeba. Nous avons soutenu tous ces efforts et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider la République démocratique du Congo à surmonter ses conflits internes.

Cependant, tant que la République démocratique du Congo ne mettra pas fin à ses incursions transfrontalières, qui ont entraîné des atrocités, l'Ouganda est habilité, en vertu du droit international, à protéger ses frontières et ses

populations. J'aurai, demain, l'occasion de distribuer une déclaration écrite à cette assemblée.

M. Abolhassani (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis a avancé des revendications inacceptables qui mettent en cause l'intégrité territoriale de mon pays. Dans la mesure où nous avons clairement et à plusieurs reprises manifesté notre position sur ce sujet, je n'y reviendrai pas en détail. La République islamique d'Iran est fermement convaincue que cette question devrait être traitée dans le cadre de négociations bilatérales en faisant preuve de bonne volonté afin de parvenir à une solution. Nous respectons pleinement nos obligations internationales, y compris celles qui découlent de l'accord conclu en 1971. Nous avons des relations amicales avec nos voisins du golfe Persique, y compris les Émirats arabes unis, et, comme par le passé, nous sommes disposés à entamer des négociations en toute bonne foi et en nous appuyant sur les faits historiques et le droit international — sans aucune condition préalable — afin de dissiper tout malentendu. Ainsi que le Président de la République islamique d'Iran l'a clairement dit dans son intervention devant l'Assemblée il y a deux jours,

«Conformément aux principes de la révolution islamique, l'Iran est déterminé à poursuivre sa politique équilibrée d'expansion de ses relations avec ses voisins et d'autres pays sur la base du respect de l'indépendance et de l'égalité des droits.» (A/53/PV.8)

Enfin, nous accueillons — et, en fait, nous encourageons — toute mesure devant permettre de renforcer les fondements de la confiance et de la coopération dans le golfe Persique, ce qui est, à notre avis, essentiel pour consolider la paix et la sécurité dans notre région. Dans ce contexte, c'est avec plaisir que la République islamique d'Iran accueille les Émirats arabes unis en tant qu'interlocuteurs, et elle compte sur eux à ce titre. Il est heureux que la huitième Conférence islamique au sommet, tenue à Téhéran, ait établi un mécanisme approprié pour consolider la confiance par le biais du dialogue entre les pays islamiques. Nous espérons récolter très bientôt les fruits de cette confiance et de cette coopération.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaiterais dire quelques mots en réponse aux remarques faites par le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne en début d'après-midi au sujet de Gibraltar. La position de longue date du Gouvernement britannique à cet

égard est bien connue du Gouvernement espagnol. Je vais la rappeler brièvement ici.

La souveraineté britannique sur Gibraltar a été clairement établie par le Traité d'Utrecht. Ce fait juridique est indiscutable. Par ailleurs, le Gouvernement britannique s'entient à l'engagement qu'il a pris envers le peuple de Gibraltar, tel qu'il figure dans le préambule à la Constitution de 1969 de Gibraltar, qui stipule que le Royaume-Uni ne prendra aucune disposition de nature à faire passer la population de Gibraltar sous la souveraineté d'un autre État contre ses vœux librement et démocratiquement exprimés. L'offre de l'Espagne de réintégrer Gibraltar à son territoire, dont M. Matutes a fait mention aujourd'hui dans son discours, ne peut se concrétiser qu'avec le soutien librement et démocratiquement exprimé de la population de Gibraltar.

Le Gouvernement britannique estime que les questions liées à Gibraltar ne pourront être réglées que par le biais de pourparlers directs, tels que ceux engagés en vertu de la Déclaration de Bruxelles de 1984. À cet égard, nous attachons une importance à la poursuite du dialogue avec l'Espagne en tant que moyen de surmonter nos différences.

M. Makonga (République démocratique du Congo) : Bon nombre d'illustres intervenants de ce matin ont condamné les actions de déstabilisation et de désintégration d'un État souverain par un autre État voisin. Ils ont appelé, à cet effet, toutes les parties impliquées dans le conflit armé en République démocratique du Congo à faire montre de leur disponibilité, à respecter les idéaux poursuivis par notre Organisation universelle. Le souhait de ces intervenants est de voir un règlement pacifique de ce conflit intervenir le plus rapidement possible.

Cependant, le droit de réponse, truffé d'affabulations, que viennent d'exercer les délégations rwandaise et ougandaise, m'incite beaucoup plus à l'inquiétude qu'à l'optimisme qui anime mon pays. Je m'inscris en faux contre leur réplique lorsqu'elles prétendent que les interventions de leurs troupes armées respectives ne répondaient qu'aux besoins d'une sécurisation de leurs États, alors qu'elles savent bien que l'ex-chef d'état-major général des forces armées congolaises, le commandant James Kabarebe, est de nationalité rwandaise. C'est cette même personne qui a procédé à l'arrestation des commandants qui lui étaient tous dévoués, aux zones frontalières du Congo avec le Rwanda et l'Ouganda. Comment comprendre alors que la sécurité n'y était pas assurée et que les rebelles hutus s'adonnaient à des infiltrations sur le territoire rwandais?

Notre Assemblée doit savoir que les dissidents hutus rwandais et ougandais se trouvent bel et bien sur les collines rwandaises et sur le territoire ougandais, et non ailleurs comme ils le prétendent. On se souviendra que le sang des Hutus rwandais a coulé abondamment lors des règlements de comptes entre ces derniers et leurs compatriotes tutsis actuellement au pouvoir. Le génocide a frappé également la population hutue. Si la communauté internationale pouvait s'intéresser au recensement aujourd'hui au Rwanda, elle verrait que le rapport en nombre entre Hutus et Tutsis a diminué sensiblement au détriment des Hutus.

La République démocratique du Congo n'aurait aucun intérêt à incriminer ses deux voisins si elle ne disposait pas de preuves en la personne des milliers de prisonniers rwandais et ougandais qui ont été récemment présentés au corps diplomatique accrédité à Kinshasa, et à la presse internationale. Ces prisonniers de guerre, qui ne parlent aucune langue congolaise connue, ont affirmé leur appartenance aux armées et aux nations de la coalition ougando-rwandaise. Les déclarations du pilote nigérian, dont l'avion a été détourné par James Kabarebe pour assurer les rotations entre Goma et Kitona, confirment, s'il en était besoin, la présence d'éléments des armées régulières de ces deux pays. Les pilotes étrangers, dont les familles se trouvent encore à Kinshasa, affirment avoir assuré plusieurs rotations aériennes pour le transport des troupes et de matériel. Ils sont à ce jour otages des troupes rwandaises et ougandaises et ne peuvent rejoindre ceux qui leur sont chers.

Si le Rwanda s'obstine à ne pas reconnaître ce jour son implication dans cette agression, comment expliquerait-il alors la capture à l'ouest du Congo des milliers des éléments de son Armée patriotique? Par contre, le Président ougandais a reconnu devant le Parlement de son pays l'occupation par ses troupes des quelques villes à l'est du Congo. L'élément de sécurité qu'il évoque n'est que subterfuge et leurre. Avant le 20 juillet 1998, le Gouvernement congolais avait consenti aux troupes ougandaises une latitude à ses frontières afin d'empêcher toute incursion de l'Alliance des forces démocratiques.

Seules les frontières est avec le Rwanda et nord-est avec l'Ouganda continuent à connaître l'insécurité et sont à la base de l'invasion de la République démocratique du Congo et de la guerre qui s'en est suivie. Si les efforts conjugués de Kampala et de Kigali n'ont pas permis à l'époque de sécuriser leurs frontières, qu'en sera-t-il maintenant qu'ils s'attirent l'antipathie des populations autochtones des zones occupées, qu'ils n'hésitent pas à massacrer.

Pour la délégation congolaise, la paix et la sécurité ne peuvent revenir dans la sous-région que dans les conditions ci-après : le retrait sans condition des troupes rwandaises et ougandaises du territoire congolais; l'organisation d'élections démocratiques au Rwanda et en Ouganda et qui permettront alors à la majorité d'exercer le pouvoir et non d'être brimée; le respect de la diversité dans l'unité; et la pratique de l'inclusion ethnique, et non de l'exclusion.

J'aurais pu m'arrêter là, cependant, eu égard aux propos désobligeants du Représentant permanent du Rwanda à l'endroit du Président de la République, je me dois d'informer l'Assemblée générale que la République démocratique du Congo distribuera un document à ce sujet pour réfuter l'étourderie.

M. Samhan (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : Je souhaite répondre à l'intervention du représentant de la République islamique d'Iran, pays ami, concernant l'intervention faite plus tôt par le Ministre des affaires étrangères des Emirats arabes unis. Son intervention ne tient pas compte des faits juridiques et politiques concernant l'occupation par l'Iran, depuis 1971, des îles de la Grande Tumb, de la Petite Tumb et d'Abou Moussa. Il n'est pas logique, politiquement parlant, qu'un État de la taille des Émirats arabes unis soit en mesure d'occuper un territoire d'un pays plus grand dans la région du Golfe

arabe. À diverses occasions, les Emirats arabes unis ont présenté leurs initiatives pacifiques, qui bénéficient du soutien d'États amis et fraternels dans la région et dans le monde entier, car elles sont conformes à la Charte des Nations Unies et au droit international. Ces initiatives préconisent soit une solution bilatérales de la part des deux États voisins et amis, soit le renvoi de l'affaire à la Cour internationale de justice afin de maintenir la sécurité et la stabilité dans la région du golfe Persique.

Nous espérons sincèrement que le nouveau Gouvernement iranien répondra concrètement à cette évolution de la situation et à ces changements récents. Nous espérons parvenir à une solution de ce différend et restituer les trois îles à notre souveraineté, en vue d'améliorer les relations et la coopération non seulement entre les Émirats arabes unis et l'Iran, mais aussi entre les autres États de la région et l'Iran, pays ami.

La séance est levée à 21 heures.